# ORDRE DU JOUR SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis le 3 juillet 2020 à 18H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion pour le gel de la carte scolaire à la rentrée 2020/2021 Motion présentée par madame Claire MARAIS- BEUIL

## **Commission générale**

- 1 Finances Compte de gestion 2019 du comptable Approbation
- 2 Finances compte administratif 2019 budget principal
- 3 Finances compte administratif 2019 budget annexe de l'eau
- 4 Finances compte administratif 2019 budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace
- 5 Finances compte administratif 2019 budget annexe zone de la Longue Haie
- 6 Finances compte administratif 2019 budget annexe lotissement Agel
- 7 Finances compte administratif 2019 budget annexe zone parc d'activités du Tilloy
- 8 Finances compte administratif 2019 affectation du résultat du budget principal
- 9 Finances compte administratif 2019 affectation du résultat du budget annexe de l'eau
- 10 Finances -budget annexe lotissement Agel Budget primitif 2020
- 11 Finances -budget annexe lotissement de la Longue Haie Budget primitif 2020
- 12 Commission consultative des services publics locaux bilan des travaux 2019 de la C.C.S.P.L.
- 13 Protection fonctionnelle des agents et des élus
- 14 Tableau des effectifs ajustements
- 15 Indemnité de rupture conventionnelle
- 16 Avenant n°3 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail
- 17 Environnement eau potable convention de délégation de la compétence eau potable

- 18 Adhésion au réseau Idéal Connaissances Communauté espaces verts
- 19 Foncier Bilan des acquisitions et cessions 2019
- 20 Foncier Ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)
- 21 Foncier Vente à l'OPAC de l'Oise parcelle cadastrée section ZA n°776
- 22 Foncier Convention de rétrocession de VRD avec la SA HLM du Beauvaisis Avenant n°1 Opération les allées d'Agel
- 23 Foncier NPNRU Cession à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (E.S.H.) Clésence Parcelles cadastrées section BW n°29p et BX n° 161p quartier Argentine
- 24 Foncier NPNRU Conventions de rétrocession de VRD avec l'OPAC de l'Oise
- 25 Foncier NPNRU Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFLO Parcelle cadastrée section K n° 1451
- 26 Foncier NPNRU Avenant n°1 à la convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier de l'Oise parcelle AY 724
- 27 Foncier Regularisations foncières avec le bailleur CDC Habitat Quartier Saint-Jean
- 28 Foncier convention de servitude ENEDIS parcelle ZE 553p établissement d'un poste de transformation de courant électrique et passage de canalisations électriques
- 29 Foncier Lancement de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement d'un terrain sis rue du Val
- 30 Dénomination des voies
- 31 Redevance d'occupation du domaine public (RODP)
- 32 Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Politique éducative 2020-2021 - classes de découverte
- 33 Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Vie scolaire - politique éducative 2020-2021
- 34 Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Vie éducative - convention d'objectifs et de financement extra et péri-scolaires et contrat de participation complémentaire au fonctionnement des accueils de loisirs
- 35 Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Politique éducative - règlement de la restauration scolaire

- 36 Cohésion sociale Bourse aux initiatives citoyennes Reconduction du dispositif en 2020 et approbation du règlement
- 37 Commerce Octroi d'une subvention Association Beauvais Shopping
- 38 Vie associative et patrimoine locatif Modification par un avenant des modalités de versement du 2ème acompte -
- 39 Sport Subventions sur projets attribution
- 40 Sport Subventions de fonctionnement saison sportive 2020/2021 (ABE / ASBO / BBCO / BRC XV / HAND / VOLLEY)
- 41 Sport équipement sportif Stade Pierre Brisson tarification approbation
- 42 Sport Stade Brisson Mise à disposition au FC Chambly Oise
- 43 Convention relative à la campagne 2020 de stérilisation des chats errants
- 44 Culture compagnie à vrai dire : convention pluriannuelle tripartite Région/Département/Ville
- 45 Culture adhésions aux associations "Hauts-de-France en Scène" et au réseau "Chainon"

Délégations données au maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 26 juin 2020

## NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

<u>MME LE MAIRE</u>: Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil Municipal, si vous le voulez bien, je vais ouvrir la séance.

Et je vous propose Hatice KILINC SIGINIR comme secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Madame KILING sera secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel.

#### Le 03/07/2020 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** 

Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur LAGHRARI, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur GASPART, Monsieur SALITOT, Monsieur RAHOUI, Monsieur NARZIS, Monsieur AURY, Monsieur BARBARAS, Monsieur BATHILY, Madame CALLENS, Monsieur CASTANIÉ, Monsieur CHISS, Madame CLINCKEMAILLIE, Madame DAGDAD, Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur ENJOLRAS, Madame FOULON, Madame FOURCIN, Madame HIBERTY, Madame KHARROUBI, Madame KILINC-SIGINIR, Madame LEBRETON, Madame LUNDY, Monsieur MAGNIER, Madame MARAIS-BEUIL, Monsieur MARTIN, Monsieur MATURA, Madame MÉNOUBÉ, Madame PLOMION, Monsieur SAHNOUN, Madame SECK, Madame SOULA, Madame TIMMERMAN, Madame VASSEUR.

**ABSENTS** 

**POUVOIRS** 

Madame Laureen HULOT à Madame Sandra PLOMION.

Date d'affichage	10 juillet 2020
Date de la convocation	26 juin 2020
Nombre de présents	44
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Hatice KILING-SIGINIR

#### Motion pour le gel de la carte scolaire à la rentrée 2020/2021

Par l'adoption de cette motion, le Conseil Municipal de la ville de Beauvais souhaite manifester son désaccord quant aux modifications de carte scolaire reçu par courrier le 5 juin dernier.

En mars 2019, nous avions déjà collectivement et à l'unanimité porté une motion sur la question des suppressions de postes annoncés par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Oise. Cette fois-ci, il parait nécessaire de solliciter une attention toute particulière aux conditions de l'enseignement suite aux mouvements annoncés par les services de l'Education Nationale.

Ces ajustements sont conséquents à Beauvais et nous souhaitons attirer l'attention de la direction académique sur les enjeux liés à cette prochaine rentrée.

Si 6 fermetures de classes sont annoncées au sein du département de l'Oise, nous regrettons le retrait de certains emplois d'enseignants et transformations qui s'en suivent. Lors d'un précédent conseil, la situation de l'école maternelle Gaston SUEUR a été avancée mais plusieurs autres écoles sont impactées par cette nouvelle carte scolaire. Toutes les écoles, tous les quartiers, tous les Beauvaisiens méritent notre attention.

Ainsi, des retraits d'emploi sont aussi annoncés à BOSSUET et FERRY. Des transformations de postes sont prévues au sein des écoles élémentaires LAUNAY, EUROPE et CAMUS-LANFRANCHI, permettant en partie d'ouvrir des classes à effectif d'enseignants constants.

Le COVID 19 a bousculé l'école telle que nous la connaissions : tous les élèves, quelles que soit leurs domiciliations, ont pu être impactés par l'enseignement à la maison avec la distanciation sociale, des apprentissages bousculés et parfois même, des rupture avérées avec l'école ou son environnement proche. Les dispositions prises, en amont de la crise sanitaire, doivent être réévaluées en considérant la période particulière que nous venons de traverser. Pour faire face à cet enjeu éducatif de redonner de la confiance, de l'envie ou encore un cadre propice aux apprentissages à l'école, il faut adapter les moyens aux problématiques rencontrées. Les moyennes par classe ne peuvent être le seul critère après un confinement long de plusieurs semaines. Et si nous nous réjouissons que ces dernières baissent, nous souhaitons maintenir des moyens en conséquence.

L'Etat multiplie les dispositifs destinés à accompagner les apprentissages durant l'été avec le dispositifs "vacances apprenantes" que la ville soutient fortement tant par la mise en place de colonies que par la logistique engendrée pour les écoles ouvertes portées à 15 jours cet été. Prolonger les efforts engagés à la rentrée de septembre, en "gelant" les fermetures de classes, serait un atout de plus pour accompagner les élèves dans le cadre du retour aux apprentissages.

Après la première phase de déconfinement, moins de 25 % des élèves étaient revenus à l'école et ils étaient un peu moins de 60 % le 22 juin dernier. Ces chiffres marquent bien qu'il y a nécessité à redonner de la confiance et à rassurer les familles.

La situation sanitaire reste encore incertaine. Si nous nous félicitons de l'assouplissement des règles sanitaires après les efforts portés collectivement ces derniers mois par les Français, le maintien de certaines précautions s'impose toujours. Ainsi, s'il nous est demandé de décloisonner les classes, pour respecter les gestes barrières, et de favoriser l'accueil en petits groupes, avec la distanciation sociale qui est toujours en vigueur à ce jour, on peut s'interroger sur la nécessité de fermer une classe pour ensuite composer des petits groupes d'élèves pour répondre à des questions d'urgence sanitaire.

Considérant que l'Ecole doit être confortée et que les familles doivent être rassurées après la crise sanitaire que nous venons de vivre,

Considérant que les enseignants assurent une mission de service public allant au-delà de l'enseignement et qu'ils sont les relais et des interlocuteurs privilégiés du quotidien, Et considérant les arguments précités,

Le Conseil Municipal de Beauvais demande aux services académiques de l'Education Nationale de bien vouloir réétudier la situation de Beauvais et de geler la carte scolaire en regard des suppressions et transformations d'emplois.

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la motion concernant le gel de la carte scolaire à la rentrée 2020/2021.

<u>MME LE MAIRE</u>: Mes chers collègues, vous avez sur vos tables le planning prévisionnel des Conseil Municipaux du second semestre 2020.

Et avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous proposer une motion concernant la carte scolaire 2020-2021.

Comme je m'y étais engagée d'ailleurs lors du dernier Conseil, je propose de soumettre au vote ce soir du Conseil Municipal une motion réclamant le gel de la carte scolaire pour la prochaine rentrée. J'ai d'ores et déjà saisi la Directrice Académique des services de l'Education nationale de l'Oise pour lui faire part de notre désaccord quant à la modification de la carte scolaire telle que présentée le 5 juin dernier. C'est pourquoi, chers collègues, je vous propose d'adopter cette motion, qui je l'espère sera de nature à modifier la position des services de l'Education nationale. Je vous remercie.

La motion est un peu longue, je vais vous la lire.

Par l'adoption de cette motion, le Conseil Municipal de la ville de Beauvais souhaite manifester son désaccord quant aux modifications de carte scolaire reçues par courrier le 5 juin dernier.

En mars 2019, nous avions déjà collectivement et à l'unanimité porté une motion sur la question des suppressions de postes annoncés par la Directrice Académique, cette fois-ci il paraît nécessaire de solliciter une attention toute particulière aux conditions de l'enseignement suite aux mouvements annoncés par les services de l'Education nationale. Ces ajustements sont conséquents à Beauvais, et nous souhaitons attirer l'attention de la Direction Académique sur les enjeux liés à cette prochaine rentrée. Si 6 fermetures de classes sont annoncées au sein du département de l'Oise, nous regrettons le retrait de certains emplois d'enseignants et les transformations qui s'en suivent. Lors d'un précédent Conseil, la situation de l'école maternelle Gaston Sueur a été avancée mais plusieurs autres écoles sont impactées par cette nouvelle carte scolaire. Toutes les écoles, tous les quartiers, tous les Beauvaisiens méritent notre attention. Ainsi des retraits d'emplois sont aussi annoncés à Bossuet et Ferry, des transformations de postes sont prévues au sein des écoles élémentaires Launay, Europe et Camus, Lanfranchi, permettant en partie d'ouvrir des classes à l'effectif d'enseignants constant. Le Covid-19 a bousculé l'école telle que nous la connaissions. Tous les élèves, quel que soit leur domiciliation, ont pu être impactés par l'enseignement à la maison, avec la distanciation sociale, les apprentissages bousculés et parfois même des ruptures avérées avec l'école ou son environnement proche. Les dispositions prises en amont de la crise sanitaire doivent être réévaluées en considérant la période particulière que nous venons de traverser. Pour faire face à cet enjeu éducatif de redonner de la confiance, de l'envie ou encore un cadre propice aux apprentissages de l'école, il faut adapter les moyens aux problématiques rencontrées. Les moyennes par classe ne peuvent être le seul critère après un confinement long de plusieurs semaines et si nous nous réjouissons que ces dernières baissent, nous souhaitons maintenir des moyens en conséquence.

L'Etat multiplie les dispositifs destinés à accompagner les apprentissages durant l'été avec le dispositif notamment des vacances apprenantes, que la Ville soutient fortement, tant la mise en place de colonies que par la logistique engendrée pour les écoles ouvertes portée à 15 jours cet été.

Prolonger les efforts engagés à la rentrée de septembre en gelant les fermetures de classes serait un atout de plus pour accompagner les élèves dans le cadre du retour aux apprentissages. Après la première phase de déconfinement, moins de 25 % des élèves étaient revenus à l'école, et ils étaient un peu moins de 60 % le 22 juin dernier. Ces chiffres marquent bien qu'il y a nécessité à redonner de la confiance et à rassurer les familles. La situation sanitaire reste encore incertaine. Si nous nous félicitons de l'assouplissement des règles sanitaires après les efforts portés collectivement ces derniers mois par les Français, le maintien de certaines précautions s'impose toujours. Ainsi, s'il nous est demandé de décloisonner les classes pour respecter les gestes barrière et de favoriser l'accueil en petits groupes avec la distanciation sociale qui est toujours en vigueur à ce jour, on peut s'interroger sur la nécessité de fermer une classe pour ensuite composer des petits groupes d'élèves pour répondre à des questions d'urgence sanitaire.

Considérant que l'école doit être confortée et que les familles doivent être rassurées après la crise que nous venons de vivre ; considérant que les enseignants assurent une mission de service public allant au-delà de l'enseignement et qu'ils sont les relais et les interlocuteurs privilégiés du quotidien, et considérant les arguments précités, le Conseil Municipal de Beauvais demande aux services académiques de l'Education nationale de bien vouloir réétudier la situation de Beauvais et de geler la carte scolaire en regard des suppressions et des transformations d'emplois.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette motion ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? La motion est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Et Madame MARAIS-BEUIL a déposé une motion et je lui donne la parole.

#### Motion

La crise sanitaire a mis en évidence l'impréparation de l'Etat face à l'épidémie du coronavirus. Cette impréparation est devenue catastrophe quand il s'est avéré que nous n'avions pas, que nous n'avions plus la capacité à produire et faire nous-même. La dépendance à l'égard de la Chine et d'autres pays montrait la perte de notre souveraineté industrielle, pharmaceutique...

Pendant cette crise, les entrepreneurs ont fait preuve de créativité, réactivité et adaptabilité.

A l'urgence de la situation ils ont répondu présent, adapté leur outil de production pour fabriquer des masques et des respirateurs en créant des synergies entre eux.

Cette prise de conscience, que le pays faisait face à un péril mortel a conduit le Président de la République à déclarer le 13 avril « il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française et plus d'autonomie stratégique pour notre Europe ». Cette déclaration a fait l'unanimité dans la classe politique.

Aujourd'hui le président annonce une rentrée difficile.

Effectivement l'Unédic prévoit une destruction de 900 000 emplois le taux de chômage passant de 8,9% fin 2019 à 11% fin 2020. De même on prévoit un nombre record de dépôt de bilan.

Nous sommes donc au tout début de la crise, celle-ci étant totalement différente des précédentes. Elle a été sanitaire, elle devient économique et certainement deviendra-t-elle financière.

Ce qui est inédit est qu'il y a simultanément une crise de l'offre et de la demande cela représente un véritable défi pour l'activité économique et les décisions politiques.

Nous devons donc passer des paroles aux actes, et soutenir nos artisans commerçants entrepreneurs qui sont le cœur battant de l'économie.

Je vous propose donc madame la maire, que le Conseil municipal réuni le 3 juillet, prenne l'engagement suivant: « conscient du péril mortel que représente la perte de souveraineté, le Conseil municipal s'engage, dans le cadre de ses compétences, à pratiquer le patriotisme économique et social, à mettre en œuvre le localisme dans ses actions ».

Claire MARAIS-BEUIL

Le conseil municipal a **rejeté à la majorité** la motion présentée par le groupe Beauvais, notre ambition, concernant le patriotisme économique et social.

MME MARAIS-BEUIL: Merci Madame le Maire. La crise sanitaire a mis en évidence l'impréparation de l'État face à l'épidémie du coronavirus. Cette impréparation est devenue catastrophe quand il s'est avéré que nous n'avions pas, que nous n'avions plus la capacité à produire et à faire nous-mêmes. La dépendance à l'égard de la Chine et d'autres pays montrait la perte de notre souveraineté industrielle pharmaceutique et autre. Pendant cette crise, les entrepreneurs ont fait preuve de créativité, de réactivité et d'adaptabilité. A l'urgence de la situation, ils ont répondu présent, adapté leur outil de production pour fabriquer des masques et des respirateurs en créant des synergies entre eux. Cette prise de conscience que le pays faisait face à un péril mortel a conduit le Président de la République à déclarer le 13 avril « il nous faudra rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française et plus d'autonomie stratégique pour notre Europe. » Cette déclaration a fait l'unanimité dans la classe politique. Aujourd'hui, on a pu lire tous dans les journaux, le Président annonce une rentrée difficile. Effectivement l'UNEDIC prévoit une destruction de 900 000 emplois, le taux de chômage passant de 8,9 fin 2019 à 11 fin 2020, de même on prévoit un nombre record de dépôts de bilan. Nous sommes donc au tout début de la crise, celle-ci étant totalement différente des précédentes. Elle a été sanitaire, elle devient économique et certainement deviendra-t-elle financière. Ce qui est inédit c'est qu'il y a simultanément une crise de l'offre et de la demande. Cela représente un véritable défi pour l'activité économique et les décisions politiques. Nous devons donc passer des paroles aux actes et soutenir nos artisans, nos commerçants, nos entrepreneurs qui sont le cœur battant de l'économie.

Je vous propose donc Madame le Maire que le Conseil Municipal réuni le 3 juillet prenne l'engagement suivant :

Conscient du péril mortel que représente la perte de la souveraineté, le Conseil Municipal s'engage dans le cadre de ses compétences à pratiquer le patriotisme économique et social et à mettre en œuvre le localisme dans ses actions.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci Madame. Je crois qu'aujourd'hui ça n'est pas à l'ordre du jour de parler de perte de souveraineté d'autant que l'aide aux commerçants a été déjà bien faite depuis plusieurs mois par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Charles LOCQUET.

M. LOCQUET: Merci de vouloir favoriser le localisme, Madame MARAIS, mais honnêtement Madame le Maire vient de le dire, on n'a pas attendu aujourd'hui pour faire et défendre les entrepreneurs. Et faire et affirmer je crois qu'on peut le dire qu'on fait du patriotisme économique depuis bien longtemps. Notre soutien aux entreprises et aux dirigeants de notre territoire sont dans notre A.D.N. Pas de palabres, nous faisons ici du protectionnisme depuis 15 ans. Nous favorisons à chaque fois que nous le pouvons les entrepreneurs locaux. La grande majorité, plus de 80 % des investissements repartent dans les entreprises locales. Vous parlez d'actes, je ne vais pas ici vous faire le détail des actions de développement économique qui sont faites mais rien que ces 6 dernières années c'est plus de 1 000 rendez-vous. 1 000 rendez-vous directs avec des entrepreneurs pour développer des projets locaux ; c'est aujourd'hui l'ouverture de 7 entreprises avec 30 nouveaux salariés qui viennent rejoindre les 5 000 salariés du machinisme agricole et du développement agricole.

<u>M. LOCQUET</u> (suite) Madame le Maire l'a dit, on n'a pas attendu ni la crise ni le déconfinement pour lancer un plan, dès début mars nous recevions les acteurs du développement économique pour pouvoir commencer à travailler à la relance ; un plan de relance de 3 millions d'euros qui je le rappelle a été voté à l'unanimité.

Je pense que si on est, d'après l'I.N.S.E.E. la seule ville moyenne des Hauts-de-France qui ces 5 dernières années avons gagné des emplois, c'est bien parce que justement nous faisons du protectionnisme local. Parce que justement, c'est le choix que nous faisons ici, nous aidons d'abord les Beauvaisiens et d'abord les entreprises beauvaisiennes.

Evidemment, vous avez raison de le signaler, la reprise va être difficile. La conjoncture économique malheureusement ne sera pas favorable. Je pense que les actions que nous avons menées nous permette aujourd'hui, je ne dis pas d'anticiper, mais en tout cas de prévoir et d'accompagner de nouveau, je peux vous assurer que nous avons des experts au développement économique qui, aujourd'hui encore, sortent de rendez-vous auprès de ceux pour qui c'est difficile, alors le protectionnisme, les bonnes intentions c'est bien mais je pense que dans cette période, les intentions ne sont pas suffisantes. Ici on ne fait pas de bla bla, on va directement sur le terrain et on parle aux entrepreneurs.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci Monsieur LOCQUET. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets la motion aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? 2.

Le conseil municipal a rejeté à la majorité la motion présentée par le groupe Beauvais, notre ambition, concernant la motion le patriotisme économique et social. Je vous remercie.

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour. Je rappelle qu'en ce qui concerne les comptes administratifs, vous savez que le Maire doit céder la présidence, je la cède donc à l'adjoint aux finances, Monsieur CHISS, et je sortirai bien évidemment au moment des votes.

#### Le 03/07/2020 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** 

Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur LAGHRARI, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur GASPART, Monsieur SALITOT, Monsieur RAHOUI, Monsieur NARZIS, Monsieur AURY, Monsieur BARBARAS, Monsieur BATHILY, Madame CALLENS, Monsieur CASTANIÉ, Monsieur CHISS, Madame CLINCKEMAILLIE, Madame DAGDAD, Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur ENJOLRAS, Madame FOULON, Madame FOURCIN, Madame HIBERTY, Madame KHARROUBI, Madame KILINC-SIGINIR, Madame LEBRETON, Madame LUNDY, Monsieur MAGNIER, Madame MARAIS-BEUIL, Monsieur MARTIN, Monsieur MATURA, Madame MÉNOUBÉ, Madame PLOMION, Monsieur SAHNOUN, Madame SECK, Madame SOULA, Madame TIMMERMAN, Madame VASSEUR.

ABSENTS

**POUVOIRS** 

Madame Laureen HULOT à Madame Sandra PLOMION.

Date d'affichage	10 juillet 2020
Date de la convocation	26 juin 2020
Nombre de présents	44
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Hatice KILING-SIGINIR

<u>Délibération n°2020-310</u> (rapport réf 2020-310)

## Finances - Compte de gestion 2019 du comptable - Approbation

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit au maire avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice. Ces dates limites ont été prolongées d'un mois par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M49;

Considérant qu'après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur;

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal (cf. extrait compte de gestion joint);

Il est proposé au conseil municipal:

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le trésorier municipal n'appellent aucune observation, ni réserve ;
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints :

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

#### Le 03/07/2020 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** 

Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur LAGHRARI, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur GASPART, Monsieur SALITOT, Monsieur RAHOUI, Monsieur NARZIS, Monsieur AURY, Monsieur BARBARAS, Monsieur BATHILY, Madame CALLENS, Monsieur CASTANIÉ, Monsieur CHISS, Madame CLINCKEMAILLIE, Madame DAGDAD, Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur ENJOLRAS, Madame FOULON, Madame FOURCIN, Madame HIBERTY, Madame KHARROUBI, Madame KILINC-SIGINIR, Madame LEBRETON, Madame LUNDY, Monsieur MAGNIER, Madame MARAIS-BEUIL, Monsieur MARTIN, Monsieur MATURA, Madame MÉNOUBÉ, Madame PLOMION, Monsieur SAHNOUN, Madame SECK, Madame SOULA, Madame TIMMERMAN, Madame VASSEUR.

**ABSENTS** 

POUVOIRS Madame Laureen HULOT à Madame Sandra PLOMION.

Date d'affichage	10 juillet 2020
Date de la convocation	26 juin 2020
Nombre de présents	44
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Hatice KILING-SIGINIR

## Finances - compte administratif 2019 - budget principal

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

## Monsieur Lionel CHISS est Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

S'agissant du budget principal,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019, et du 27 septembre 2019 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, date prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la ville arrêté comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Report exercice N-1 en fonctionnement (excédent)	9 091 537,01
Dépenses exercice	75 209 124,23	Recettes exercice	85 501 217,27
Total:	75 209 124,23	Total:	94 592 754,28
		Résultat (excédent)	19 383 630,05

### Investissement

Dépe	nses	Rece	ettes
Report exercice N-1 en investissement (déficit)	7 232 934,91		
Dépenses exercice	31 521 783,53	Recettes exercice	31 146 799,49
Total:	38 754 718,44	Total :	31 146 799,49
Résultat (besoin de financement)	7 607 918,95		

Résultat de l'exécution : 11 775 711,10

## Restes à réaliser - Invest.

Dépe	nses	Rec	ettes
reports	5 600 175,54	reports	2 549 400,00
Solde restes à réaliser	-3 050 775,54		

**Résultat cumulé :** 8 724 935,56

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

## Finances - compte administratif 2019 - budget annexe de l'eau

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

## Monsieur Lionel CHISS est Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

S'agissant du budget annexe de l'Eau,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019, et du 27 septembre 2019 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, date prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	402 802,44
mandats émis	720 696,51	titres émis	1 186 000,64
Total:	720 696,51	Total:	1 588 803,08
		Résultat (excédent)	868 106,57

## Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	744 495,06
mandats émis	1 646 000,45	titres émis	823 457,84
Total:	1 646 000,45	Total:	1 567 952,90
Résultat (besoin de financement)	-78 047,55	Résultat (excédent de financement)	

Résultat de l'exécution : 790 059,02

## Restes à réaliser - Investissement

Dépe	nses	Re	cettes
reports	307 809,33	reports	285 101,65
Solde des restes à réaliser :	-22 707,68		

Résultat cumulé : 767 351,34

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

## <u>Délibération n°2020-315</u> (rapport réf 2020-315)

## Finances - compte administratif 2019 - budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

## Monsieur Lionel CHISS est Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

S'agissant du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019, et du 27 septembre 2019 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, date prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
mandats émis	693 858,31	titres émis	693 858,31
Total:	693 858,31	Total:	693 858,31
		Résultat (excédent)	0,00

## Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	43 735,21
mandats émis	66 075,77	titres émis	71 551,35
Total:	66 075,77	Total:	115 286,56
		Résultat (excédent)	49 210,79

Résultat de l'exécution :

49 210,79

### restes à réaliser - Inv.

Dépe	nses	Rec	ettes
reports	49 210,79	reports	0,00
Solde des restes à réaliser	-49 210,79		
:			

Résultat cumulé :

0,00

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

## Finances - compte administratif 2019 - budget annexe zone de la Longue Haie

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

## Monsieur Lionel CHISS est Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

S'agissant du budget annexe zone de la Longue Haie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, date prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe zone de la Longue Haie comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (Excédent)	131 928,73
mandats émis	0,00	titres émis	0,44
Total:	0,00	Total:	131 929,17
		Résultat (excédent)	131 929,17

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	83 582,57		
mandats émis	0,00	titres émis	0,00
Total:	83 582,57	Total:	0,00
		Résultat (excédent)	-83 582,57

## Résultat de l'exécution :

48 346,60

Restes à réaliser - Fonct.

Dépenses		Recettes	
reports	0,00	reports	
Solde des restes à réaliser :	0,00		

Résultat cumulé : 48 346,60

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

## Finances - compte administratif 2019 - budget annexe lotissement Agel

### Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

## Monsieur Lionel CHISS est Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

S'agissant du budget annexe lotissement Agel,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, date prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement Agel comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	700 000,00
mandats émis	1 400 000,00	titres émis	700 000,00
Total:	1 400 000,00	Total:	1 400 000,00
		Résultat (excédent)	0,00

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	39 996,29		
mandats émis	1 350 000,00	titres émis	1 400 000,00
Total:	1 389 996,29	Total:	1 400 000,00
		Résultat (excédent)	10 003,71

Résultat de l'exécution : 10 003,71

Restes à réaliser - Fonct.

Dépenses		Rec	ettes
reports	0,00	reports	0,00
Solde des restes à réaliser :	0,00		

Résultat cumulé : 10 003,71

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

## <u>Délibération n°2020-318</u> (rapport réf 2020-318)

## Finances - compte administratif 2019 - budget annexe zone parc d'activités du Tilloy

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

## Monsieur Lionel CHISS est Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

S'agissant du budget annexe parc d'activités du Tilloy,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019,

Rappelant que cette zone à vocation économique relève de l'EPCI, compte tenu du changement législatif intervenu avec la loi NOTRe, et que le présent budget enregistre les dernières écritures comptables de clôture

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, date prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal:

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe parc d'activités du Tilloy comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1 (déficit)	790 168,16		
mandats émis	0,00	titres émis	790 168,16
Total:	790 168,16	Total:	790 168,16
		Résultat (excédent)	0,00

### Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	0,00
mandats émis	0,00	titres émis	0,00
Total:	0,00	Total:	0,00
		Résultat (excédent)	0,00

Résultat de l'exécution : 0,00 Restes à réaliser : 0,00

- de prononcer la clôture de ce budget

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

#### Le 03/07/2020 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** 

Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur LAGHRARI, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Monsieur LIEVAIN, Monsieur BONAL, Monsieur GASPART, Monsieur SALITOT, Monsieur RAHOUI, Monsieur NARZIS, Monsieur AURY, Monsieur BARBARAS, Monsieur BATHILY, Madame CALLENS, Monsieur CASTANIÉ, Monsieur CHISS, Madame CLINCKEMAILLIE, Madame DAGDAD, Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur ENJOLRAS, Madame FOULON, Madame FOURCIN, Madame HIBERTY, Madame KHARROUBI, Madame KILINC-SIGINIR, Madame LEBRETON, Madame LUNDY, Monsieur MAGNIER, Madame MARAIS-BEUIL, Monsieur MARTIN, Monsieur MATURA, Madame MÉNOUBÉ, Madame PLOMION, Monsieur SAHNOUN, Madame SECK, Madame SOULA, Madame TIMMERMAN, Madame VASSEUR.

**ABSENTS** 

**POUVOIRS** 

Madame Laureen HULOT à Madame Sandra PLOMION.

Date d'affichage	10 juillet 2020
Date de la convocation	26 juin 2020
Nombre de présents	44
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Hatice KILING-SIGINIR

## Finances - compte administratif 2019 - affectation du résultat du budget principal

### Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 19 383 630,05 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à -10 658 694,49 euros au vu du solde des restes à réaliser (-3 050 775,54 euros), du résultat d'exécution 2019 d'investissement (- 374 984,04 euros) et du résultat reporté de 2018 (-7 232 934,91 euros),

Il est proposé au conseil municipal:

- d'affecter  $10\,658\,694,49$  euros du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- de reporter 8 724 935,56 euros au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

La commission « Commission générale », réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

<u>M. CHISS</u>: Merci Madame le Maire. Mesdames Messieurs, chers collègues, ce soir comme il est prévu par la loi, nous allons examiner les comptes administratifs de la ville de Beauvais pour l'exercice budgétaire de l'année 2019, et vérifier ensemble comment nous avons exécuté les différents budgets votés.

Les comptes à examiner sont les suivants : le budget principal, le budget annexe de l'eau, la régie d'exploitation Elispace, le lotissement Longue Haie, le lotissement Agel, le lotissement parc d'activités du Tilloy et nous conclurons par la consolidation des résultats.

Je vous propose donc de vous présenter un rapport général synthétique de l'ensemble de ces comptes que nous voterons séparément ensuite après nos débats.

Tout d'abord, en ce qui concerne le budget principal, je souhaite relever les points saillants suivants. Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 85,3 millions d'euros présentent un taux de réalisation de 101,42 %. Dans les recettes de fonctionnement, on peut souligner tout particulièrement la revalorisation annuelle des valeurs locatives qui, couplée au dynamisme démographique de la Ville, génère une progression des recettes fiscales de 893 000 € entre 2018 et 2019. On constate également une évolution favorable de la D.G.F. globale, de plus de 292 000 € entre 2018 et 2019, soit un total des dotations de l'Etat de 12,8 millions d'euros. Je vous rappelle pour mémoire que la collectivité a dû faire face à une baisse cumulée des dotations de l'État de 19,2 millions d'euros sur la période 2014-2018. L'inversion de cette courbe est la bienvenue évidemment, et fort heureusement elle est adossée à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'État sur laquelle je reviendrai plus tard.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent elles à 75,2 millions d'euros et continuent d'être parfaitement maîtrisées puisqu'en très légère baisse de 251 000 € en 2019. Ainsi, la collectivité respecte sans aucune difficulté les clauses de contractualisation avec l'État qui prévoient une augmentation maximale des dépenses de fonctionnement de 1,45 % d'une année sur l'autre. Ainsi, cette bonne tenue de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement important à hauteur de 15,2 millions d'euros avant amortissement du capital de la dette, permettant de soutenir notre politique d'investissement dynamique.

Ainsi, les dépenses d'équipement se sont élevées à 23,2 millions d'euros en 2019, soit près de 7 millions d'euros de plus qu'en 2018, parmi lesquelles l'éclairage public dans le cadre du contrat de performance énergétique, le plan maxi voirie, la construction de Malice, du pôle solidarité ou encore l'installation d'un terrain synthétique au stade Omet. Ces multiples réalisations démontrent à quel point la maîtrise du budget de fonctionnement est fondamentale, permettant d'investir massivement dans un contexte de contraction des budgets des collectivités et tout en limitant le recours à l'emprunt, l'endettement n'ayant augmenté que de 500 000 € sur la période, maintenant notre capacité de désendettement à 4 ans, ce qui est remarquable.

Le budget principal présente donc un résultat d'exécution positif sur la période de 9,9 millions d'euros, et en cumul de 8,7 millions d'euros comprenant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 7,6 millions d'euros.

En ce qui concerne les budgets annexes, quelques commentaires.

Le budget annexe de l'eau, il présente un résultat cumulé excédentaire de 767 000 €. On notera la poursuite du renforcement des réseaux d'eau pour 1,1 million d'euros financé par emprunt à hauteur de 280 000 €.

La régie Elispace. Ce budget trouve son équilibre par une subvention de fonctionnement versée par le budget général. Cette subvention s'est élevée à 363 000 € en 2019, en baisse par rapport à 2018 du fait de la progression de 62 000 € des revenus de la location de la salle.

<u>M. CHISS</u> (suite) Lotissement Longue Haie, le résultat cumulé 2019 est identique à celui de 2018 à hauteur de 48 000 €; les ventes des derniers terrains devant intervenir en 2020, et d'ailleurs nous voterons tout à l'heure le budget 2020 pour ce budget.

Le lotissement Agel, le résultat cumulé est positif de 10 000 €, compte tenu du versement d'une subvention du budget principal de 700 000 € et du remboursement partiel des avances du budget principal à hauteur de 1,35 million d'euros. Le solde de la dette vis-à-vis du budget principal s'élève à 2,55 millions d'euros.

Le lotissement du parc d'activités du Tilloy, le résultat de clôture 2019 est nul et permet de clôturer ce budget suite à son transfert à l'Agglomération du Beauvaisis.

Ainsi, globalement sur l'ensemble des comptes administratifs, le résultat d'exécution 2019 est positif de 9,7 millions d'euros et après imputation de la reprise des résultats 2018 et des restes à réaliser, nous obtenons un résultat cumulé positif de plus de 9,5 millions d'euros.

Je ne peux que me réjouir de vous présenter de tels comptes administratifs pour 2019. Car dans la lignée du rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté lors du précédent Conseil, qui saluait la gestion vertueuse des deniers publics par la collectivité, ces comptes administratifs démontrent une nouvelle fois la solidité de notre budget et la rigueur avec laquelle l'argent des Beauvaisiens est utilisé. Cette excellente situation financière va nous permettre à la fois de faire face à un exercice 2020 particulièrement chahuté compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences budgétaire. Mais aussi de nous projeter dans l'avenir pour concrétiser le programme sur lequel les Beauvaisiens nous ont élus en commençant par la baisse de 50 % du tarif de la cantine dès la rentrée scolaire 2020. Loin de faire de l'austérité comme certains le prétendent, nous gérons au plus près les deniers de la collectivité pour mettre en place des politiques publiques efficaces et utiles à la population et nous rendons du pouvoir d'achat aux beauvaisiens dans une période où ils en ont bien besoin.

Je tiens en cet instant à rendre à nouveau hommage à mon prédécesseur, Jean-Marie JULLIEN, qui d'ailleurs est dans la salle, je le salue, et à tous les agents de la Ville qui sont coresponsables de ces bons résultats, avec une mention particulière à la Direction Financière et à leur Directeur Mathieu BOISSET. Et évidemment, je vous demande de voter favorablement à l'adoption de ces comptes administratifs 2019. Je vous remercie de votre attention. Monsieur RAHOUI.

M. RAHOUI: Merci Monsieur CHISS, cher Lionel. Madame le Maire, chers collègues, l'examen du compte administratif c'est un moment important dans la vie municipale, c'est le temps de la vérité, tant pour la majorité que pour l'opposition en réalité. C'est le temps de la vérité pour la majorité qui a voté un budget et le temps de la vérification pour l'opposition qui a voté contre. Le compte administratif que nous examinons ce soir, c'est le fruit d'un débat d'orientation budgétaire puis d'un budget primitif travaillé lors d'un précédent mandat. Vous avez dit Madame le Maire votre reconnaissance envers Jean-Marie JULLIEN lors du dernier Conseil Municipal, Lionel CHISS vient de le faire également à son tour en tant qu'adjoint lui succédant. Je dis-lui succédant parce qu'on ne peut pas le remplacer Jean-Marie JULLIEN! Et même si nous nous sommes souvent opposés, sur des questions techniques, budgétaires, financières, je vais être fair-play et je voudrais profiter de sa présence ce soir pour le saluer en tant qu'opposant car il a été un adjoint aux finances rigoureux certes, avec souvent des envolées lyriques au débat affûté et sa sortie du Conseil Municipal doit amener, je pense, même par-delà les oppositions, un salut qui dépasse les clivages politiques, car c'est aussi et avant tout l'engagement qu'on souhaite saluer ici puisque ce sont plusieurs années, plus de 20 ans voire 30 années au service de la ville de Beauvais et des Beauvaisiens que nous saluons collectivement ce soir.

<u>M. RAHOUI</u> (suite) Et donc ces débats ont été moins nombreux pour ce qui me concerne que ces 30 années passées autour de la table du Conseil Municipal, ces débats m'ont amené à croiser un certain nombre d'éléments, ceux que nous avons vécus l'an dernier, des éléments budgétaires, et de les croiser avec ce que nous avons eu sur la table ce soir dans les documents nous étant transmis. Et je souhaite donc vous livrer mon analyse de ce compte administratif et en tirer des enseignements, dans un premier temps, avant d'envisager ce qui pourrait être l'avenir de la Ville dans un second temps.

L'analyse financière d'abord. L'examen attentif des comptes arrêtés m'amène d'abord à pointer des éléments concernant les recettes de fonctionnement. Il y a plusieurs chiffres qui m'alertent. Les produits de service d'abord. Je vois dans ce chapitre une diminution de 600 000 € des recettes, avec des secteurs qui sont particulièrement impactés comme dans le bloc social, qui concerne également les crèches, où on observe une diminution de 14,5 % de ressources, ou plus flagrant encore le bloc périscolaire qui est celui des classes de découverte, avec une baisse de 36,5 %. Nous avions à l'époque dans l'opposition émis nos inquiétudes par rapport à ce sujet, concernant la baisse de fréquentation de ces services publics municipaux, et notamment de la diminution des classes de découverte, et malheureusement nos craintes sont confirmées à l'éclairage des chiffres qui nous sont présentés. Quelques éléments, quelques remarques ensuite également concernant les charges. Vous le savez Madame le Maire, j'ai souvent été attentif aux dépenses de communication. Dans les précédents débats que nous avons eus je les ai pointées, j'ai aussi salué en 2018 les baisses de dépenses puisque je l'ai reconnu, et je l'affirme davantage ce soir puisque c'était le compte administratif qui le disait, nous avons eu des économies en matière de dépenses de communication, de fêtes, de réceptions, et c'était une bonne chose pour les finances de la ville de Beauvais. On a connu des excès sur certains exercices budgétaires et en 2019, on retrouve une augmentation de ces dépenses puisqu'on a + 12,5 % et je regrette cette hausse qui pourrait susciter de la défiance en plus sur une année préélectorale qui devrait pourtant amener à faire preuve de plus de prudence. On a parlé du précédent Conseil Municipal, on a eu un échange à cette occasion sur les personnels municipaux, lorsque nous étudiions le rapport de la Cour Régionale des Comptes. Nous devons en reparler ce soir, et les chiffres dont nous disposons font état d'une hausse du nombre de contractuels et des prestations de service. J'ai souvent pris le soin de partager avec vous ma conviction, notre attachement, à des services municipaux constitués d'agents titulaires. On comprend la nécessité de faire appel à des prestataires de service, ponctuellement, mais l'observation que nous pouvons faire constate une lente mais continue baisse des effectifs, et nous nous opposerons à cette situation si elle devait se confirmer. Je retiens encore les propos tenus par Lionel CHISS lors du dernier Conseil Municipal, nous déclarant qu'il n'avait pas du tout de lettre de mission visant à réduire les effectifs et je lui fais confiance pour pouvoir tenir sa parole en observateurs attentifs que nous serons durant la mandature. Aussi, il y a d'autres chiffres qui m'interrogent dans ce dossier. Ceux qui concernent notamment la politique sociale de la Ville. Je sais que c'est un sujet qui vous intéresse, je me souviens des rapports que vous avez produits en leur temps sur cette questionlà, des actions ont pu même parfois porter efficacement leurs fruits dans la Ville, et quand je parle des chiffres relatifs à la politique sociale de la Ville, je vais bien entendu parler de la dotation de solidarité urbaine, qui continue d'augmenter. Nous en bénéficions en raison de critères démographiques, je n'instrumentaliserai aucun Beauvaisien dans ce débat-là, sans cibler qui que ce soit, on a ces chiffres, on a ce montant, on a cette dotation, il faudra s'interroger tout simplement sur les raisons de cette hausse qui est malgré tout continue.

M. RAHOUI (suite) Il faudra s'interroger sur un meilleur accompagnement des publics, sur l'évaluation des actions, peut-être désormais sur du fléchage de fond. On voit donc dans ce rapport que la Dotation de Solidarité Urbaine augmente mais que la subvention au C.C.A.S., elle, reste stable. Je vois ici un déséquilibre qu'il semble peut-être nécessaire de rééquilibrer. J'aimerais à présent faire état de ce qui est en réalité le point saillant de ce compte administratif. J'ai été frappé par le montant des excédents qui sont particulièrement élevés. Dans une ville où je considère les impôts comme trop élevés, j'aurais pu en temps normal vous reprocher de tels excédents. Sauf que, au risque de vous surprendre, je ne vous en ferai pas de reproches ce soir. Je ne vous en ferai pas de reproches car nous nous comporterions en opposants stériles, sectaires, et enfermés dans une posture datée en faisant ça aujourd'hui, juillet 2020, dans un contexte post-première vague d'une crise sanitaire qui est inédite. Cette crise, elle doit nous faire évoluer, elle doit nous faire réfléchir, et faire évoluer nos décisions. Dimanche dernier, le scrutin municipal dans les communes ayant connu un second tour, a été marqué par une volonté des électeurs d'avoir des villes plus durables, plus protectrices de l'environnement et de la santé, plus justes socialement également, et je crois donc que cet excédent est en réalité une opportunité à saisir pour imaginer le Beauvais de l'après Covid. Cette somme, elle est à disposition et je ne crois pas qu'elle doit être un bas de laine mais plutôt une force en en faisant un réel levier d'investissement à présent. Cet excédent, il doit d'abord permettre à Beauvais de se doter d'une ambition verte. Je sais que les Beauvaisiens y aspirent. Et on voit d'ailleurs, même dans le compte administratif puisqu'il faut toujours appuyer ses déclarations par des éléments factuels, et je vois dans le compte administratif un élément qui atteste cette affirmation car nos ressources diminuent sur la taxe d'électricité. Et on peut expliquer ça grâce aux économies d'énergie réalisées par les habitants de la Ville, initiées individuellement ou soutenues par des dispositifs communautaires, qui je l'espère viseront à s'étendre, accompagnés par une réelle prise de conscience gouvernementale de la nécessité d'accompagner la transformation écologique des particuliers et des équipements collectifs des collectivités. Donc l'ambition verte, je pense que c'est une première piste. Et je crois que cet excédent, il doit aussi nous servir à envoyer un message de reconnaissance à ceux qui ont agi au service des Beauvaisiens durant la crise sanitaire. Pour ce qui nous concerne ici, ce sont les agents municipaux. Durant cette crise, nous applaudissions tous à nos fenêtres les soignants, les forces de sécurité, de traitement des déchets, des caissiers, mais aussi des agents municipaux. Applaudir c'est bien, mais la reconnaissance elle doit aussi revêtir une traduction financière qui doit être durable et passer par une revalorisation des petits salaires. En attendant, puisque c'est davantage de l'ambition à moyen et à long terme la question de la revalorisation, que cette somme ne nous permettra pas de mettre en œuvre immédiatement, en attendant je vous propose, puisque l'opposition est là pour faire des critiques comme je l'ai fait dans un premier temps de cette intervention, mais aussi pour faire des propositions, je vous propose la création d'une prime de continuité du service public municipal, quitte à prendre le risque de froisser de nouveau la Cour Régionale des Comptes qui s'était émue des primes bienveillantes que la ville de Beauvais accorde à ses agents municipaux. Enfin, imaginer le Beauvais de l'après-Covid c'est aussi à mon sens s'interroger sur le vivre ensemble et sur la poursuite de la densification de la Ville. Beauvais était déjà exposé depuis plusieurs années à la pression immobilière de l'Île-de-France. Beauvais est une ville moyenne qui va vraisemblablement accueillir de nouveaux habitants et il faut pouvoir réussir cet accueil, je pense qu'on en a la capacité. Et pour pouvoir ce faire, nous devrions d'abord consolider notre politique urbanistique et sociologique.

Voici pour ouvrir le débat, Madame le Maire, chers collègues, les propositions que je souhaitais verser au débat, dans une démarche constructive. Je l'ai dit, je vous souhaite de réussir dans votre mission car les électeurs vous ont confié les clés de la Ville.

<u>M. RAHOUI</u> (suite) Mais j'espère que vous serez attentifs aux propositions que nous formulons en tant qu'opposants toujours rigoureux, en tant qu'opposants toujours exigeants mais soucieux de voir les conditions de vie des Beauvaisiens s'affirmer et mettant par-dessus tout l'intérêt de la Ville par-delà les intérêts partisans. Merci.

MME LE MAIRE: Merci Monsieur RAHOUI pour ces propos intéressants, constructifs, et certains, je partage votre analyse mais je pense que Lionel CHISS et d'autres collègues sauront y répondre. Il me tient à cœur pourtant de vous répondre tout de suite sur la prime Covid. Vous avez fait cette proposition dans le cadre de votre intervention et cette prime, je vous rappelle, elle a été instaurée par un décret du 14 mai 2020, son objectif étant évidemment de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant l'état d'urgence. Et c'est vrai que nos services ont été exemplaires. Je voudrais d'ailleurs préciser que qu'elle qu'ait été la décision du Gouvernement en la matière, j'avais préalablement demandé aux deux Directions Générales Ville et Agglo de réfléchir à la mise en place d'une prime exceptionnelle à destination des agents territoriaux en raison de leur engagement exemplaire dans le cadre de la crise sanitaire. Je vous confirme donc Monsieur RAHOUI la volonté qui est la mienne d'instaurer cette prime Covid et vous informe que nous avons déjà engagé le dialogue social avec les organisations syndicales pour définir les critères qui permettront de fixer le montant de cette prime. Une nouvelle réunion de concertation avec les mêmes organisations aura lieu le 7 juillet prochain pour finaliser les critères évoqués précédemment. En tout état de cause, je souhaite que nous puissions proposer une délibération sur ce sujet lors du premier Conseil Municipal de rentrée.

M. CHISS: Merci Madame le Maire. Je vais prendre la parole, Monsieur RAHOUI, mon cher Mehdi, d'abord je loue la manière dont vous avez analysé les comptes administratifs 2019 parce que vous les avez analysés d'une manière constructive et en vous projetant dans l'avenir et c'est exactement la manière dont moi je vois les choses, la comptabilité ça n'a pas beaucoup d'intérêt si on ne fait pas parler les chiffres, donc on fait parler les chiffres et c'est extrêmement intéressant, ça permet d'enrichir le débat.

Quelques réponses techniques d'abord. En ce qui concerne les produits de service, effectivement on constate une baisse des produits de service, il y a une partie de cette baisse des produits de service, il ne vous aura pas échappé, à peu près la moitié sur les 600 000 € qui provient plutôt d'organisations internes liées à la mutualisation des moyens avec l'Agglo et qui sont vraiment des choses qui n'ont rien à voir avec les services en tant que tels. Pour le reste, en ce qui concerne le périscolaire ou les classes de découverte, ce qu'il est important de noter c'est qu'il n'y a pas eu de baisses de fréquentation entre 2019 et 2018. Par contre, les services s'adaptent à la situation des familles et à leurs demandes. Donc on multiplie davantage les petits contrats, on essaie de faire des efforts, et c'est plutôt lié à la situation des familles et à la manière dont on s'adapte à leurs ressources, à leurs besoins qui fait qu'on a une diminution des recettes et pas du tout à une baisse de fréquentation. On n'est pas sur une problématique de fond.

En ce qui concerne la baisse des effectifs, je vous confirme que je n'ai pas de feuille de route sur ce sujet, et par rapport à ce que vous relevez en ce qui concerne la baisse des effectifs au niveau des comptes administratifs 2019, je vous rappelle simplement que c'est une photo à un instant T des effectifs, c'est extrêmement dynamique et mouvant ; sur le nombre d'agents que compte la collectivité, il y a déjà malheureusement la suppression de quelques contrats aidés, ça ce sont des choses que nous avons subies.

M. CHISS (suite) Pour le reste, on aurait repris la même photo quelques mois après, ou quelques semaines après, nous n'aurions peut-être pas eu la même photo et nous aurions eu peut-être une augmentation de l'effectif, c'est extrêmement mouvant et extrêmement dynamique, et ce n'est pas du tout l'affichage d'une volonté, bien au contraire. Il y a un certain nombre de services qui sont à renforcer, il y a des postes à pourvoir, il y a des offres d'emploi qui sont en permanence portées par la D.R.H. pour que nous puissions pourvoir ces postes. Donc ça n'est pas du tout une problématique de fond non plus.

En ce qui concerne l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine. Effectivement, on peut constater une augmentation. Il faut quand même que vous ayez en tête que cette augmentation, elle est liée aussi à l'augmentation de la base. C'est-à-dire qu'on a une base qui est versée à l'ensemble des communes qui sont concernées, chaque année cette base est revalorisée, donc si le camembert est plus important, notre part de camembert est aussi plus importante en euros. Ce qui est important c'est de regarder le classement de la Ville dans les villes qui sont concernées par cette D.S.U. A ma connaissance ce classement n'évolue pas, et je vous rappelle en plus que dans le calcul de la D.S.U. il y a 4 critères qui sont retenus, le critère de revenus n'étant qu'un des 4 critères, représentant 25 % du calcul et donc on n'est pas du tout en décrochage par rapport à d'autres villes comme Amiens par exemple ou Lille, auxquelles on peut se comparer. On n'a pas de problématiques de cette nature. Par ailleurs, on pourrait aussi relever l'exonération de la taxe d'habitation et se comparer avec d'autres villes en termes de pourcentages de populations concernées par l'exonération de la population et là aussi par exemple on est inférieurs à des villes comme Lille par exemple. Donc on n'a pas du tout de problématiques de ce point de vue-là mais c'est vrai que ça doit être un point d'attention pour nous et un axe de réflexion. Et par contre, je pense que ce n'est pas du tout à corréler avec la stabilisation du budget du C.C.A.S., on est vraiment sur deux problématiques complètement différentes.

Pour finir, je suis extrêmement content que vous pointiez l'intérêt d'avoir un excédent aussi important pour la commune. De manière générale c'est important parce que ça nous permet de faire des choses. C'est encore plus important, et je l'ai pointé dans mon discours tout à l'heure, d'avoir un excédent compte tenu du contexte que nous traversons aujourd'hui. C'est une source d'opportunité, je ne vais pas vous rappeler ici tout ce qui a été fait en termes d'investissement dans le domaine du développement durable, il y a des adjoints ici qui pourraient le rappeler, depuis de nombreuses années, depuis 20 ans, mais notre projet est axé autour d'un socle qui concerne la nature en ville et nous aurons l'occasion de développer des investissements spécifiques sur toute cette problématique, comme l'avait rappelé le Maire lors du précédent Conseil Municipal, dans le cadre d'un projet qui s'appelle GAIA et que nous aurons l'occasion de vous présenter à la rentrée.

<u>MME MARAIS-BEUIL</u>: Déjà, je tenais comme mon collègue à remercier Jean-Marie, parce que ce compte administratif c'est son travail, c'est le travail exemplaire qu'il a fait sur les années que nous avons partagées, sur les années qui ont suivies et c'est la bonne santé de la Ville donc je tenais à le remercier.

Beaucoup des questions ont déjà été posées mais je reviendrais tout de même sur une des questions que je vous avais posée Monsieur CHISS. Je vous avais demandé de pouvoir avoir accès au ratio de réalisation puisque nous n'étions pas là lors du budget primitif 2019. Vous nous avez bien mis dans votre commentaire la réalisation des recettes de fonctionnement à 101 % mais sur la réalisation des dépenses, les taux de réalisation c'est important, et peuvent peut-être expliquer cet excédent assez important.

MME MARAIS-BEUIL (suite) Donc si nous pouvions avoir accès à ces ratios de réalisation cela nous donnerait une vision plus globale d'un budget primitif qui est sincère et qui correspond à la réalisation qui a été faite l'année qui était en cours. Je tenais également, effectivement on a pu remarquer une baisse du personnel, malgré tout lorsque l'on regarde les charges du personnel, elles représentent 64,5 % du budget, or pour les villes de même strate, elle est à 60 %. Donc avec un taux de personnel qui a diminué, il faut quand même être vigilant aux charges de personnel, d'autant plus que lors de votre projet pour les 6 années à venir vous nous avez proposé des créations de nombreuses brigades, et donc il faut avoir une vision sur cette charge de personnel qui ne doit pas prendre un pas trop important sur toutes les autres charges de la Ville. Effectivement, la ligne communication qui a augmenté, et puis 2 autres choses m'ont un peu surprise, c'est l'augmentation sur la ligne location de 23,1 % qui paraît énorme sur une année. Effectivement, c'est certainement la patinoire malgré tout on peut se poser des questions dès l'instant où nous avons une patinoire, où une patinoire synthétique avait été achetée, et est-ce que l'opportunité de telles dépenses est nécessaire. Et puis, une autre liste m'a un peu intriguée et j'aurais voulu avoir des détails. C'est sur l'augmentation de la ligne entretien, qui a aussi beaucoup augmenté. Merci.

<u>M. CHISS</u>: Alors, d'abord sur le tableau de ratio de réalisation, les services sont en train d'y travailler donc je vais voir s'il est possible de vous le communiquer mais de toute façon c'est un travail que vous pouvez faire vous-même puisque vous avez le B.P. 2020, vous avez les chiffres 2019, donc assez aisément vous pouvez calculer un taux de réalisation. (*hors micro*) Le budget est en ligne donc on vous le renverra. On vous renverra le budget 2019 Madame BEUIL, comme ça vous pourrez faire les calculs pendant l'été et nous pourrons en reparler à la rentrée.

En ce qui concerne les charges de personnel, c'est très simple, on constate un poids de charges de personnel plus important que dans les villes de la même strate mais c'est parce que nous avons beaucoup de services en régie et notamment la cantine, qui pèse un poids assez lourd mais c'est un choix assumé de cette majorité; et aussi des effectifs de police municipale qui sont supérieurs à des villes de même catégorie. C'est simplement ça qui explique qu'on ait un poids de masse salariale un peu supérieur, mais qui est complètement là aussi maîtrisé, je vous rassure.

Sur la ligne entretien, là je n'ai pas la réponse immédiatement mais si vous voulez on vous apportera des détails sur le compte par la suite. Monsieur PIA.

<u>M. PIA</u>: Je donne simplement une précision concernant les charges de personnel, qui sont plus élevées que dans les autres villes mais en même temps dans les autres villes où on a moins de régies, on retrouverait les mêmes dépenses dans les charges à caractère générales puisqu'il faudrait faire appel à des entreprises et ça relèverait des marchés publics.

M. DEBIL-CAUX: Monsieur RAHOUI, cher Mehdi, je vous remercie pour vos propos constructifs et en particulier sur la transition écologique, c'est là-dessus que nous comptons nous appuyer. La transition écologique, elle va passer par Beauvais, on en est conscients, et on veut aussi que ça soit grâce à vous, grâce à l'opposition parce qu'on a besoin d'une opposition constructive, on a su être contre le projet d'incinérateur. Caroline CAYEUX était contre le projet d'incinérateur, avec Yves ROME. Vous vous souvenez de cet incinérateur? Ce sont des grands enjeux qui dépassent les clivages. Vous avez été constructif et nous on a besoin de vous, c'est quelque chose qu'on veut mettre vraiment en lumière. Le plan GAIA c'est 3 axes, c'est prendre soin de la nature, prendre soin de l'homme, prendre soin de la ville. On va travailler dessus, on va vous le détailler, on va avancer. Merci.

<u>MME MENOUBE</u>: Monsieur RAHOUI, mais je préfère dire Mehdi, je reviens sur la baisse de fréquentation des crèches dont tu as parlé tout à l'heure. Juste pour expliquer que les chiffres que tu vois évidemment constatent une baisse des chiffres mais ce n'est pas dû à une baisse de fréquentation mais plutôt au fait que les revenus des familles sont plus faibles, et ça engendre une baisse de recettes. Le seul moment où nous avons constaté une baisse c'était pendant le confinement, et ça ce n'était dû à personne. Mais depuis que les activités ont repris, nous sommes sur un taux assez correct de fréquentation des crèches.

M. CHISS: Monsieur RAHOUI, vous vouliez reprendre la parole.

M. RAHOUI: Merci. Pour rassurer le collègue Victor DEBIL-CAUX, l'opposition sera bien entendu au rendez-vous de la transition écologique puisque comme vous l'avez vu c'était un élément important et majeur du programme électoral qui a porté la liste qui a été la nôtre pendant le temps de l'élection. On sera au rendez-vous, on a fait des propositions ce soir, on en a fait la fois précédente et on en fera tout au long du mandat pour pouvoir imprimer l'action municipale. Ensuite vous êtes la majorité, libre à vous d'adhérer, d'admettre ou de refuser les propositions que nous formulerons, mais nous serons au rendez-vous de la proposition et d'opposition constructive systématiquement, comme nous l'avons été ce soir. Je me félicite de la nouvelle que vous avez annoncée Madame le Maire en adhérant à cette idée de prime de continuité de service public. Effectivement ça fait un certain temps que le Gouvernement a décrété, en offrant la possibilité aux collectivités de le mettre en place ; d'autres villes, il ne s'agit pas de se comparer, comme Lille ou Dunkerque je crois ont mis en place dans notre secteur cette prime et il ne s'agit pas de dire autre chose que de se réjouir de voir Beauvais intégrer la liste des villes qui mettront en place cette prime à laquelle nous considérons que c'est le minimum que nous devons aux agents. Et c'est pour ça que nous l'avons proposée ce soir et que vous avez, de manière réactive, confirmé, en tout cas que vous vous êtes appropriée et c'est une bonne chose. Lionel CHISS a dit un mot sur la question de la fiscalité. Je crois, sans anticiper le budget qu'on sera amenés à débattre un peu plus tard, mais c'est quelque chose à anticiper. On sait que les collectivités ont dû assumer un certain nombre de dépenses imprévues. A titre personnel, je m'interroge sur les capacités de l'État à poursuivre son projet de supprimer la taxe d'habitation pour tous. Je le souhaite. Je ne sais pas ensuite comment ce sera répercuté au niveau des collectivités, comment on pourra au niveau local assumer et vraiment être garantis d'avoir une compensation à l'euro près de cette suppression. Pour ce qui nous concerne plus directement, je vous dis je ne veux pas anticiper le vote du budget, mais simplement poser une alerte dès à présent pour que les dépenses supplémentaires que nous serons amenés à engager ne soient pas répercutées sur la fiscalité locale qui est déjà assez élevée, comme je l'ai dit, à Beauvais. Et je ne sais pas si vous avez réfléchi déjà de votre côté à cette problématique et ce que vous envisagez de traduire dans les faits concrètement, mais si vous pouvez nous rassurer dès ce soir sur cet aspect des choses, je pense que ce serait une chose plutôt positive.

<u>M. CHISS</u>: Monsieur RAHOUI, je peux tout de suite vous rassurer, puisque dès le discours d'investiture du Maire, les 5 priorités que nous avions posées pendant la campagne ont été sanctuarisées. Et dans ces 5 priorités il y avait notamment le gel du taux communal des impôts. Donc nous nous sommes engagés là-dessus. Evidemment on sait que c'était déjà un challenge mais ça va en être un plus important compte tenu du contexte sanitaire et économique, mais nous nous étions engagés et nous le maintiendrons.

M. CHISS (suite) Et non seulement nous le maintiendrons mais en plus nous avions aussi prévu un abattement spécifique pour les propriétaires qui entameraient des travaux d'isolation thermique de leur logement, et nous allons le mettre en place puisque nous avions anticipé la convention citoyenne, vous voyez qu'on était en avance sur notre temps, et donc puisque ça a été acté par la convention citoyenne et par le Président de la République, l'importance de ces travaux d'isolation dans les logements, cet abattement sera évidemment aussi maintenu dans la mandature. Madame le Maire.

<u>MME LE MAIRE</u>: Pour compléter les propos de Lionel CHISS, j'ajouterai que le lobbying que font les associations d'élus sur la compensation de la taxe d'habitation n'a pas cessé, et que nous avons beaucoup travaillé avec le rapport Richard BURR sur cette compensation. Nous continuons à mettre la pression sur l'État. Nous sommes tous unanimes pour dire que la compensation doit être non pas à l'euro près, mais avec un remboursement chaque année de la perte que nous pourrions subir. Et concernant les dépenses du Covid, il me semble que le Gouvernement avait annoncé qu'il y aurait un budget Covid, isolé des budgets municipaux, et c'est bien évidemment ce que nous allons nous efforcer de mettre en place.

MME SOULA: Concernant la non variation du budget C.C.A.S entre 2018 et 2019, ça correspond à une enveloppe correspondant exactement à la dépense réalisée par le C.C.A.S. en 2018, ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir de modification, décision modificative entre temps, mais c'est tout à fait envisageable. On connaît tout l'attachement de l'équipe municipale en faveur de l'action sociale. En revanche, on a une très forte augmentation en 2017, pour la mise en place du plan Nouvelles solidarités sur lequel je voulais revenir, puisqu'effectivement on parlait d'un plus grand nombre de personnes qui peuvent être accompagnées par le C.C.A.S. puisqu'on n'est plus là sur des critères sociaux mais sur des critères de restes à charge. Donc ce qui va être très impactant et très bénéfique pour la suite des choses à venir, c'est la situation sociale de tous les Beauvaisiens. Pour conclure aussi, sur l'absence d'augmentation, depuis 2015, il faut savoir que le C.C.A.S. puise dans son fonds de roulement, ce qui participe là aussi à l'effort commun pour ne pas engranger inutilement sur les subventions Ville.

**MME MARAIS-BEUIL**: Si j'ai bien entendu, parce qu'effectivement vous avez signé Madame le Maire avec l'État une convention pour limiter les augmentations des dépenses du fonctionnement de la Ville, les dépenses engendrées par le Covid seront mises à part, elles ne rentreront pas dans ce compte-là?

MME LE MAIRE: C'est une proposition du Gouvernement à la suite des demandes de l'A.M.F. et des associations d'élus, d'isoler le budget Covid pour qu'il n'impacte pas l'équilibre de nos finances municipales. Et donc il y aura d'une part un remboursement de 50 % pour les masques, vous l'avez entendu comme moi ; et deuxièmement l'isolation de ce budget Covid à part, qui nous permettrait éventuellement d'emprunter pour l'assumer mais avec un remboursement extrêmement long dans la durée. Ceci étant, nous attendons les précisions définitives du Gouvernement sur cette possibilité-là.

<u>M. CHISS</u>: J'ajouterai que nous avons interrogé encore hier la Préfecture mais nous n'avons pas encore les précisions techniques.

<u>MME MARAIS BEUIL</u>: Juste sur la prise en charge de 50 % de l'État sur le coût des masques, il faut savoir que c'est coût hors, il faut enlever tout ce qui va être acheminement mais également toutes subventions supplémentaires qui auraient pu être apportées pour le financement des masques, et c'est 50 % du reste qui sera pris en charge par l'État.

<u>M. CHISS</u>: Très bien, s'il n'y a plus d'interventions, je vous propose de passer au vote. Nous allons voter les 9 premières délibérations les unes après les autres, qui concernent toutes le compte administratif.

Délibération n° 1. Le compte de gestion du comptable et l'approbation du compte de gestion. Le compte de gestion du comptable est en application de l'article L1610-12 du Code Général des Collectivités Territoriales produit au Maire avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes au plus tard au 30 juin. Ces dates limites ont été prolongées d'un mois par l'ordonnance 2020-330 relatives aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie Covid-19.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M49, considérant qu'après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018; considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur; considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution et les budgets annexes, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier municipal n'appellent aucune observation ni réserve; et d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 selon les résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes qui sont joints à la délibération.

Je vous rappelle que la commission générale qui s'est réunie le 24 juin 2020 a émis un avis favorable.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 voix abstentions, décide l'adopter le rapport. Je vous remercie.

Deuxième délibération, c'est le vote du compte administratif 2019- budget principal, dont je vous ai déjà donné lecture en détail, et que nous avons commenté largement.

Pour voter le compte administratif 2019 du budget principal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport. Je vous remercie.

Délibération n° 3 qui concerne le compte administratif 2019 - budget annexe de l'eau.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décode d'adopter le rapport. Je vous remercie.

Délibération n°4 qui concerne le compte administratif 2019 - Budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport. Je vous remercie.

M. CHISS: (suite) Délibération n°5 qui concerne le compte administratif 2019 - budget annexe zone de la Longue Haie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport. Je vous remercie.

Délibération n° 6, qui concerne le compte administratif 2019 – budget annexe lotissement Agel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport. Je vous remercie.

Délibération n° 7 qui concerne le compte administratif 2019 - budget annexe zone parc d'activités du Tilloy.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport.

Je vous remercie.

Délibération n° 8, qui concerne le compte administratif 2019 - affectation du résultat du budget principal.

Compte tenu des comptes que nous venons de voter, nous proposons d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 19 383 630,05 €; le besoin de la section d'investissement s'établit à -10 658 000 €. Au vu des restes à réaliser de 3 050 000 €, résultat d'exécution d'investissement - 374 000 € et du résultat reporté de - 7 000 232 €, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 10 658 694,49 € du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé; de reporter 8 724 935,56 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté; et je vous rappelle à chaque fois la commission générale, réunie le 24 juin avait émis un avis favorable. Donc affectation de résultat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions, décide d'adopter le rapport. Je vous remercie.

**MME LE MAIRE**: Je reprends la présidence et je donne la parole à Lionel CHISS.

<u>Délibération n°2020-320</u> (rapport réf 2020-320)

Finances - compte administratif 2019 - affectation du résultat du budget annexe de l'eau

#### Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'Eau,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 868 106,57 euros ;
- la section d'investissement présente un besoin de financement de -100 755,23 euros au vu du solde des restes à réaliser (-22 707,68 euros), du résultat d'exécution 2019 d'investissement (-822 542,61 euros) et du résultat reporté de l'année 2018 (+744 495,06 euros)

Il est proposé au conseil municipal:

- d'affecter 100 755,23 euros du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- de reporter 767 351,34 euros au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# 9 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

<u>M. CHISS</u>: Affectation du budget annexe de l'eau, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 100 755,23 € du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et de reporter 767 351,34 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

La commission du 24 juin avait émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE**: Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstention(s), décide d'adopter le rapport

La délibération est adoptée par l'équipe Beauvais C'est Vous.

## Finances -budget annexe lotissement Agel - Budget primitif 2020

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal:

- d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissement Agel» qui s'équilibre de la manière suivante :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3 250 002,00	Recettes de l'exercice	3 250 002,00
		Solde exécution	0,00
		fonctionnement reporté	
Total :	3 250 002,00	Total :	3 250 002,00

#### Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice 3 250 001,00		Recettes de l'exercice	3 239 997.29
		Solde exécution	10.003,71
		investissement reporté	
Total :	3 250 001,00	Total :	3 250
			001,00

- de décider le remboursement en investissement d'une partie des avances de financement du budget principal pour un montant de 700 000 €.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### 10 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL – BUDGET PRIMITIF 2020

<u>M. CHISS</u>: Nous avons 2 budgets 2020 à voter, qui n'avaient pas été votés, qui concerne la délibération n° 10 le budget annexe du lotissement Agel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif qui s'équilibre avec des recettes et des dépenses à hauteur de 3 250 000 €; et de décider de rembourser en investissement une partie des avances de financement du budget principal, pour un montant de 700 000 €. Je vous rappelle que le Conseil Municipal, en date du 20 juin 2019, avait adopté le principe de vendre à l'euro symbolique les derniers terrains afin de réaliser des accessions à la propriété et que donc chaque année ce budget est subventionné par une subvention d'équilibre de fonctionnement et qu'en même temps on rembourse les avances qui avaient été faites par le budget principal. Le bilan prévisionnel de clôture du budget présente aujourd'hui un déficit de 2 550 000 € qui sera compensé sur les 2 années à venir à nouveau par des subventions d'équilibre et par un rapport au budget principal.

<u>MME LE MAIRE</u>: Pas de questions, même vote ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstention(s), décide d'adopter le rapport

La délibération est adoptée à la majorité.

### Finances -budget annexe lotissement de la Longue Haie - Budget primitif 2020

## Monsieur Lionel CHISS, Maire Adjoint

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal:

- d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe « lotissement de la longue Haie» qui s'équilibre de la manière suivante :

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	547.497,17	Recettes de l'exercice	415.568,00
Restes à réaliser	0,00	Résultat de fct reporté	131 929,17
Total:	547.497,17	Total :	547.497,17

#### Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	85 568,00	Recettes de l'exercice	169.150,57
Solde exécution investissement reporté	83 582,57		
Total:	169.150,57	Total :	169.150,57

- de décider le reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget Longue Haie sur l'exercice 2020, pour un montant maximum de 363.914,60€.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# 11 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE – BUDGET PRIMITIF 2020

M. CHISS: Le dossier 11 concerne le lotissement de la Longue Haie, qui est un budget qui s'achève sur l'exercice 2020, qui va s'achever par la vente des derniers lots restants en 2020 et qui devrait, d'après le bilan prévisionnel, se solder par un excédent global de 620 000 € qui sera reporté au budget principal.

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif tel qu'il vous a été présenté et de décider le reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement dégagé pour un montant de 363 914 €.

MME LE MAIRE: Pas de questions, même vote ? 10 abstentions et 34 votes favorables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstention(s), décide d'adopter le rapport.

La délibération est adoptée à la majorité.

MME LE MAIRE Je voudrais, au moment où nous arrêtons de parler des finances, à mon tour, cher Jean-Marie JULLIEN, te remercier pour ta diligence, ton expertise et la gestion précautionneuse et vigilante que tu as portée aux finances de notre Ville pendant les 3 mandats que nous avons partagés ensemble, et je sais que déjà avant pendant 2 mandats tu avais été particulièrement vigilant. Un grand merci à toi et tu sais que tu fais toujours partie de la famille Beauvais pour Tous et nous ferons sans doute de temps en temps appel à toi.

(applaudissements)

30 ans de vie municipale, c'est quelque chose!

<u>Délibération n°2020-323</u> (rapport réf 2020-323)

Commission consultative des services publics locaux - bilan des travaux 2019 de la C.C.S.P.L.

#### Madame Caroline CAYEUX, Maire

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont les suivantes :

1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- - le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service) ;
- le rapport sur le prix et la qualité des services du service d'eau potable visé à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'ils s'agissent de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2019, la C.C.S.P.L. s'est réunie 1 fois, le 8 octobre 2019, afin d'examiner les rapports d'activités 2018 des délégations suivantes :

- 1. Exploitation de la fourrière automobile
- 2. Exploitation de la fourrière animale
- 3. Gestion du stationnement payant en ouvrage et sur voirie
- 4. Exploitation du réseau de chaleur
- 5. Gestion du crématorium
- 6. Gestion du service d'eau potable

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Le Conseil Municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019.

## 12 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – BILAN DES TRAVAUX 2019 DE LA C.C.S.P.L

<u>MME LE MAIRE</u>: Je vous propose de voter favorablement pour cette commission et le bilan de ses travaux 2019. Vous avez l'analyse qui est jointe dans cette délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces travaux. Madame CLINCKEMAILLIE ?

<u>MME CLINCKEMAILLIE</u>: Merci Madame la Maire. Je souhaite intervenir au niveau du point 6, gestion du service de l'eau potable.

L'eau potable est une ressource précieuse que nous devons protéger. Cela doit être une priorité pour notre Conseil. Nous devons tout mettre en œuvre pour permettre une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles. L'alimentation en eau de Beauvais est vulnérable et cela est connu depuis longtemps. En 2001 déjà, la source de Friancourt hameau d'Auneuil était pointée comme polluée aux pesticides et en 2009 par les nitrates. L'eau captée à Friancourt représente 17 % de l'eau distribuée à Beauvais. Cette source ancienne, connue et exploitée depuis très longtemps, a l'avantage d'être à une altitude supérieure à celle de Beauvais, l'eau s'écoule donc seule, sans pompage jusqu'à la Ville. L'intérêt de notre délégataire Veolia est donc d'utiliser au maximum ce point de captage ce qui évite des dépenses d'énergie. Pour distribuer une eau dont la teneur en nitrate reste pour nous, Beauvaisiens, inférieure à 50 milligrammes par litre, le seuil réglementaire, le délégataire opère un mélange des eaux provenant des différents points de captage. Mais d'autres sources sur Auneuil, qui alimentent d'autres villages de l'Agglomération, présentent des taux à 45 milligrammes par litre, ce qui peut laisser à penser que celle de Friancourt atteint aussi peut-être régulièrement ces taux.

Pour remédier à cette fragilité de la ressource en eau et diversifier les points de captage, des recherches ont été effectuées dès 2001. Ces recherches ont malheureusement été décevantes. Une source dans la vallée de la Liovette avait ainsi été identifiée et présentait un bon débit, malheureusement elle était trop polluée. Une protection de cette zone par l'acquisition de foncier, la mise en place d'un périmètre de protection, le boisement d'une zone élargie auraient permis d'anticiper, et aujourd'hui nous disposerions d'une autre zone de captage, renforçant donc les 6 points actuels. Mais rien n'a été fait et en 2019, le délégataire nous dit qu'une étude est lancée pour la reconquête de la qualité de l'eau. Il était temps. Je voudrais tout de même signaler que Veolia vend des solutions de dénitratation. Cela pose donc questions. Cette technologie est certes performante mais très coûteuse. Nous pensons qu'il est préférable d'agir en amont pour léguer aux générations futures une ressource préservée. Des solutions existent, modifier le périmètre de protection, l'élargir par l'acquisition de foncier, ou en travaillant en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture pour impliquer les agriculteurs dans la réflexion et engager un changement de paradigme sur leurs pratiques. Cela est même écrit dans le contrat de transition écologique du Beauvaisis, que cela ne reste pas que des mots. Il est également possible de se rapprocher de l'Office National des Forêts, pour envisager un boisement des périmètres, d'ailleurs ce sont des opérations qui sont très bien financées. Les végétaux opèrent effectivement un filtrage et une épuration. Les polluants sont absorbés ou piégés par la plante. Certaines grandes villes de France ont fait appel à cette technique. Saint-Etienne, Rennes, la Rochelle.

<u>MME CLINCKEMAILLIE</u> (suite) Nous vous demandons de prendre à bras le corps la situation et de ne pas laisser au délégataire toute latitude sur ce point. L'eau est une ressource précieuse. Je vous remercie.

MME LE MAIRE: Merci Madame. Je voudrais tout de suite vous rassurer, et vous dire que l'eau à Beauvais elle est de bonne qualité. Les Beauvaisiens doivent être rassurés sur ce sujet. En 2019 d'ailleurs, l'A.R.S. a effectué plus de 100 prélèvements pour en vérifier la qualité. Elle a prélevé sur les stations de traitement, sur les réseaux de distribution et tous les résultats sont positifs. Les résultats bactériologiques premièrement, 100 % des analyses sont conformes. Sur les pesticides, 100 % des analyses sont conformes. Et sur la présence de nitrates, idem, 100 % des analyses sont conformes. La moyenne à Beauvais est de 26 milligrammes par litre alors qu'il ne faut pas en dépasser 50. Donc nous sommes vraiment dans un taux bas. Sur la dureté de l'eau, la teneur en calcium et en magnésium, la teneur moyenne est de 32, c'est un peu technique pardonnez-moi, mais l'eau de Beauvais est considérée comme dure puisque le seuil national est compris entre 25 et 35. Sur la présence de fluor, vous voyez je vous donne tout d'une manière transparente, la teneur moyenne à Beauvais est de 0,13 milligrammes par litre et la valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 milligrammes par litre, ce qui veut dire que l'eau beauvaisienne est peu fluorée. Sur les autres paramètres, la présence de métaux, le chlore, les solvants, toutes les analyses sont à 100 % conformes. La Délégation de Service Public qui nous lie à la société Veolia ne nous met pas dans une situation d'aveuglement. Nous sommes extrêmement vigilants et en plus, elle comporte de nombreux garde-fous qui nous permettent de garantir via des contrôles continus une très bonne qualité de l'eau et par conséquent le respect de la santé des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens. Et puis je voudrais, en concluant ces quelques mots, vous dire qu'il existe à Beauvais un tarif social de l'eau que nous avons mis en place dans le cadre de cette Délégation de Service Public, ce qui veut dire qu'on ne coupe pas l'eau inconsidérément si une facture n'est pas réglée mais on essaie avec le C.C.A.S., d'agir en amont et de prévenir les difficultés financières que peuvent avoir des familles pour que l'eau ne soit pas coupée. Vous comprendrez aisément que c'est une obligation maintenant du délégataire Veolia sur laquelle nous sommes extrêmement vigilants et nous avons épargné à de nombreuses familles de se retrouver un vendredi soir avec l'eau coupée pour le week-end, quand ce n'est pas d'ailleurs l'électricité pour l'eau chaude. Nous avons mis en place ces dispositions avec le C.C.A.S., au service des familles, pour qu'elles surmontent ces difficultés financières qui sont quelques fois ponctuelles.

M. PIA: En complément de ce que vient de dire Madame le Maire, Madame CLINCKEMAILLIE, je voudrais d'ailleurs vous féliciter parce que c'est un sujet que vous maîtrisez bien. Je voudrais en profiter puisqu'on parlait de Jean-Marie JULLIEN tout à l'heure, j'ai eu Jean-Luc BOURGEOIS, au téléphone cet après-midi et je vous transmets son bonjour amical à tous, parce que c'est un sujet qu'il suivait de très très près, cette question de la qualité de l'eau, c'était dans ses attributions, dans sa délégation. Et je peux vous dire que c'est un sujet qui lui tenait beaucoup à cœur parce que si effectivement, comme l'a dit Madame le Maire, nous avons une eau qui est conforme, qui respecte les normes de potabilité, bien heureusement d'ailleurs, nous avons bien sûr à être vigilants sur la question de la qualité de l'eau, notamment sur certains captages. Vous avez cité le captage de Friancourt qui effectivement, nous avons pu voir des paramètres en termes de nitrate et de pesticides qui pouvaient être inquiétants.

M. PIA (suite) Je voudrais d'abord vous dire qu'il s'agit de nitrates et aussi de pesticides, notamment du desethyl atrazine qui aujourd'hui est interdit. Il se trouve qu'on a affaire à des pollutions qui sont anciennes et malheureusement il en est ainsi dans beaucoup de bassins d'alimentation de captage, où nous avons forcément le résultat d'une agriculture où on se souciait beaucoup moins de la qualité de l'eau qu'aujourd'hui. Et nous avons, en tout cas les collectivités, mis en place, et nous ne sommes pas les seuls, des mesures rectificatives. Je voudrais aussi dire qu'en ce domaine, la réglementation s'est extrêmement renforcée sur les rejets, sur la question des pollutions diffuses. N'oubliez pas que nous sommes aujourd'hui dans un programme d'action de zone vulnérable, avec des contraintes fortes sur l'utilisation de l'azote pour éviter les pollutions par les nitrates et que la réglementation concernant les produits phytosanitaires s'est fortement accentuée, ce qui fait que nous avons un panel réglementaire au niveau national pour lutter contre ces pollutions. Maintenant, ça ne veut pas dire qu'il faut s'arrêter là.

Et pour répondre précisément à votre question sur qu'est-ce que nous faisons sur ce captage de Friancourt, et je parlais de Jean-Luc BOURGEOIS parce que c'est un dossier qu'il suivait, d'abord cette source de Friancourt est inscrite dans la liste des captages prioritaires en raison d'une concentration. Vous parliez de 45 milligrammes de nitrate par litre d'eau, moi j'ai plutôt le chiffre de 40 milligrammes, mais nous sommes face à un captage où effectivement on a un taux de nitrate qui reste en dessous de la norme de potabilité puisque c'est 50, mais néanmoins qui appelle notre vigilance puisqu'on est quand même à 40 et c'est vrai qu'il était important de prendre des mesures rectificatives. Et c'est pour cette raison que nous avons lancé avec des agriculteurs, un plan d'action. Nous sommes en train de travailler sur un plan d'action pour lutter contre ces pollutions diffuses, un plan d'action qui est en cours de rédaction, sur lequel nous devons et nous sommes en train de travailler avec les agriculteurs qui vise à les accompagner dans l'amélioration des outils de pilotage de la fertilisation ; aussi la réduction de ce qu'on appelle les indices de fréquence de traitement des produits phytosanitaires, l'objectif étant d'utiliser le moins possible de produits phytosanitaires puisqu'ils sont encore autorisés, et puis la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants. On a des expérimentations qui sont d'ailleurs suivies aujourd'hui, vous avez cité la Chambre d'Agriculture, c'est un sujet que je connais un peu et il est vrai que nous avons, par rapport à ces cultures à bas niveau d'intrants, des résultats tout à fait encourageants pour lutter contre ces pollutions diffuses. Alors les cultures à bas niveau d'intrant, ça peut être le miscanthus, ça peut être aussi des taillis à courte rotation et qui permettraient d'ailleurs d'alimenter nos chaufferies bois puisque nous en avons une sur Saint-Jean donc ça serait peut-être l'occasion. Et puis, on peut aussi faire rentrer cette question de renouvellement des pratiques agricoles dans le cadre notamment de notre contrat de transition écologique qui vise justement la qualité de l'alimentation, et je pense qu'il y a un de nos collègues qui pourra intervenir sur ce sujet, je crois que c'est Victor qui suit ce dossier. On a aujourd'hui des ambitions pour conquérir, ou reconquérir, la qualité de l'eau sur ce captage mais, comme le dit Madame le Maire, il n'y a vraiment pas péril en la demeure, nous avons à Beauvais une eau de bonne qualité par rapport à d'autres secteurs, on n'a absolument pas à rougir. Mais je suis d'accord avec vous, vigilance tout de même parce qu'après on peut payer très cher, comme vous le disiez, sur le fait de pouvoir distribuer une eau qui soit potable, si les normes de potabilité sont dépassées, ça peut créer de gros problèmes. Et bien évidemment, ça oblige la collectivité à traiter l'eau et des traitements qui coûtent très cher aux consommateurs d'eau.

**MME LE MAIRE**: Madame CLINCKEMAILLIE et Monsieur DEBIL-CAUX.

<u>MME CLINCKEMAILLIE</u>: Je voulais simplement ajouter que je vous remercie d'avance pour votre extrême vigilance sur ce sujet et je fais partie de la commission pour les services publics locaux et donc je ne manquerai pas également de suivre avec attention ce sujet.

<u>MME LE MAIRE</u> : Eh bien Madame, nous partageons la même vigilance. Monsieur DEBIL-CAUX.

M. DEBIL-CAUX: Je vous remercie pour votre vigilance, vous avez abordé le contrat de transition écologique, donc la qualité de l'eau est une partie de ce contrat qui est plutôt centrée sur tout ce qui est alimentation. Par contre, sur la qualité des eaux souterraines, nous allons avoir dans le P.C.A.E.T., le P.C.A.E.T. c'est le Plan Climat Air Energie Territorial, qui va être voté dans le courant de l'année 2020. C'est-à-dire qu'il aurait dû être voté, malheureusement avec la crise du Covid, les délais préfectoraux ont été rallongés. Nous avons deux actions spécifiques sur la qualité de l'eau. Nous allons avoir l'action numéro 25, qui est préserver l'eau potable, les eaux de surface et les eaux souterraines. Et l'action numéro 29 qui est réduire les impacts environnementaux issus de l'agriculture. Donc soyez assurés que nous allons être vigilants et nous comptons aussi sur vous pour travailler sur le sujet. Merci.

MME LE MAIRE: Merci Monsieur DEBIL-CAUX. Monsieur MATURA.

M. MATURA: Merci chère Dominique pour cette question. Je voudrais insister sur le moment qui vient de se produire, parce qu'on se rend compte que la protection de la nature ce n'est pas juste l'affaire d'une ou deux personnes. J'en ai la délégation et j'en suis très honoré. L'eau c'est effectivement quelque chose de très important mais on peut voir à quel point les élus sont attachés et sont intentionnés à ce sujet. On parle de la nature beaucoup, mais là on peut se rendre compte avec les propos de Madame le Maire, avec les propos de Franck PIA, avec l'intervention de Victor DEBIL-CAUX que la nature tout le monde en prend soin, et ça doit être notre force ici, ça ne doit pas être qu'une vue de l'esprit et simplement quelques textes dans des programmes. Mais en tout cas, on a ici une belle illustration de ce qu'on essaie de faire et qui est, je n'en ai aucun doute et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle je me suis engagé avec l'équipe Beauvais C'est Vous, c'est qu'il y a ici une conscience écologique de long terme et l'eau en fait partie, la protection de l'eau.

Je voudrais aussi remercier, féliciter l'équipe de Yannick PLOTTU qui est le directeur, qui s'occupe de cette eau, parce que je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup d'eau, on est une ville d'eau ici! C'est assez impressionnant parce qu'entre les marais, les plans d'eau, les rivières, l'eau potable, etc., je peux vous dire qu'il y a un travail énorme sur ce sujet qui est fait par les services et ils prennent vraiment soin de notre eau. Tous les jours, je reçois des comptes rendus et on voit vraiment un sérieux à ce niveau et c'est très rassurant pour les Beauvaisiens et pour la qualité de l'eau. Alors comme disait Franck, il y a des groupes de travail, il y a des choses qui sont en cours, on aura l'occasion d'en reparler mais je tenais à préciser cela. Et que je continue et j'ai encore rencontré il y a peu Monsieur BOURGEOIS qui effectivement a travaillé sur ce sujet pendant très longtemps et qui a fait un travail admirable.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci Monsieur MATURA. Et puis je voudrais vous dire que s'il y en a qui sont intéressés par la pêche à la truite, c'est le signe que dans nos rivières l'eau est pure. Il n'y a pas de vote. On continue.

#### Protection fonctionnelle des agents et des élus

#### Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Les agents publics peuvent être exposés en raison de la nature de leurs fonctions, à des relations parfois conflictuelles avec des usagers du service public, ainsi qu'à la mise en cause de leur responsabilité juridique.

L'article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié par l'article 73 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pose le principe de la protection fonctionnelle. Ainsi la collectivité est tenue de protéger les agents qu'elle emploie (titulaires et non titulaires) ainsi que les agents l'ayant quittée, au titre des faits survenus durant la période où ils étaient en activité, dans trois types de situation :

- Les agents publics bénéficient de la protection de l'administration contre les violences, menaces, voies de fait, injures, diffamation ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions.
- La protection fonctionnelle leur garantit la prise en charge par la collectivité de la condamnation civile prononcée à leur encontre par des juridictions judicaires dès lors qu'aucune faute personnelle détachable de l'exercice de leurs fonctions ne leur est imputable.
- Les agents publics sont protégés contre les poursuites pénales dont ils peuvent faire l'objet pour des faits ne présentant pas le caractère d'une faute personnelle. La protection octroyée à l'agent victime recouvre l'obligation d'assistance juridique via la prise en charge financière des honoraires d'avocats et autres frais de procédure occasionnés (frais d'expertise, d'huissiers etc...).

De même, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2123-34 et L.2123-35 modifiés par l'article 104 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ainsi que lorsque ceux-ci font l'objet de poursuites pénales à l'occasion des faits qui n'ont pas de caractère de faute détachable de l'exercice de leurs missions.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à mettre en œuvre la protection fonctionnelle des agents et des élus, relative aux frais de procédure dans les conditions prévues par l'article 11 de loi du 13 juillet 1983 et du CGCT.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

#### 13 – PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS

<u>M. DORIDAM</u>: Madame le Maire, chers collègues, il s'agit de mettre en place pour le mandat la protection fonctionnelle des agents et des élus.

Comme vous le savez les agents publics en premier peuvent être exposés en raison de la nature de leurs fonctions à des relations parfois conflictuelles avec des usagers du service public, ainsi qu'à la mise en cause de leur responsabilité juridique. Il en est de même pour les élus donc il s'agit d'adopter, vous l'avez dans la délibération, un certain nombre de dispositions et notamment financières pour mettre en place une protection fonctionnelle, assurée, qui vous sont décrits. A titre indicatif en 2019, 12 dossiers ont été traités dont 3 pour la Communauté d'Agglomération, qui ont engagé des dépenses qui ne sont pas exceptionnelles, 2 222,55 €, mais qui permettent aussi de recouvrer des sommes dues et de protéger véritablement les agents dans les recours qui peuvent être faits, à la fois par des particuliers, mais aussi par des compagnies d'assurance et ça permet aussi à la collectivité de prendre en charge les frais d'avocat dont les agents doivent pouvoir se doter en toute liberté de choix.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable, avec 9 abstentions. Donc je vous propose d'adopter cette délibération de début de mandat.

**MME LE MAIRE**: Il n'y a pas d'intervention? Je passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## tableau des effectifs ajustement

### Madame Caroline CAYEUX, Maire

Je vous propose un ajustement du tableau des effectifs de la ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Favoriser le déroulement de carrières des agents de la Ville par des avancements de grade et des promotions internes (procédure annuelle suite aux commissions administratives paritaires du 30 juin 2020)
- Modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite
- Modification du fondement juridique du recrutement de certains agents contractuels

Concernant tous ces points il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) des emplois ou grades correspondants, lesquels seront supprimés du tableau après consultation du comité technique à l'occasion de l'actualisation annuelle en fin d'année civile.

Ainsi dans le cadre des promotions pour déroulement de carrière, il est donc proposé les créations d'emplois suivantes :

Nature de la	emploi / grade préexistant	emploi / grade créé	nombre
modification du tableau	à temps complet (sauf indications contraires)	à temps complet (sauf indications contraires)	
Avancement de grade	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2° classe	3
Avancement de grade	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1re classe	7
Avancement de grade	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	5
Avancement de grade	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1re classe	4
Avancement de grade	Agent social	Agent social principal de 2° classe	1
Avancement de grade	Agent social principal de 2° classe	Agent social principal de 1 <sup>re</sup> classe	1
Avancement de grade	Auxiliaire de puériculture principal de 2° classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	1

Avancement de grade	ASEM principal de 2º classe	ASEM principal de 1 <sup>re</sup> classe	4
Avancement de grade	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	22
Avancement de grade	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	23
Avancement de grade	Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	3
Avancement de grade	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	1
Avancement de grade	Éducateur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Éducateur principal de 1 <sup>re</sup> classe	1
Avancement de grade	Animateur	Animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe	1
Avancement de grade	Animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Animateur principal de 1 <sup>re</sup> classe	1
Avancement de grade	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	1
Avancement de grade	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	4
Avancement de grade	Attaché	Attaché principal	1
Avancement de grade	Educateur jeunes enfants de 1 <sup>re</sup> classe	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	1
Avancement de grade	Cadre de santé de 2° classe	Cadre de santé de 1 <sup>re</sup> classe	1
Promotion interne	Adjoint administratif ppal de 1 <sup>re</sup> classe	Rédacteur	1
Promotion interne	Educateur des APS principal de 1 <sup>re</sup> classe	Conseiller des APS	1
Promotion interne	Adjoint technique principal	Agent de maitrise	5

Concernant le second point il s'agit de modifier les grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite (cf tableau ci-dessous).

Nature de la modification du tableau	Service ou Direction	Emploi / grade préexistant à temps complet à supprimer à terme après passage en CT	Emploi / grade créé à temps complet	Nombre
Création/ suppression	Parcs et jardins	jardinier/ Adjoint technique ppal de 1 <sup>re</sup> classe	jardinier/ cadre d'emplois des adjoints techniques	3
Création/ suppression	DEEJ/ Coordination centre sociaux	Coordinateur animation adjoint au directeur/ RP1	Coordinateur animation adjoint au directeur/ Rédacteur principal de 2º classe	1
Création/ suppression	Sports	Agent d'exploitation des gymnases et des stades/ Adjoint technique ppal de 2e classe	Agent d'exploitation des gymnases et des stades/ Adjoint technique	2
Création/ suppression	DEEJ	Agent d'animation/ Adjoint d'animation ppal de 2 <sup>e</sup> classe	Agent d'animation/ Adjoint d'animation	2
Création/ suppression	Services à la population	Agent de gestion administrative état civil / Adjoint administratif ppal de 2° cl	Agent de gestion administrative état civil/ Adjoint administratif	1
Création/ suppression	Services à la population/Cimetière	Agent polyvalent /  Adjoint technique ppal de 2re classe	Agent polyvalent / Adjoint technique	1
Création/ suppression	Fêtes	Responsable de l'équipe technique / Adjoint de maitrise principal	Responsable de l'équipe technique / Adjoint de maitrise	1

		Dessinateur/	Dessinateur/	
Création/ suppression	Architecture (bureau d'études)	Agent de maitrise	technicien	1

Enfin l'article 21 de la loi du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique a étendu la possibilité de recourir au contrat sur emplois permanents aux agents de catégorie B et C dans la FPT jusqu'alors réservé aux emplois de catégorie A.

Cette disposition élargit les cas de recours au contrat pluriannuel dans la fonction publique territoriale (contrat de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée, avant le cas échéant, la proposition du CDI), par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires.

Il est donc possible désormais de recruter par contrat sur les emplois de catégories B et C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, dans les mêmes conditions que pour celles applicables aux emplois de catégorie A <u>et si aucun fonctionnaire</u> n'a pu être recruté.

Compte tenu des difficultés récurrentes que rencontre la collective pour recruter du personnel titulaire sur certains postes ci-dessous désignés, il est proposé la modification suivante au tableau des emplois :

Nature de la modification du tableau (motif)	Service	Emploi / grade préexistant à temps complet à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité technique	Emploi / grade créé à temps complet	Nombre
Création/ suppression (Modification fondement juridique du recrutement et fin de contrat)	Logement	Responsable du service/ Attaché	Responsable du service/ Ingénieur titulaire, stagiaire ou emploi contractuel de catégorie A sur le fondement de l'article 3.3 2° de la Loi 84-53 (contrat de 3 ans maximum renouvelable compte de la nature des fonctions ou des besoins du service)	1
Création/ suppression (Modification fondement juridique du recrutement et mutation)	Développement durable/ Chantiers d'insertion	Réfèrent et encadrant technique/ technicien	Réfèrent et encadrant technique/ Cadre d'emplois des techniciens titulaire, stagiaire ou emploi contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article 3.3 2° de la Loi 84-53 (contrat de 3 ans maximum renouvelable compte de la nature des fonctions ou des besoins du service)	1

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2020, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

La commission administrative paritaire s'est réunie le 30 juin 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

#### 14 - TABLEAU DES EFFECTIFS AJUSTEMENT

<u>MME LE MAIRE</u>: Vous savez que pour favoriser le déroulement des carrières par des avancements de grade et des promotions internes, il faut modifier le tableau des effectifs.

Alors, dans le cadre des promotions pour déroulement de carrière, il est proposé un certain nombre de créations d'emplois. Vous l'avez sur la première feuille de la délibération. Concernant le second point, il s'agit de modifier les grades suite au remplacement d'agents mutés ou partis en retraite. Et enfin, vous avez l'article 21, la transformation de la fonction publique, qui a étendu la possibilité de recourir aux contrats sur emplois permanents aux agents de catégorie B et C, dans la fonction publique territoriale jusqu'alors réservés aux emplois A.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2020, la Commission Administrative Paritaire s'est réunie le 30 juin 2020. Il vous est donc proposé d'approuver les termes de ce rapport.

Pas de questions ? Même vote ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## Indemnité de rupture conventionnelle

### Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Vu l'article 72 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique (articles 1 à 8),

Vu le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (articles 49 bis à 49 decies),

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son employeur public conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions. Elle entraine la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire ou la fin du contrat ainsi que le versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

Créée en 2008 pour les salariés du secteur privé, la rupture conventionnelle est instituée dans les trois versants de la fonction publique par la loi du 6 août 2019. Son article 72 prévoit le dispositif, à titre expérimental pour les fonctionnaires, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 et pose le principe de rupture conventionnelle pour les agents contractuels en CDI.

La rupture conventionnelle dans la fonction publique concerne uniquement :

- Les fonctionnaires titulaires ;
- Les contractuels de droit public recrutés en contrat à durée indéterminée (CDI)

sauf pour les agents ayant atteints l'âge d'ouverture du droit à pension de retraite et justifiant d'une durée d'assurance suffisante pour obtenir la liquidation d'une pension de retraite au taux plein.

L'initiative peut venir de l'agent ou de l'autorité territoriale. Elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des parties.

Lorsque les deux parties parviennent à un accord, elles signent une convention de rupture établie selon un modèle défini par arrêté ministériel (publié le 6 février 2020) laquelle doit prévoir obligatoirement la date de cessation définitive du fonctionnaire ou de fin de contrat de l'agent contractuel et le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC).

Les modalités de calcul de cette indemnité sont prévues par le décret n°2019-1596 du 31/12/2019.

### L'employeur doit déterminer :

- l'ancienneté de l'agent à savoir l'ensemble des services publics effectifs en qualité de contractuels (CDD et CDI), de stagiaire et de fonctionnaire dans les trois versants de la fonction publique. Les contrats de droit privé (CUI, contrat apprentissage ...) ne sont pas pris en compte. Sont donc décomptées les périodes de disponibilité (de droit ou sur autorisation), de congé parental, d'absence de service fait ou d'exclusions ;
- une rémunération brute de référence.

La rémunération brute de référence à prendre en compte dans le calcul de l'ISRC est celle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle de la date d'effet de la rupture conventionnelle.

Le montant de l'indemnité ne peut pas être inférieur aux montants suivants :

- Un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années jusqu'à 10 ans ;
- Deux cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années à partir de 10 ans et jusqu'à 15 ans ;
- Un demi mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de quinze ans et jusqu'à vingt ans ;
- Trois cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de vingt ans et jusqu'à vingt-quatre ans.

Il ne peut pas non plus excéder une somme équivalente à un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par années d'ancienneté, dans la limite de vingt-quatre ans d'ancienneté.

La rupture conventionnelle relève de l'un des cas d'ouverture à l'allocation d'assurance chômage conformément à l'article 2 § 3 de l'annexe du décret 2019-797 du 26 juillet 2019. Cela implique que pour chaque rupture conventionnelle de l'un de ses fonctionnaires et de ses contractuels (si pas de convention de gestion avec Pôle Emploi), la collectivité pourra être amenée à lui verser une allocation chômage d'aide au retour à l'emploi.

Enfin, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle doivent être remboursées par les fonctionnaires et les agents contractuels si dans les six années suivant la rupture conventionnelle, ils sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la même collectivité territoriale mais également dans une collectivité ou un établissement public relevant ou auquel appartient la collectivité territoriale (commune membre d'un EPCI).

Ce dispositif de rupture conventionnelle a pour conséquence de mettre un terme, à compter du 1er janvier 2020, à la possibilité de verser l'indemnité de départ volontaire existante dans la fonction publique territoriale dans les deux circonstances suivantes : démission pour créer ou reprendre une entreprise et démission pour mener à bien un projet personnel. Le versement de cette indemnité de départ volontaire reste donc possible uniquement en cas de restructuration de service. Un dispositif transitoire est mis en place pour les demandes de versement de l'indemnité de départ volontaire (pour création/reprise d'entreprise ou projet personnel) avant le 30 juin 2020 et ce à condition que la démission soit effective avant le 01/01/2021 (article 9 décret 2019-596).

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'approuver la mise en place de l'indemnité de rupture conventionnelle dans la collectivité ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes les décisions et actes y relatifs et notamment :
- de décider de l'opportunité d'utiliser cet outil, de l'accepter, de le refuser si elle l'estime nécessaire dans l'intérêt du service et de la collectivité ;
- de signer les conventions formalisées dans le cadre de cette procédure ;
- de fixer le montant de l'indemnité dans la limite du plafond fixé par les textes et en tenant compte de l'ancienneté de l'agent dans la collectivité ;
- de prévoir le budget nécessaire dans la limité de 100 000 euros par an.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

## 15 – INDEMNITÉ DE RUPTURE CONVENTIONNELLE

M. DORIDAM : Il s'agit de créer une indemnité de rupture conventionnelle.

Dans le cadre des dispositions indemnitaires d'accompagnement des agents dans leur transition professionnelle, la loi a prévu tout un ensemble de dispositions et notamment une rupture conventionnelle. Là il s'agit de compléter la mise en place de ce dispositif par la création de l'indemnité. Je vous rassure, la rupture conventionnelle peut venir à la fois de l'initiative de l'agent mais aussi de l'autorité territoriale ; elle ne peut pas être imposée ni par l'une ni par l'autre. C'est un dispositif de volontariat, de rupture conventionnelle qui porte bien son nom, qu'il s'agit de mettre en place. Cette mesure a été présentée au Comité Technique, aux organisations syndicales, qui ont posé pas mal de questions mais qui ont été rassurés sur le fait qu'il s'agit de venir en complément et non pas remplacer des dispositions ou de se substituer de manière autoritaire à ce qui pouvait être mis en place avant. Vous avez dans la délibération, je vous passe les détails, un quart de moins de rémunération brute par année, je pense que vous l'avez lu. En tout cas, les questions ont été posées et ont obtenu les réponses en Comité Technique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette indemnité de rupture conventionnelle dans la collectivité ; d'autoriser le Maire à prendre les décisions et les actes relatifs à cette mise en place ; de décider de l'opportunité de cet outil, de l'accepter ou de le refuser s'il l'estime nécessaire dans l'intérêt de la collectivité. C'est conventionnel donc on donne la possibilité au Maire de refuser cette disposition qui pourrait être demandée par un agent. Et puis de signer les conventions formalisées dans le cadre de cette procédure ; de fixer l'indemnité dans la limite du plafond fixé par les textes, là ce sont des décrets ministériels qui tiennent compte de l'ancienneté de l'agent dans la collectivité, ça concerne les titulaires et les C.D.I., et puis de prévoir le budget nécessaire dans la limite de 100 000 € par an.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

<u>MME LE MAIRE</u>: Pas de questions? Même vote? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

#### Avenant n°3 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail

#### Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Un nouveau règlement relatif à l'organisation du temps de travail, commun à la Ville de Beauvais, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), est entré en application au 1er janvier 2019.

Deux avenants ont été adoptés depuis :

- le premier pour apporter des précisions ou compléments nécessaires à sa mise en œuvre.
- le second pour adopter des dispositions spécifiques aux services de la direction prévention-sécurité fonctionnant 7j sur 7j ou 24h sur 24h.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter un troisième avenant à ce règlement, afin d'assouplir les règles relatives à l'organisation du temps de travail pour les agents réalisant des heures supplémentaires dans certaines situations dérogatoires, notamment les périodes d'astreintes.

Vu l'avis unanimement favorable du comité technique de la Ville et du CCAS en date du 11 juin 2020,

#### Il est proposé:

- d'adopter l'avenant n°3 au règlement relatif à l'organisation du temps de travail, ciaprès annexé,
- d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

## 16 – AVENANT N°3 AU REGLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. DORIDAM: Il s'agit d'adopter un 3ème avenant au règlement relatif à l'organisation du temps de travail.

C'est un avenant qui a été demandé, qui a été réalisé notamment à la demande des agents euxmêmes. Il s'agit de proposer ce 3ème avenant, après celui numéro 1 qui précisait les compléments nécessaires à la mise en œuvre du temps de travail, le second c'était d'adopter des dispositions spécifiques au service de la direction prévention sécurité qui fonctionne 7j/7 24h/24; il s'agit maintenant d'adopter un avenant qui permette d'assouplir les règles relatives à l'organisation du temps de travail pour les agents réalisant des heures supplémentaires dans certaines conditions dérogatoires, notamment les périodes d'astreinte.

Le Comité Technique s'est prononcé avec les organisations syndicales à l'unanimité favorable à cet avenant le 11 juin.

Il vous est proposé d'adopter l'avenant numéro 3 à l'organisation du temps de travail, dont vous avez copie dans le dossier et d'autoriser le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

<u>MME LE MAIRE</u> : Pas de questions ? Même vote ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

<u>Délibération n°2020-282</u> (rapport réf 2020-282)

Environnement - eau potable - convention de délégation de la compétence eau potable

#### Monsieur Yannick MATURA, Maire Adjoint

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert de la compétence « eau potable » vers les communautés d'agglomération du Beauvaisis (CAB) est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'organisation des services d'eau potable sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis se caractérise actuellement par la présence de 16 services d'eau potable :

- 7 communes (dont 2 sont exploitées en régie);
- 9 syndicats (tous en délégation de service public), dont 2 syndicats sont intégralement dans le périmètre de la CAB.

Dans l'attente des conclusions de l'étude de gouvernance relative à la prise de compétence eau potable et en application de l'article L. 5216-7 IV du code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a décidé de recourir au mécanisme de représentation-substitution pour les 7 syndicats exerçant la compétence eau potable et regroupant des communes appartenant à au moins deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Pour les 2 syndicats intégralement dans le périmètre de la CAB, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que ces syndicats soient maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence, c'est-à-dire jusqu'à fin juin 2020, sans nécessité de délibérations des syndicats ou de la CAB. Par ailleurs, l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 accorde un délai supplémentaire de 3 mois aux EPCI à fiscalité propre afin qu'ils délibèrent sur la possibilité d'une délégation de compétence au profit des syndicats infra-communautaires compétents en matière d'eau potable.

Pour les 7 communes (Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Rotangy, Nivillers et Haudivillers) exerçant en propre la compétence eau potable, les dispositions de la loi engagement et proximité prévoit que :

« La communauté d'agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences mentionnées aux 8° à 10° du présent I à l'une de ses communes membres. « La délégation prévue au treizième alinéa du présent I peut également être faite au profit d'un syndicat mentionné à l'article L. 5212-1, existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de la communauté d'agglomération. « Les compétences déléguées en application des treizième et quatorzième alinéas du présent I sont exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération délégante.

« La convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution. Elle définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération délégante sur la commune délégataire. Elle précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée. »

Le conseil communautaire s'était prononcé favorablement sur cette délégation de compétence aux 7 communes lors de son conseil du 13 décembre 2019, avant l'entrée en vigueur de la loi. Aussi, afin d'assurer la continuité du service d'eau potable et dans l'attente des orientations de l'étude de gouvernance relative à la prise de compétence eau potable, le conseil communautaire a pris une nouvelle délibération dans sa séance du 7 mai 2020 pour déléguer à chaque commune la compétence eau potable jusqu'au 30 juin 2021, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

#### Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les termes de la convention ci-annexées de délégation de la compétence eau potable entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais;
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives ou en lien avec cette convention.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

# 17 – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

<u>M. MATURA</u>: Il s'agit d'une note concernant le transfert de compétence eau potable vers la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, lors de son Conseil de décembre 2019, et la ville de Beauvais, lors de son Conseil également en 2019, ont déjà délibéré conjointement pour déléguer cette compétence à la ville de Beauvais pour une durée de 18 mois. La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit cette possibilité de délégation est entrée en vigueur le 27 décembre 2019, lors du dernier Conseil Municipal et Communautaire du mandat. Les services de la Préfecture ont demandé qu'une nouvelle délibération soit prise par les deux Conseils pour confirmer la délégation de la compétence eau potable à la ville de Beauvais. La Communauté d'Agglomération a pris une nouvelle délibération lors de la séance du 7 mai 2020, pour déléguer à la ville de Beauvais la compétence eau potable et jusqu'au 30 juin 2021, selon les modalités définies dans la convention jointe. Je cite : la convention précise la durée de la délégation et des modalités d'exécution. Elle définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu, de pérennité de l'infrastructure ainsi que la modalité de contrôle de la Communauté d'Agglomération délégante sur la commune délégataire. Elle précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée. Une étude sous l'égide de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est en cours pour faire des propositions sur des conditions d'exercice de la compétence eau potable.

En attendant les conclusions de cette étude, il est proposé de laisser la compétence eau potable à la ville de Beauvais. Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de délégation de la compétence eau potable entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais ; et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

<u>MME LE MAIRE</u> : Pas de questions ? Même vote ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

#### Adhésion au réseau Idéal Connaissances - Communauté espaces verts

#### Monsieur Mamadou LY, Maire Adjoint

L'adhésion au réseau Idéal Connaissances – Communauté Espaces Verts permet de compléter et d'enrichir la formation professionnelle des agents de la collectivité, ainsi que de suivre l'actualité dans le domaine d'activité des espaces verts et d'échanger sur des problématiques communes.

L'abonnement à la Communauté Espaces Verts permet à tous les agents de la collectivité de disposer d'un compte personnalisé leur offrant :

- un service de formation et de développement des compétences avec l'organisation de « rencontres techniques » basées sur des retours d'expériences (accessibles en présentiel ou depuis ordinateur), l'organisation de Web conférences (accessibles en direct depuis ordinateur), mais aussi la mise à disposition en ligne et à la demande de l'ensemble de nos modules de formation,
- un réseau social professionnel permettant à l'ensemble des agents de la collectivité d'échanger avec leurs pairs, de développer leur réseau et d'accéder à un annuaire professionnel des collectivités,
- un contenu d'expertise composé de documents, produits par les agents, mais également par un pôle expert, composé de professionnels, sélectionné par IDEAL Connaissances, afin d'aider les collectivités à obtenir des réponses sur des éléments techniques ou juridiques.

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 990 euros TTC par an.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune au réseau Idéal Connaissances – Communauté Espaces Verts pour un montant annuel de 990 euros TTC.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# 18 – ADHESION AU RESEAU IDEAL CONNAISSANCES – COMMUNAUTE ESPACES VERTS

M. LY: Cette délibération concerne l'adhésion au réseau Idéal Connaissances Espaces Verts. L'adhésion au réseau Idéal Connaissances Espaces Verts permet de compléter et d'enrichir la formation professionnelle des agents de la collectivité. L'abonnement à la communauté espaces verts permet à tous les agents de la collectivité de disposer d'un compte personnalisé leur offrant les services ci-dessous. Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 990 € par an. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la commune au réseau Idéal Connaissances Communauté Espaces Verts pour un montant annuel de 990 € T.T.C. La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

**MME LE MAIRE**: Pas de questions? Si, Madame SECK.

MME SECK: Nous avions des questions sur cette délibération, pour savoir quels sont les agents qui en bénéficient exactement. On avait posé la question en commission, mais je la repose aujourd'hui. En fait, sur le site internet d'Idéal Co., le prix de l'abonnement pour à peu près 1 000 € correspond à 10 accès internet, donc 10 utilisateurs. Et nous avons posé la question à des agents des espaces verts pour savoir s'ils avaient connaissance de ce dispositif et ils n'en ont pas connaissance. Donc nous aurions aimé savoir quels sont les agents qui en bénéficient et également faire une suggestion, à savoir est-ce qu'il serait possible de faire une évaluation de satisfaction de ce dispositif, qui semble intéressant, auprès des agents pour savoir ce qu'ils en pensent, est-ce que l'utilisation leur convient, avoir un retour par rapport à ça s'il vous plaît.

M. LY: Comme indiqué, c'est une plateforme participative, donc tous les agents de la commune peuvent en bénéficier, en particulier les agents des espaces verts. C'est-à-dire qu'il y a le site internet qui leur permet de s'inscrire, il suffit d'avoir son adresse email, et ouvrir à partir de l'abonnement l'espace vert qui est <a href="www.idealespacesverts.com">www.idealespacesverts.com</a> et l'agent a accès à cette formation-là. Concernant les espaces verts de la ville de Beauvais, tous les agents, les techniciens supérieurs, les ingénieurs et les chefs de projet ont participé à cette formation l'année dernière. Ils ont bénéficié de l'appui juridique et de l'appui professionnel des ingénieurs qui sont dans ce réseau-là et ils ont réalisé les projets en fonction de ce qui est prévu pour l'espace vert.

<u>MME SECK</u>: Donc pour reformuler ce que vous nous dites, c'est qu'il semble que ce soit les encadrants qui y aient accès.

M. LY: Non, pas forcément les encadrants. A partir du moment où la Ville adhère à cette association-là, elle verse l'abonnement par an, tous les salariés qui sont concernés peuvent en bénéficier. Il suffit d'avoir l'adresse mail de la ville de Beauvais plus le code d'accès qui permet de bénéficier d'une formation. Vous avez plusieurs types de formation, le catalogue est composé de 1 000 formations, les agents ont le droit de choisir la formation qui leur convient. Soit pour éventuellement progresser dans leurs activités, soit pour changer de secteur d'activité.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci Monsieur LY, c'est très clair. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires? Des abstentions? Vous vous abstenez, très bien on le dira aux espaces verts.

<u>M. AURY</u>: Au passage comme ça Madame le Maire, vous pourrez informer les agents qu'ils peuvent avoir accès à ce réseau, puisque comme l'a dit Marianne SECK, on a un certain nombre d'agents qui nous ont dit, des espaces verts, qu'ils n'avaient absolument pas connaissance de ce dispositif. C'est pourquoi nous sommes un peu sur notre faim.

<u>MME LE MAIRE</u>: Je pense que vous n'avez pas interrogé tout le monde, et comme l'a dit Mamadou LY, ce n'est pas du tout sélectif, c'est pour tous les agents, n'est-ce pas Monsieur LY?

M. LY: Monsieur AURY, je vais juste vous dire que j'ai rencontré tous les agents des espaces verts, les techniciens de secteur, je leur ai parlé de cette formation, ils sont tous parfaitement conscients et ils savent que cette formation-là existe. Maintenant, ils m'ont répondu tout simplement, ils le feront en fonction de leurs demandes. Mais actuellement, je peux vous dire que tous les salariés de l'espace vert sont au courant de cette formation-là. Mais malheureusement, je suis très très déçu par rapport à vous parce qu'on vous voit dans toutes les manifestations à défendre les salariés, à défendre la formation professionnelle, et maintenant qu'on propose un outil de formation qui permet à nos agents d'évoluer et de mettre des projets innovants en place, vous êtes contre.

<u>MME LE MAIRE</u>: Bravo Mamadou. Le vote est terminé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions, décide d'adopter le rapport

•

# <u>Délibération n°2020-312</u> (rapport réf 2020-312)

# Foncier - Bilan des acquisitions et cessions 2019

#### Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville de Beauvais en 2019 afin notamment d'en assurer l'information au public.

Ainsi au cours de l'année 2019, la ville a procédé aux acquisitions suivantes :

#### Budget principal:

- Acquisition par voie de préemption d'un local commercial Place des Halles en vue de créer une boutique test
- Constitution de réserves foncières (Bois de l'Aulnaie, Voisinlieu, côteau Saint-Jean)
- Diverses régularisations foncières

#### et aux cessions suivantes:

#### Budget principal:

- Diverses régularisations foncières (vente de chemins ruraux à la CAB inclus dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC, régularisations sur le quartier Saint-Jean)

#### Budgets annexes:

- Lotissement du Tilloy
- Transfert des lots 1, 2, 4 à la CAB dans le cadre de la loi NOTRe
- Lotissement Agel

Cession des parcelles AL 482, 636, 639 et 645 pour 6653 m² à la SA HLM du Beauvaisis pour un projet de 43 logements individuels et 16 logements collectifs en accession sociale à la propriété.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville de Beauvais en 2019.

# 19 - FONCIER - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019

<u>M. PIA</u>: Il s'agit du bilan des acquisitions et cessions immobilières qui ont été engagées par la ville de Beauvais en 2019. Il s'agit simplement de prendre acte de ce rapport.

**MME LE MAIRE** : Madame LUNDY.

<u>MME LUNDY</u>: On aborde bien sûr cette délibération avec le même esprit que pour tout ce Conseil, avec sérieux et responsabilité. D'ailleurs je vous remercie Madame la Maire, nous nous félicitons de cette motion qui a été adoptée au début du Conseil. Nous vous avions fait savoir que nous étions inquiets quant à la situation de l'école Gaston Sueur et je vous remercie. Sur ce type de sujet, c'était important pour nous de voter avec vous, tous ensemble pour montrer qu'il y avait une véritable union du Conseil Municipal sur des sujets aussi importants donc je vous remercie.

Mais alors, cette délibération touche à un sujet pour lequel nous ne pouvons pas ne pas dire une certaine indignation. Ce sujet c'est bien entendu celui de la Z.A.C. Novaparc. Alors je vais vous lire un texte, une proposition qui dit : interdire la destruction de nouvelles surfaces agricoles, même si les prétextes ont été nombreux ces dernières années, il ne faut plus céder notre bonne terre picarde. Il y a de nombreuses zones industrielles laissées à l'abandon, il faudra les réhabiliter pour les proposer aux industriels et aux artisans en quête de développement. L'attention doit être attirée en particulier sur le danger d'utiliser les surfaces agricoles pour chauffer nos maisons et faire rouler nos voitures. C'est un non-sens.

Cette proposition, c'est la proposition numéro 1 du livre vert qui avait été présenté il y a quelques mois de cela maintenant, par tout un collectif et notamment par vous Monsieur MATURA. Donc je suis un peu surprise parce qu'il semblerait bien que ces mots ne correspondent pas au projet qui est le projet Novaparc, qui, comme on peut le voir, est un projet qui vise à supprimer et à détruire 123 hectares de terres agricoles. Cette première proposition du livre vert c'est aussi une proposition portée par le collectif de Beauvais en transition, qui a mené un travail remarquable pendant toute la campagne électorale pour faire en sorte de faire progresser et avancer les choses en quête toujours de plus de transitions écologique et sociale dans notre Ville et nous nous en sommes toutes et tous me semble-t-il à ce moment-là félicité. Je vous le dis parce qu'il aura fallu 3 Conseils Municipaux pour revenir sur cet engagement qui me semble être un engagement extrêmement important. Alors je suis d'accord avec vous finalement Monsieur MATURA, quand vous disiez il y a quelques minutes encore, l'écologie ça ne doit pas être quelques textes dans les programmes. Eh bien nous sommes d'accord. Beauvais Osons l'Avenir nous avons porté aussi cette exigence de faire en sorte que l'écologie puisse se traduire concrètement dans les actes dans la politique de notre Ville et toujours en faisant des propositions, en travaillant main dans la main. Ce projet est écocide. 123 hectares, je vous l'ai dit, de terres agricoles qui vont être détruites, avec les conséquences que l'on connaît malheureusement pour la biodiversité. Alors Madame la Maire, vous affirmiez encore il y a quelques mois que finalement la jeune génération jouait son rôle, je cite « en obligeant les responsables politiques à agir sur la transition écologique ». Cette promesse faite à ma génération est importante et je vous demande de la partager et de la continuer. Bien sûr, nous partageons toutes et tous ici ces préoccupations face au niveau de chômage à Beauvais, dans notre Ville, et face à la nécessité d'un développement économique. Mais il faut vraiment, j'insiste, sortir de cette pensée archaïque qui consiste à vouloir à tout prix opposer les créations d'emploi et la transition écologique.

<u>MME LUNDY</u> (suite) Alors, il faut avoir un peu d'ambition sur ces sujets pour notre territoire, et on peut et lutter contre le changement et le dérèglement climatique, ses causes et ses conséquences, et protéger la biodiversité, et réorienter notre modèle économique. Pour une société plus durable, plus sobre et solidaire et d'ailleurs je me joins à ce qui a été dit tout à l'heure, mais bien sûr le formidable résultat, la vague verte qui s'est concrétisée depuis quelques jours montre qu'il y a une véritable attente sur ces sujets. Je ne doute pas que vous serez d'accord avec moi là-dessus.

Alors c'est le sens de l'histoire et les métiers locaux 100 % verts représentent aujourd'hui un secteur d'avenir. Alors je vais citer l'A.D.E.M.E. qui est spécialiste du sujet, puisque les offres d'emploi dans le secteur de l'économie verte sont celles qui ont connu la plus forte hausse ces dernières années, pouvant atteindre 51 % de hausse. Ce ne sont pas moins de 16,5 % des offres d'emploi aujourd'hui qui sont concernées par la transition écologique. Alors finalement Beauvais peut être à l'avant-garde, vous savez tout ce développement qui concerne les marchés émergeants à forts enjeux de compétitivité et qui auront des retombées positives finalement pour l'ensemble de la chaîne de valeur et donc pour l'ensemble du territoire. Pour faire ce développement économique, ces créations d'emploi et toujours cette transition écologique si nécessaire, il suffit aussi d'amplifier la dynamique portée par des acteurs engagés au niveau local, je pense bien sûr au travail formidable mené par Emergence Beauvaisis, qu'il faut continuer à amplifier et à développer. Alors nous vous tendons la main, encore une fois Madame la Maire, parce que l'écologie est trop sérieuse pour être finalement utilisée qu'à des fins électoralistes et abandonnée une fois l'élection passée. Ce n'est pas le message que nous voulons faire passer, je crois que nous serons d'accord. Alors nous vous tendons la main parce que sur ces sujets, le temps et l'époque font leur œuvre. Je ne doute pas que certains dans cette salle parmi nous ont aussi évolué sur ces sujets et ont pris conscience de l'impératif écologique et que ce qui apparaît comme une évidence finalement pour la génération qui vient, ne l'a malheureusement pas toujours été pour tout le monde, mais c'est aussi cette évolution-là qu'il faut que nous prenions à bras le corps. Alors abandonnez ce projet s'il vous plaît Madame la Maire. Et je m'adresse à tous les conseillers municipaux de cette salle, il est encore temps, il faut que nous écoutions les prévisions alarmistes du G.I.E.C. sur le dérèglement climatique, il est temps encore d'être à la hauteur du moment historique que nous vivons. Renoncez à ce projet, digne d'un autre temps, qui contredit vos propres engagements et les engagements que nous voulons porter collectivement. Nous avons besoin d'un poumon vert à Beauvais et d'une ceinture maraîchère. C'est extrêmement important notamment pour alimenter en bio et en production locale nos cantines, c'est une mesure qui nous semble nécessaire. Alors nous sommes prêts à vous soutenir si vous choisissez ce chemin d'avenir plutôt que celui du passé. Vous avez parlé à plusieurs reprises aujourd'hui de GAIA, je crois que c'est le moment de s'en saisir et de prouver par des actes concrets que collectivement, nous sommes décidés à agir sur la question, je vous le demande s'il vous plaît.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci Madame. Monsieur BARBARAS et ensuite Monsieur DEBIL-CAUX.

M. BARBARAS: Merci Madame le Maire. Prochainement, très prochainement nous allons pouvoir débattre de ce sujet, du sujet de cette zone économique mais je rappelle que c'est une compétence de la C.A.B. et j'ai trop de respect pour les élus communautaires non beauvaisiens qui travaillent sur ce sujet. Donc je le rappelle, cette compétence est une compétence de la C.A.B.

M. BARBARAS (suite) Mais comme nous sommes interpellés sur le foncier agricole et que je suis un Beauvaisien de longue date, j'aimerais rappeler quelque chose, depuis 2001 et l'arrivée de Caroline CAYEUX à la mairie de Beauvais, une de ses premières mesures c'est d'avoir refusé l'implantation d'une nouvelle zone commerciale. Cette zone commerciale qui était prévue devant la Maladrerie, qui aurait peut-être aussi gâché cet environnement que je trouve assez étonnant et assez remarquable. En relisant les chiffres aussi, en regardant et en préparant, je me suis dit qu'est-ce qui avait été fait aussi dans ces premières années ? En 2002, le P.L.U. de Walter AMSALLEM prévoyait 800 hectares de terres agricoles à urbaniser. Caroline CAYEUX et son équipe l'ont divisé par 4. Ce sont 600 hectares de moins que ce qui avait été prévu. Alors on est encore très très loin de ce que propose Novaparc. Beauvaisien de longue date, je l'ai vu cette ville se transformer, le fleurissement; il y avait 2 500 m<sup>2</sup> d'espaces fleuris dans cette ville, on est passé à 65 000 m<sup>2</sup> ! De 2002 à 2019. Ces petites fleurs qu'on trouve à l'entrée des villes sur les panneaux, ces 2 fleurs d'or, c'est assez remarquable, c'est quasiment inédit sur cette ville de Beauvais. Alors, on ne peut pas reprocher à Caroline CAYEUX de ne pas avoir ces préoccupations depuis de nombreuses années.

Et puisque vous parlez d'emplois, Madame LUNDY, l'un n'empêche pas l'autre, Novaparc on a un ratio de commercialisation de 30 emplois à l'hectare. On parle de 4 000 emplois que nous allons pouvoir faire sur cette zone commerciale. Je peux vous assurer que peut-être la première des inégalités c'est de ne pas avoir un emploi. La première des solidarités c'est de donner des emplois aux Beauvaisiens.

J'aimerais aussi ajouter que cette zone économique elle sera sur Beauvais, elle sera sur Tillé, le P.L.U. de Beauvais prévoit que nous fassions attention à ce que les codes de la construction soient bien respectés dans cette zone économique. Vous parliez tout à l'heure de pouvoir avoir une zone maraîchère, on a prévu un nutrivillage. Ce nutrivillage on va pouvoir favoriser l'arrivée d'exploitations qui nous permettront de transformer de manière locale ces productions maraîchères. Moi je ne souhaite pas opposer économie et protection de l'environnement, et je vous inviterai même tous à réconcilier cette économie et cette écologie. Alors oui mes chers collègues, quand il s'agit de réduire les inégalités en permettant à chacun de pouvoir accéder à un emploi, nous nous battrons jour après jour pour favoriser l'émergence de ces activités.

MME LE MAIRE: Merci Monsieur BARBARAS. Monsieur MATURA.

<u>M. MATURA</u>: Juste une petite précision par rapport au livre vert. Je sais qu'il y a eu pas mal de confusions là-dessus et à l'époque peut-être que vous n'habitiez pas à Beauvais alors peut-être que vous n'avez pas eu l'histoire. Mais le livre vert c'était...

<u>MME LUNDY</u>: Je vous demande pardon Monsieur MATURA, vous relayez des fausses accusations, je vous demande d'élever le débat s'il vous plaît.

M. MATURA: Non mais c'était il y a deux ans, ce n'est pas grave.

<u>MME LUNDY</u>: Je vous demande d'élever le débat Monsieur MATURA, je pose une question de fond sur un sujet qui intéresse tous les Beauvaisiens.

<u>M. MATURA</u>: Non mais je vous parle du livre vert et je me permets juste de vous dire que c'était...

**MME LUNDY**: Soyez très tranquille, je vous posais la question pour alimenter le débat.

M. MATURA: Vous pouvez me laisser parler s'il vous plaît!

**MME LE MAIRE**: Madame LUNDY, vous laissez parler Monsieur MATURA.

M. MATURA: Merci. Juste pour vous préciser que le livre vert c'était effectivement un travail avec un collectif pour apporter des idées sur la place publique pour que les gens se les approprient, qu'on en discute. Mais ce n'était en aucun cas quelque chose qui allait être réalisé et pris absolument tout de suite comme argent comptant. C'était des idées d'un collectif. Et si vous me le permettez je vais terminer par rapport à ça, le programme Novapac c'est quelque chose qui est ancien, c'est un projet qui avait été établi il y a assez longtemps, Loïc BARBARAS l'explique très justement, on ne peut pas opposer l'emploi comme ça non plus. Effectivement moi j'aimerais que plus de personnes à Beauvais travaillent sur cette zone-là, il n'y a pas de problèmes, on doit avoir des emplois, notez bien. C'était juste par rapport au livre vert. Et vous avez parlé, je n'ai pas bien compris, parce que vous avez aussi évoqué le livre blanc, alors je fais partie des deux groupes de travail, je n'ai pas bien compris l'interaction.

<u>MME LUNDY</u>: Alors deux choses, l'interaction est liée au fait que le livre blanc de Beauvais en transition a également porté cette demande, que nous puissions interdire la destruction de nouvelles surfaces agricoles, d'où le lien. Ce sont deux collectifs qui ont en effet porté cette demande.

Deuxième chose, je vous demande de bien vouloir répéter Monsieur MATURA, vous avez affirmé : ce n'était en aucun cas des idées qui allaient être réalisées. Il me semble que pendant toute la campagne, il a quand même été dit que ce travail réalisé par plusieurs collectifs, dont vous avez fait partie, dont j'ai fait partie, avait vocation à alimenter le travail fait en Conseil Municipal. Vous êtes adjoint aujourd'hui à l'écologie, dites-vous...

M. MATURA: Vous parlez de quel livre? Du livre vert?

MME LE MAIRE: Monsieur MATURA, Madame LUNDY a la parole et ensuite c'est vous.

<u>MME LUNDY</u>: Vous avez dit que vous ne réaliseriez pas toutes les idées portées dans le livre vert. C'est extrêmement grave Monsieur MATURA ce que vous dites.

**MME LE MAIRE** : Monsieur MATURA.

M. MATURA: Le livre vert, oui je le répète, à l'époque c'était il y a deux ans, un travail qui a été établi, avec des personnes qui ont émis un certain nombre d'idées pour l'avenir. Mais celle-ci en faisait partie comme d'autres, il y avait beaucoup de sujets dedans, et qui nous a permis de travailler, de réfléchir, de discuter avec les Beauvaisiens pour prendre ensuite un certain nombre de décisions. On a ensuite construit le programme, depuis très longtemps et ensuite quelques idées ont été retenues par rapport à cela, oui.

**MME LE MAIRE**: Madame LUNDY.

<u>MME LUNDY</u>: Le livre vert a été présenté en septembre, et la réponse qui a été apportée notamment par vous Madame la Maire a été de dire que toutes ces mesures étaient des mesures de bon sens parce que nous étions conscients dans la période de l'urgence écologique et que donc ce travail avait vocation à être appliqué à l'occasion d'un prochain mandat municipal s'il avait vocation à se prolonger.

<u>MME LE MAIRE</u>: Madame LUNDY, ce n'est pas parce que j'ai dit que ces mesures étaient intéressantes qu'elles étaient forcément adoptées dans le projet Beauvais C'est Vous. Nous allons en rester là sur cette discussion qui ne traite pas le fond du dossier, mais je pense que Yannick MATURA, qui a travaillé sur ces deux livres, nous a fait des propositions, nous avons travaillé ensemble mais ce n'est pas forcément la règle du jeu et les 160 points que nous allons aborder dans le mandat. Permettez-nous d'avoir notre projet, on a parlé de GAIA, il vous sera présenté et c'est le projet sur lequel nous allons travailler. Monsieur DEBIL-CAUX.

M. DEBIL-CAUX: Madame LUNDY, vous avez parlé d'écologisme électoraliste. Je vais vous parler en tant que boulanger bio. Tous les jours, je crée des filières locales. Je travaille le bio, je développe toutes les filières pour pouvoir créer un produit le plus sain possible. Est-ce que vous croyez que je me serais engagé dans un projet d'électoralisme politique ? Pas du tout. C'est vraiment parce qu'il y a un projet, il y a un fond, il y a un historique aussi. Et c'est pour ça que les Beauvaisiens nous ont élus au premier tour. Il y a un historique. Ça a commencé à partir de 2002. En 2002, on commence les massifs de fleurs, en 2002, on fait le premier plan des pistes cyclables. Je ne sais pas si vous vous souvenez mais avant 2002 il y avait moins de 2 km de pistes cyclables à Beauvais. En 2002 c'est aussi l'année, tout à l'heure on en a parlé avec les pesticides, en 2002 on commence à faire les premières techniques sans produits phytosanitaires pour les espaces verts. On continue. 2004, démarrage des travaux de l'Ecospace. Je continue. Organisations de manifestations publiques toujours en 2004. Est-ce qu'il faut que je continue ? 2005, création des jardins durables de la Mie au Roy. On continue en 2005, on utilise un cheval en Ville, sur le plan technique pour la prévention, la brigade équestre. On a innové, tous les ans on a innové. 2006, évolution d'achat des bus plus propres, arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts de la Ville. 2008, plan de développement durable, plan de réduction des déchets permettant d'avoir une quantité de déchets inférieure à 300 kg par habitant. J'ai fait partie des premiers ménages qui ont fait les expérimentations, personnellement Madame LUNDY. En 2010, amélioration des mesures de qualité de l'air.

En 2010, on commence le début de l'élaboration du premier plan Climat Energie Territorial, on développe l'écopastoralisme, les moutons, les vaches, les chevaux que vous voyez qui tondent la pelouse, les moutons qu'on voit à côté de l'Aquaspace, c'est peut-être un gadget, oui c'est peut-être un gadget, ça vous fait sourire Madame LUNDY, très bien. Mais ce sont des petites choses, et ces petites choses c'est le colibri Madame! C'est le colibri de Pierre RABHI, on fait notre part. Et au lieu d'utiliser une tondeuse à gazon électrique, parce que maintenant on a passé aussi les tondeuses à gazon en électrique à la place des tondeuses à gazon thermiques. On fait des petites choses, on avance. On ne fera pas une révolution du jour au lendemain. La révolution, le grand soir, non! C'est chaque jour des petites évolutions, des avancées Madame. 2012, on installe les premières ruches municipales à Beauvais. 75 kg de miel. Je continue, 2013, on lance les compostages collectifs par les services techniques. Je continue. Ouverture des locations de vélos, 2014. Je continue, soutien des actions de fleurissement avec l'association Collembole.

M. DEBIL-CAUX (suite) Début des études pour la création de l'écoquartier, mise en place de la zone 30 aussi pour ralentir la circulation, les créations des aires de covoiturage 2015, début du plan énergie. Et j'en passe. Et j'en passe. Et c'est non exhaustif, Madame. 2016, installation de la première ferme urbaine. 2017, on met à disposition des vélos. (hors micro) Allez à la vélostation Madame. 2018, lancement du nouveau projet de l'écospace. 2019, signature de la charte du contrat local, on ouvre les déchetteries, etc. Je continue. C'est une liste non exhaustive, j'en ai des tonnes Madame, je prends des exemples ! Merci.

M. PIA: Je regrette une chose, mes chers collègues, c'est que j'aurais dû finalement lire la délibération. Parce que Madame LUNDY, c'est vrai vous avez vu Z.A.C. Novaparc. Alors là vous avez vu rouge, je devrais dire vous avez vu vert! Il s'agit de diverses régularisations foncières, à savoir la vente de chemins ruraux à la Communauté d'Agglo du Beauvaisis inclus dans le périmètre de la Z.A.C. Novaparc. Madame LUNDY, on est bien d'accord, il ne s'agit pas de l'acquisition de ces terrains, parce qu'il y a belle lurette que ces terrains ont été achetés, et qu'il y a belle lurette que ces terrains sont classés dans une zone qui a vocation industrielle. Et je rejoins ce qui vient d'être dit à l'instant par mes collègues, on est quand même sur une zone, et je parle aussi sous le contrôle de Charles LOCQUET qui a suivi le dossier pendant quelques années, on est sur une zone qui va créer plusieurs milliers d'emplois. Et vous, vous venez en nous disant, cette zone il faut la sortir du développement économique, il faut en faire une zone verte, il faut la rendre à l'agriculture. Ce ne sont plus des terres agricoles! Les propriétaires, les fermiers ont été indemnisés il y a déjà bien longtemps. Et aujourd'hui effectivement, il y a un projet de développement économique sur cette zone parce qu'elle est liée aussi à un schéma de développement économique que nous avions fait il y a plusieurs années, ça va aussi dans le sens de ce que vient de dire Loïc BARBARAS, qui nous disait que quand nous sommes arrivés en 2001 il y avait effectivement des zones qui étaient prévues un peu partout sur le territoire. Nous avons revu cette question en disant, il faut réduire la consommation des terres agricoles ce qui est d'ailleurs aujourd'hui une obligation. Cette zone d'activité Novaparc, elle est bien faite pour créer des emplois et je peux vous dire qu'aujourd'hui quand on crée des zones d'activité, on le voit bien d'ailleurs sur la zone d'activité du Haut-Villé nous avons bien cette volonté de préserver la biodiversité qui aussi est dans vos intentions. On peut faire du développement économique, préserver aussi la biodiversité, préserver l'environnement. Et là Madame LUNDY je suis désolé, vous n'êtes pas du tout dans le sujet, vous êtes complètement à côté de la plaque parce qu'on est bien aujourd'hui sur des régularisations foncières, on n'est pas sur la création d'une nouvelle zone d'activité! On ne va pas refaire le passé. Moi je pense que nous avons besoin d'avoir dans notre territoire des zones qui sont aptes à accueillir des activités pour promouvoir l'emploi. C'est quand même bien l'objectif principal que nous avons pour permettre à tous nos concitoyens d'accéder à un emploi durable.

M. LOCQUET: Je vais revenir sur ce projet. Je n'ose imaginer Madame LUNDY que vos collègues ne vous aient pas dit que ça fait 6 ans que quasiment tous les mois, une vingtaine d'élus de la Communauté d'Agglomération travaillent sur ce sujet. 6 ans tous les mois, 20 élus. Parce que ce qu'a dit Franck PIA, ce qu'a dit très justement Loïc, c'est que je vous défie Madame, d'aller trouver une seule friche industrielle sur notre territoire. Pas une seule. Aujourd'hui malheureusement, nous manquons de terrains et j'ai le regret de dire que quasiment tous les trimestres nous refusons un bâtiment de 300 m² pour faire venir des entreprises. Toutes les zones qui ont été développées ces 15 dernières années sont aujourd'hui complètes.

M. LOCQUET (suite) Et quand on décide de faire Novaparc, quand les élus même avant moi décident de faire Novaparc, d'abord on est confrontés à l'État qui déjà à l'époque nous dit « attention vous pouvez faire cette zone si effectivement vous n'avez pas ailleurs des vacances ou des terrains qui ne seraient pas utilisés ». Nous avons donc anticipé il y a une dizaine d'années et ce n'est pas un sujet qui tombe comme ça ce soir dans un Conseil Municipal, comme l'a rappelé Franck PIA, mais c'est bien aujourd'hui le début d'une aventure pour accueillir et on l'a dit, il faut en prendre conscience à terme sur les ratios, et dieu sait que nous sommes très vigilants sur ce système, si on prend que les deux dernières zones qui ont été développées, nous avons largement dépassé ces ratios à chaque fois, 4 000 emplois c'est très important. Et qui aujourd'hui peut dire : non les 4 000 emplois on ne les prend pas ? Madame LUNDY, vraiment je vous encourage à venir une fois à une commission de développement économique à l'Agglo, et vous verrez que tous les mois et demi, nous, et vous allez le voir, accueillons, j'espère que le Covid ne nous aura pas fait trop de mal, nous accueillons des entreprises qui, je le disais tout à l'heure en préambule, viennent s'implanter sur le territoire. Quand dans une opération nationale vous allez présenter votre territoire, vous êtes face à d'autres villes et dieu sait que l'objectif de Caroline CAYEUX a été toujours très clair « Charles, va vendre la Ville et ramène nous des emplois ». C'est l'objectif. Je disais tout à l'heure, nous sommes la seule ville moyenne des Hauts-de-France ces 3 dernières années à avoir créé des emplois. Ce n'est pas simplement en claquant des doigts. C'est parce qu'effectivement on permet à des entreprises locales de se déplacer. Et je vais terminer làdessus, aujourd'hui nous avons sur Novaparc 3 projets industriels importants, vous imaginez bien si demain nous leur disons qu'ils ne pourront pas se développer sur notre territoire ils iront le faire ailleurs et nous n'aurons que nos yeux pour pleurer et on pourra aller dire à un certain moment quelqu'un a voulu que cette zone ne se fasse pas, et qu'on ne puisse pas accueillir les emplois qui doivent bénéficier et je le redis, bénéficier d'abord aux habitants de Beauvais et aux Beauvaisiens.

#### MME LE MAIRE: Merci Monsieur LOCQUET. Monsieur NARZIS.

M. NARZIS: Merci Madame le Maire. Juste un point de forme Madame le Maire, notamment à l'attention des jeunes élus de votre majorité. Les remises en cause que j'entends ici et là et qui est une toute petite musique depuis la première séance du Conseil Municipal, clairement sur Madame LUNDY avec « ah mais vous n'êtes pas Beauvaisienne », alors il faudrait un brevet d'être né à Beauvais. D'ailleurs je pourrais poser la question à Monsieur MATURA et Monsieur DEBIL-CAUX pour savoir s'ils sont nés à Beauvais, puisque moi je suis né à Beauvais, donc je peux parler en tant que Beauvaisien. Mais alors, je pense que vous devriez un peu les rappeler à l'ordre sur cette question-là parce que, imaginez-vous ce qu'auraient dit Monsieur DEBIL-CAUX, Monsieur MATURA, Monsieur BARBARAS en 2001 lors de votre élection à la mairie de Beauvais. On est d'accord? Donc imaginez-vous. Veillez à ce que dans la forme du Conseil Municipal, je pense que depuis le début de cette séance, vous avez vu qu'on a été constructifs, on a soumis un certain nombre de choses, veillez quand même au sein de votre majorité, je sais qu'il y a des gens parfaitement respectueux, il n'y a pas de souci, mais veillez quand même que sur ce point-là les choses soient respectées.

M. NARZIS (suite) Ensuite, pour répondre à Monsieur DEBIL-CAUX, et son scénario de petit colibri. J'entends bien, vous avez des petites actions colibris. Alors c'est bien de parler des petites actions colibris, vous avez oublié la grande action bulldozer : le Jeu de Paume. J'aimerais bien vous entendre là-dessus Monsieur DEBIL-CAUX parce que là on avait l'occasion, sur un espace qui certes était une place et en partie un parking, mais on avait l'occasion sans doute d'en faire un vrai poumon vert. Et je pense que vous auriez été parfaitement d'accord avec nous sur cette question-là. Je veux juste avoir votre point de vue là-dessus et je pense que dans l'avenir on aura des discussions constructives Monsieur DEBIL-CAUX.

MME LE MAIRE: Monsieur NARZIS, je veux bien que vous fassiez le chevalier blanc pour Madame LUNDY. D'abord je pense qu'elle peut se défendre comme une grande fille, elle nous a dit évidemment qu'elle avait plein de connaissances mais c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité parce que ça fait 20 ans qu'on me reproche de ne pas être née à Beauvais, 20 ans Monsieur NARZIS. Peut-être pas vous mais Monsieur AURY n'ose même pas réagir! (rires dans la salle)

M. AURY: Donnez-moi la parole Madame le Maire comme je la demande depuis 10 minutes!

MME LE MAIRE: Donc il faut bien un peu de bizutage, qu'est-ce que vous voulez Monsieur NARZIS! Mais j'espère avoir un peu d'humour et j'espère qu'on peut le partager, mais le nombre de fois, reprenez les comptes-rendus des Conseils Municipaux: elle n'habite pas à Beauvais, elle ne connaît pas la Ville. Heureusement finalement que j'ai été confinée, c'est dommage je n'ai pas été confinée il y a 20 ans. Parce que sur mon balcon, avec ma chaise, j'ai vu passer beaucoup de monde et les gens me faisaient bonjour, et c'est dommage ça vient 20 ans trop tard!

**MME LUNDY**: J'espère ne pas avoir à attendre 20 ans Madame la Maire!

**MME LE MAIRE** : Ça vous savez, il faut persévérer!

**MME LUNDY**: Vous pouvez y veiller avec moi alors!

**MME LE MAIRE**: Monsieur AURY.

M. AURY: Madame le Maire, ça fait 10 minutes que je vous demande la parole, donc quand vous me la donnez je la prends! Sur ce dernier point au passage, je suis comme Grégory NARZIS, je suis né à Beauvais, je n'en tire ni gloire ni déshonneur mais effectivement je pense qu'il faut arrêter de considérer que le critère pour juger de l'implication d'une personne dans cette ville, ce serait de savoir où elle est née, depuis quand nous sommes à Beauvais, nous sommes une Ville où beaucoup de ceux qui résident aujourd'hui n'y sont pas nés; beaucoup y sont venus parfois récemment. En tout cas, vous ne trouverez jamais je crois, dans aucune de mes interventions dans un Conseil Municipal depuis 2001, une quelconque attaque sur ce point, j'ai bien d'autres choses à vous reprocher Madame le Maire pour ne pas rajouter des sujets qui n'en sont pas pour moi.

M. AURY (suite) Je voulais revenir sur le point qu'a soulevé Roxane LUNDY. Certes, évidemment, c'est ce que vous avez dit Monsieur PIA, c'est le rappel de diverses régularisations foncières. Il n'en reste pas moins que c'était l'occasion d'aborder ce point et au vu de toutes les réactions suscitées, j'ai quand même l'impression que c'est un vrai sujet. Parce que sinon, il n'y aurait pas eu comme ça une telle montée aux créneaux, et ce n'est peut-être pas terminé, de toute une partie des membres de votre majorité. Finalement ce qu'a soulevé Roxane LUNDY c'est quand même une question de fond aujourd'hui et peut-être elle l'est encore davantage après le deuxième tour des municipales que l'on a eu dimanche soir, avec ces records d'abstentions qui ne doivent qu'une partie certainement malheureusement au coronavirus. C'est le décalage entre les paroles, les engagements et puis les actes. Parce que quand même excusez du peu mais ce qui a été cette affaire du livre vert, ce n'était pas simplement un peu de brainstorming dans un coin, à quelques-uns dans les brumes d'un café, il n'y en a d'ailleurs plus de brumes dans les cafés, mais sur une terrasse ou je ne sais quoi. Non, non, ça a figuré à la Une du site de la ville de Beauvais pendant plusieurs semaines, peut-être même plus, et ce n'était pas la proposition 472, c'était la proposition numéro 1 du livre vert de la ville de Beauvais! Arrêter l'artificialisation des terres agricoles. Arrêtez, et c'était dit, Roxane LUNDY l'a rappelé, et arrêtons de trouver des prétextes à ça. Donc j'ai entendu du coup ce que disait Yannick MATURA mais finalement ça a été confirmé par d'autres disant « ah oui mais c'était pas à prendre pour argent comptant » donc maintenant si une chose qui est mise en Une du site internet comme votre proposition numéro 1 du livre vert de la ville de Beauvais, ça n'est pas à prendre pour argent comptant, eh bien malheureusement on comprend que de plus en plus de citoyens pensent que finalement les paroles et mêmes des écrits n'engagent pas ceux qui les écrivent. Et c'est extrêmement grave ce qu'on a quand même entendu ce soir. Parce que j'entends bien, alors Monsieur MATURA qui parle d'or a dit c'est un projet ancien et vous le confirmez, et moi je croyais depuis ces dernières semaines qu'on n'arrêtait pas, et vous Madame le Maire la première, de nous parler de réinvention. Mais donc un projet même ancien mais qui n'est pas encore concrétisé, il faut quand même aller jusqu'au bout même s'il est en contradiction avec des choses que vous avez affirmées comme des promesses et qui ont pu être prises comme telles par les Beauvaisiens. Et à partir de quel moment ces paroles, ces engagements vont se concrétiser? C'est une question et personne n'a jamais dit, je pense à ce qu'a dit Monsieur DEBIL-CAUX qu'en 20 années il ne s'était rien passé dans cette Ville. D'ailleurs et ce soir n'échappe pas à la règle, ça nous arrive très régulièrement de voter toute une série de délibérations et on n'a jamais prétendu, et heureusement quand même qu'en 20 ans avec ce qu'est le budget d'une ville comme Beauvais, il se soit fait un certain nombre de choses. Même si, et Grégory NARZIS a eu raison de le rappeler, on a quand même eu aussi des projets qui étaient là pour le coup pas anciens mais archaïques, dépassés et qui prouvent leur inutilité et qui ont été un beau gâchis qui va rester et qu'on va transmettre aux générations futures, je veux évidemment parler du projet Hammerson, du Jeu de Paume, qu'on a complètement flingué en cette occasion. Et là aussi on n'était pas avare de nous dire que ça allait pourtant ramener, et Monsieur LOCQUET glosait là-dessus dans les Conseils Municipaux à l'époque pour nous dire que ça allait rapporter énormément d'emplois, pour le construire, pour le faire fonctionner. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, si on faisait le compte des emplois réellement créés, on soit au niveau de toutes les promesses, de tous les engagements qui avaient été faits à l'époque. Donc c'est ça la question qui est posée ce soir. Parce que ça veut dire quoi se réinventer ?

M. AURY (suite) A partir de quand on prend au sérieux cette question de la transition écologique et encore une fois, mais arrêtez d'opposer et moi je n'ai pas non plus de solution clé en main comme ça où je prétendrais que j'ai toutes les bonnes réponses à toutes ces questions-là. Mais est-ce que, Monsieur LOCQUET vous avez dit qu'il y avait des groupes de travail qui bossaient là-dessus. Eh bien oui, aujourd'hui il va falloir en mettre beaucoup de groupes de travail et peut-être les élargir beaucoup, qui planchent sur comment on va et mener cette transition écologique, et répondre aux questions de création d'emplois et de justice sociale. Mais c'est ça qui est à l'ordre du jour. Et je trouve que vous n'êtes pas à la hauteur en éludant la question ce soir.

# **MME LE MAIRE**: Merci Monsieur AURY. Monsieur PIA.

M. PIA: J'ai une réponse très technique Monsieur AURY à vous faire concernant cette question de la consommation des terres agricoles, de limiter effectivement les zones d'activité et de minimiser en quelque sorte l'impact foncier. La question aujourd'hui elle n'est plus sur la ville de Beauvais. De toute façon, aujourd'hui, on doit raisonner l'aménagement du territoire, et vous le savez bien, à une autre échelle qui est celle du territoire intercommunal voire même d'ailleurs au-delà, et que les questions que vous soulevez elles seront de toute façon abordées par rapport à la question de la transition écologique dans le cadre du S.C.O.T. C'est-à-dire ce n'est pas dans cette instance qu'on va en parler, c'est à la Communauté d'Agglo. N'oubliez pas qu'il y a un projet de S.C.O.T. intercommunautaire, avec le Clermontois, où justement la problématique du développement économique sera cruciale. C'est-à-dire que nous allons réfléchir sur le développement économique non pas centré sur forcément la ville-centre mais sur l'ensemble de ce territoire. Et c'est ce qui nous a manqué pendant des années. C'est-à-dire que chaque commune voulait avoir sa zone d'activité, c'est d'ailleurs ce qui a fortement impacté les terres agricoles et aujourd'hui on est vraiment dans un objectif de rationalisation. Et de ne pas créer, parce que les communes pensent que ça peut créer tout de suite de l'emploi, des zones d'activité partout. Non, il faut qu'il y ait une réflexion qui soit cohérente entre tous les territoires, entre tous les élus. Et si effectivement il y a nécessité de créer des zones d'activité, elles doivent être réfléchies au niveau intercommunal voir même intercommunautaire. Et les décisions que nous aurons à prendre sur ces questions de transition écologique avec la nécessité bien sûr de veiller à ne pas consommer les espaces agricoles, veillé à préserver la biodiversité, elles seront discutées au sein de l'Agglo. Donc c'est un sujet, c'est un vrai sujet en effet, et dont nous avons pleinement conscience puisque nous avons déjà anticipé dans la précédente mandature sur cette question. Donc ne nous faites pas un procès d'intention et en sorcellerie sur la question que finalement nous ne voulons pas respecter nos promesses. Non, du tout, on a bien cette idée-là seulement nous on est des gens un peu pragmatiques, et contrairement à vous, vous êtes dans le dogme. C'est vraiment le dogme à tout crin, c'est-à-dire que là vous avez vu dans cette délibération, Novaparc, donc ça y est, on casse et de toute façon, il faut bien que vous disiez quelque chose. Excusez-moi mais vraiment cette question est bien prise en compte, les élus l'ont bien en tête et je peux vous dire que nous y travaillons et nous y travaillerons non pas entre Beauvaisiens, c'est un sujet que nous devons travailler avec l'ensemble des élus ruraux, c'est important.

MME LE MAIRE: Et puis je voudrais compléter, en disant qu'une zone économique, elle peut être écologique, elle peut avoir un environnement de qualité, elle peut avoir des espaces verts, des arbres, mais que cela n'est pas antinomique avec l'emploi qui s'y trouve. Allez voir la zone du Haut-Villé, elle est assez arborée, elle a été très respectueuse de l'environnement et il y a plus de 3 000 emplois sur cette zone du Haut-Villé. Et je pense que quand nous sommes arrivés en 2001, il n'y avait rien et nous avons amené du travail à de très nombreux Beauvaisiens, ou d'ailleurs. Je voudrais passer la parole à Antoine SALITOT.

M. SALITOT: Merci Madame le Maire. Je voudrais refaire un peu de chronologie pour défendre Yannick MATURA et son engagement, qui je crois est extrêmement sincère et je trouve dommage qu'il soit remis en question dans les termes qui ont été tenus ici-même. Lorsque Monsieur MATURA rédige le livre vert et lorsque ce livre vert est publié sur le site de la Ville, la zone Novaparc est déjà là. C'est-à-dire que le projet est déjà amorcé, nous avons déjà réalisé un certain nombre de fouilles, je crois même qu'il y a eu un déminage assez rocambolesque sur cette zone du Novaparc, et donc les propos qu'il a tenus à cette époque ne sont pas du tout péremptoires aujourd'hui. Je dirais que c'est dommage que cette question passionnante donne lieu à des débats qui soient de cette teneur-là où on remet en cause les engagements des uns, les paroles des autres. On a l'habitude parce que pendant la campagne on avait déjà eu la fake écologie, on a l'écocide aujourd'hui, et je trouve ça dommage qu'on ne puisse pas admettre que sur l'écologie aussi il y ait plusieurs visions de la manière dont on doit s'y prendre. Notre vision, elle est clairement inscrite dans un développement durable qui respecte le tissu social de notre territoire. Et le tissu social de notre territoire, c'est évidemment l'emploi, une logique économique et commerciale qui s'inscrit dans un projet global communautaire, avec notamment des entreprises importantes pour notre territoire comme Massey Fergusson, avec des écoles et de la recherche, de l'innovation importante comme l'institut LaSalle, des entreprises qui sont à la pointe, comme Isagri. Et je crois que ce Novaparc est une belle opportunité. On ne sera pas d'accord, c'est véritablement le sujet, sur tout sur l'écologie. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord sur une question écologique qu'il faut sans cesse remettre en question la sincérité de notre engagement sur ce sujet-là. Je voudrais juste terminer par notre bilan et je trouve que c'est un bel exercice que celui de Victor de rappeler tout ce qui a été fait parce qu'en réalité il y a effectivement une prise de conscience qui est très ancienne de notre équipe. Vous dites qu'il y a eu une vague verte dimanche dernier, oui mais il n'y a pas eu de vague verte comme vous le dites à Beauvais. C'est bien la preuve que les concitoyens, les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens ont compris notre vision de l'écologie, qu'ils ont compris qu'ils n'avaient pas besoin d'aller vers un parti politique distinct pour avoir de l'écologie à Beauvais et que nous portions ce combat au sein de notre équipe.

<u>MME LE MAIRE</u>: Mes chers collègues, je pense que c'est un débat qui nous a mobilisés pendant une heure, qui est intéressant mais qui dépend de la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas un sujet municipal. Donc vous referez votre débat avec les maires ruraux et nous allons continuer avec la délibération numéro 20, puisque je pense qu'on ne vote pas le bilan des acquisitions.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville de Beauvais en 2019.

<u>Délibération n°2020-296</u> (rapport réf 2020-296)

# Foncier - Ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

# Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Dans le cadre de la modernisation de l'action territoriale, visant notamment à simplifier les démarches administratives, les usagers ont la possibilité de saisir par voie électronique (SVE) toute commune ou EPCI depuis le 7 novembre 2016.

L'échéance a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 concernant les demandes d'autorisations d'urbanisme eu égard aux enjeux techniques, financiers et juridiques que cette mise en œuvre représente.

La ville de Beauvais s'inscrit pleinement dans cette démarche avec l'appui technique de son prestataire OPERIS, qui fournit les logiciels informatiques permettant le traitement des demandes d'urbanisme.

Les évolutions techniques permettent à ce jour d'ouvrir un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) qui sera accessible depuis le site de la ville de Beauvais à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La ville souhaite dans un premier temps ouvrir ce guichet aux professionnels, et notamment les notaires, pour le dépôt des Déclarations d'intentions d'Aliéner (DIA) et les Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) qui sont les démarches administratives les plus simples mais aussi les plus importantes en termes de volume (plus de 1000 dépôts annuels pour chaque document).

Etant ici précisé que le dépôt des DIA et CUa au format papier sera toujours possible.

Vu le décret n°2016-685 du 27 mai 2016 autorisant les téléservices

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique

Vu le décret n°2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissement publics de coopération intercommunale,

Vu la circulaire du 10 avril 2017 n° NOR ARCB1711345C relative à mise en œuvre de la SVE.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- D'approuver les conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme
- D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

# Foncier - Vente à l'OPAC de l'Oise - parcelle cadastrée section ZA n°776

#### Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Dans le cadre de sa politique de mise aux normes d'accessibilité de son patrimoine, l'OPAC de l'Oise souhaite installer une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée des logements collectifs sis 5 avenue de Champagne à Beauvais.

C'est pourquoi l'OPAC de l'Oise a sollicité la ville de Beauvais pour que lui soit cédée l'emprise foncière nécessaire au projet, cadastrée section ZA n°776.

L'avis des domaines en date du 10 avril 2020 précise qu'une cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- de déclasser au besoin du domaine public l'emprise de 36 m² nécessaire à l'édification de la rampe PMR,
- de céder la parcelle cadastrée section ZA n°776 d'une superficie de 36 m² à l'OPAC de l'Oise moyennant l'euro symbolique, conformément à l'avis des domaines,
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus. <u>Délibération n°2020-299</u> (rapport réf 2020-299)

# Foncier - Convention de rétrocession de VRD avec la SA HLM du Beauvaisis Avenant n°1 - Opération les allées d'Agel

# Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Par délibération en date du 20 juin 2019, la ville de Beauvais vendait à la SA HLM du Beauvaisis les parcelles cadastrées section AL 482 pour 1875 m², AL 645 pour 2249 m², AL 636 pour 141 m², AL 639 pour 2388 m², AL 486 pour 4708 m², AM 656 pour 3999 m² pour une superficie totale de 15 360 m².

Le programme consiste en la construction de 43 pavillons en accession sociale à la propriété, ainsi que deux collectifs d'environ 8 logements sociaux.

La première tranche prévue courant 2020 correspond aux parcelles cadastrées section AL n°s 482, 645, 636 et 639 en vue de construire un programme d'environ 17 maisons et deux collectifs.

En application de l'article R 431-24 du code de l'urbanisme, il a été convenu entre les parties que les futures voiries réalisées dans le cadre de ladite opération seront rétrocédées moyennant l'euro symbolique à la ville de Beauvais.

Une convention a été signée le 20 novembre 2019.

Néanmoins, au cours d'une réunion en mars 2020, il a été décidé d'amender le plan masse du projet de construction de la tranche 1, et plus précisément le projet envisagé sur la parcelle AL n°482. Les modifications portent sur les points suivants : retrait de l'aire de retournement, création d'une aire de stockage des containers d'ordures ménagères et de tri les jours de ramassage, création d'une simple voirie desservant des maisons de chaque côté et création de 2 maisons en accession supplémentaires.

L'emprise d'une superficie de 478,50 m² correspondant à la voirie et réseaux divers, qui sera rétrocédée à la ville, s'en trouve donc modifiée, et figure sur le nouveau plan de repérage annexé au présent avenant.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de rétrocession de voirie et des espaces verts entre la ville de Beauvais et la SA HLM du Beauvaisis signé le 20 novembre 2019 pour la tranche 1 de l'opération précitée,

-d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus. <u>Délibération n°2020-302</u> (rapport réf 2020-302)

Foncier - NPNRU - Cession à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (E.S.H.) Clésence - Parcelles cadastrées section BW n°29p et BX n° 161p - quartier Argentine

# Madame Halima KHARROUBI, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais est propriétaire de la parcelle sise avenue Pierre Bérégovoy cadastrée section BW n°29p et BX n° 161p sur le quartier Argentine.

Ce terrain, anciennement à usage de terrain de baseball et aujourd'hui sans affectation particulière, est attenant au collège Beaumont.

Celui-ci a été identifié comme pouvant accueillir un programme mixte d'une trentaine de logements (13 PLUS/PLAI, 12 PLS et 10 PSLA (prêt social location-accession) afin de pouvoir reconstituer l'offre en logements démolis dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU) des quartiers Saint-Lucien et Argentine, et dans une optique de diversification en termes d'habitat.

Le programme sera porté par l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Clésence partenaire du NPNRU et signataire de la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la communauté d'agglomération du Beauvaisis signée le 4 décembre 2019 avec notamment l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais.

L'emprise nécessaire au programme est d'environ 13 000 m². Le document d'arpentage est en cours.

Le terrain est situé en zone UCb du PLU.

L'avis des Domaines en date du 24 avril 2020 s'élève à 1 400 000 €.

Compte tenu de l'intérêt général du projet, il est proposé de vendre ce terrain à l'euro symbolique.

Par ailleurs, en application de l'article R 431-24 du code de l'urbanisme, il a été convenu entre les parties que les futures voiries réalisées dans le cadre des opérations précitées seront rétrocédées moyennant l'euro symbolique à la ville de Beauvais.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'autoriser l'ESH Clésence à déposer le permis de construite en vue de réaliser un programme mixte d'une trentaine de logements dans le cadre du NPNRU Saint-Lucien et Argentine,

- de céder à l'euro symbolique au profit de l'ESH Clésence le terrain cadastré section BW n°29p et BX n° 161p d'une superficie d'environ 13 000 m², au vu de l'avis des Domaines, afin de réaliser l'opération précitée,
- d'approuver les termes de la convention de rétrocession de VRD,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 abstention(s), avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# 23 – FONCIER - N.P.N.R.U. - CESSION A L'ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT (E.S.H.) CLESENCE -PARCELLES CADASTREES SECTION BW $N^\circ$ 29P ET BX $N^\circ$ 161P -QUARTIER ARGENTINE

MME KHARROUBI: La ville de Beauvais est propriétaire de la parcelle située avenue Pierre Bérégovoy cadastrée section BW N° 29P et BX N° 161P sur le quartier Argentine. Ce terrain, anciennement à usage de terrain de baseball est aujourd'hui sans affectation particulière et attenant au collège Beaumont.

Ce terrain a été identifié pouvant accueillir un programme mixte d'une trentaine de logements afin de pouvoir reconstituer l'offre en logements démolis dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, des quartiers Saint Lucien et Argentine.

Le programme sera porté par l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Clésence, partenaire du N.P.N.R.U., et signataire de la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, signé le 4 décembre 2019 avec notamment l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais.

Compte tenu de l'intérêt général du projet, il est proposé de vendre ce terrain à l'euro symbolique. Par ailleurs, en application de l'article R 431-24 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu entre les parties que les futures voiries réalisées dans le cadre des opérations précitées seront rétrocédées moyennant l'euro symbolique de la ville de Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser E.S.H. Clésence à déposer le permis de construire en vue de réaliser un programme mixte d'une trentaine de logements dans le cadre du N.P.N.R.U. Saint-Lucien et Argentine ; de céder à l'euro symbolique au profit de E.S.H. Clésence le terrain cadastré section BW N° 29P et BX N° 161P d'une superficie d'environ 13 000 m² au vu de l'avis des Domaines afin de réaliser l'opération précitée ; d'approuver les termes de la convention de rétrocession de V.R.D. ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

### MME LE MAIRE: Monsieur AURY, vous avez demandé la parole.

M. AURY: Madame le Maire, nous nous étonnons un peu de ce dossier, qui vise à supprimer de fait la vocation sportive et de loisir d'un terrain de 13 000 m², qui est attenant au collège Beaumont, pour y bâtir 30 logements. En effet, ce terrain, qui était initialement aménagé en terrain de baseball, a été ensuite délaissé mais est devenu une vaste pelouse d'accès libre, utilisée par les habitants, les jeunes du quartier. Tout d'abord, signalons que ce projet n'a absolument pas été porté par les habitants du secteur et encore moins fait l'objet d'une concertation et d'un accord avec eux. Monsieur PIA disait à la commission d'ailleurs que pour ceux qui avaient donné un avis, ils étaient très partagés et qu'il y avait certainement beaucoup d'oppositions. Ce qui est singulier au passage quand on fait disparaître un vaste espace vert dans un quartier aussi densément peuplé que le quartier Argentine. Mais au-delà, nous considérons aussi que ça serait une erreur de transformer en petit lotissement un terrain qui est aussi bien placé le long du collège Beaumont. En effet, c'est s'interdire de fait, pour l'avenir, de pouvoir porter autour du collège par exemple un projet de pôle sportif avec différents terrains ou équipements liés au sport et aux loisirs, comme ça avait d'ailleurs été envisagé un temps avec l'idée d'un pôle d'excellence sportif s'appuyant sur les équipes UNSS, les professeurs d'éducation physique et sportive du collège, et la riche expérience qu'ils ont accumulée.

M. AURY (suite) D'ailleurs, il est assez singulier aussi qu'aucune concertation n'ait eu lieu non plus avec ces professeurs d'éducation physique et sportive du collège ou les enseignants du quartier, les équipes d'animation et de loisir, les acteurs sportifs. Et je trouve qu'à cet endroit, après la destruction malheureuse de la piscine Marcel Dassault du quartier Argentine, qui était sur le terrain attenant au collège de l'autre côté, c'est maintenant de ce côté-là qu'on s'interdirait de fait tout développement d'un grand projet sportif, éducatif et de loisirs en lien avec cet établissement scolaire et qui serait très valorisant pour le quartier en répondant aux besoins de ses enfants et de sa jeunesse. Donc nous souhaitons que vous retiriez ce dossier et qu'on retravaille ce dossier avec tous les acteurs, habitants du quartier, pour engager une réflexion, une concertation qui vise à une utilisation de notre point de vue qui pourrait être bien meilleure du point de vue de l'intérêt général.

MME LE MAIRE : Monsieur AURY, ça va devenir compliqué. On ne peut pas faire du développement économique, maintenant vous critiquez le logement. Je me demande quelle est la ligne médiane qui va requérir votre assentiment. Plus sérieusement, il ne vous a pas échappé que dans les projets du Département, ils avaient cédé à la Ville la Pouponnière. La Pouponnière est en train d'être démolie pour en faire un parc urbain. Donc, il nous a semblé intéressant de pouvoir construire un certain nombre de logements. Je sais que l'opération de rénovation urbaine n'a pas vos faveurs aussi, mais néanmoins, je pense qu'il y a des moments dans l'urbanisme municipal où quand on a l'occasion à la fois de moderniser des logements, de créer de nouveaux logements de qualité, c'est important de ne pas laisser échapper ce genre de projet. Je ne vais pas reparler du quartier Saint Jean, vous êtes j'espère suffisamment fair-play pour convenir avec moi que c'est une très belle réussite et que ceux qui habitent làbas veulent continuer à y habiter et que nous sommes obligés de continuer des programmes d'accession sociale à la propriété, vous l'avez vu dans les délibérations qui vont arriver. Je vais passer la parole à Franck PIA parce qu'il a rencontré les enseignants du collège, ne croyez pas que cela se soit fait totalement comme ça. Mais je tenais à vous rappeler qu'il va y avoir un grand parc urbain à la place de la Pouponnière et qu'évidemment, les bailleurs sociaux qui ont accepté de rentrer dans l'opération de rénovation urbaine ont des droits à reconstruire et que ce terrain-là ne nous paraissait pas être prioritaire, en tout cas pour du sport.

M. PIA: En effet, je me suis rendu, il y a déjà quelques mois, au collège Baumont pour rencontrer les collégiens, avec quelques enseignants qui étaient présents, d'ailleurs c'était une demande qui émanait des enseignants, du proviseur, pour justement permettre aux enfants qui sont souvent scolarisés sur Argentine de pouvoir avoir des informations sur la rénovation urbaine. En plus, nous n'avons jamais eu de demande, en tout cas pas à ma connaissance, du collège sur la possibilité d'avoir un projet sur ce terrain de baseball. Et puis je suis désolé Monsieur AURY, mais nous sommes dans un programme de rénovation urbaine, comme le dit Madame le Maire, qui n'a certainement pas vos faveurs, mais pour autant nous avons l'obligation de reconstituer du patrimoine social, prioritairement nous allons chercher les terrains dont nous sommes propriétaires, un terrain qui fait quand même 13 000 m², qui va nous permettre comme vous avez pu le voir dans cette délibération, de construire des logements individuels, 30 logement individuels, ce sont des logements sociaux ou d'accession à la propriété pour diversifier les types de logements. C'est le principe même de la rénovation urbaine et cette opération, elle est nécessaire pour permettre aux familles d'être relogées éventuellement dans ces maisons individuelles, puisqu'il s'agira de maisons individuelles.

M. PIA (suite) Je pense que c'est un beau projet et en ce qui concerne les espaces verts et notamment votre volonté, et votre idée de faire un grand centre sportif, c'est tout à fait dans notre volonté, nous avons dans cette rénovation urbaine le projet de rénover notamment l'ensemble des équipements sportifs et puis nous allons aussi pouvoir récupérer le terrain, puisque vous faisiez allusion au terrain de la piscine Marcel Dassault sur lequel nous aurons un projet pour reconstituer cette salle des fêtes qui va être démolie sur Morvan pour laisser place à un groupe scolaire rénové et sécurisé. Je ne vais pas vous faire tout un cours sur la rénovation urbaine, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler dans les commissions compétentes, et je vous ferai un rappel de tout ce qui a été conventionné avec l'A.N.R.U. Et quand vous parlez de la concertation avec les habitants, ce projet a été concerté avec les habitants, avec les conseils citoyens et la préoccupation des habitants c'est aussi les logements Monsieur AURY. C'est d'ailleurs leur principale préoccupation. Et nous nous attachons à offrir aux Beauvaisiens des logements de qualité, si possible quand nous le pouvons des logements individuels, parce que c'est ce qu'on nous demande. Et au vu de la crise sanitaire qui a eu lieu, je pense qu'on très nombreux ici-présents à avoir une maison individuelle, moi je pensais à ceux qui étaient en face dans ce qu'on appelle des cages à lapins, mais c'est l'héritage des années 60, et j'avais mal pour eux. Moi je me dis que si on peut offrir des logements individuels à des familles qui ont des petits revenus, je trouve ça très bien Monsieur AURY.

M. AURY: Madame le Maire, vous serez assez fair-play pour reconnaître certainement que nous avons parfois raison sur un certain nombre d'alertes que nous avons données sur des projets que vous avez malgré nous persisté à réaliser, on en a cité un très gros qui va impacter longtemps le paysage de notre Ville tout à l'heure. Il arrive parfois que certaines de nos suggestions puissent peut-être être examinées et pas balancées d'un revers de main. Vous n'allez pas trouver en moi quelqu'un qui est hostile à ce qu'on construise des logements et qu'on réponde à la demande de logements mais il y aura d'autres dossiers où on pourra réévoquer cette question. Il n'en reste pas moins que toutes les situations en termes d'urbanisme dans une ville, tous les emplacements ne se valent pas. 13 000 m² ne valent pas 13 000 m² à l'identique selon l'endroit où c'est situé. Et là, je ne sais pas si tout le monde a en tête, il y a les plans qui sont donnés, il y a eu un travail à l'époque qui a été fait à l'occasion de la reconstruction du collège. D'une part pour dévier l'avenue du 8 mai, contourner le collège et donc dégager à la fois ce parvis devant le collège et de part et d'autre laisser ces espaces libres qu'on imagine pouvoir être liés au collège. Il y a quelque chose d'intelligent d'imaginer, mais ça l'était aussi, c'est pourquoi on s'était battu pour qu'on puisse conserver cette piscine de quartier qui avait l'avantage d'être juste à côté du collège, et je pense que ce serait intelligent d'imaginer qu'on préserve cet endroit. Là non plus je n'ai pas une solution clés en main. Je doute fort au passage que les jeunes collégiens que vous avez rencontrés vous aient tous dit à 100 % : on veut des maisons à côté du collège et on veut que tout ça soit construit et que disparaisse cet espace. Puisque vous avez indiqué que vous les aviez rencontrés. Et puis la concertation, pour le coup vous avez parlé des habitants des alentours, je crois qu'y compris dans le moment du confinement où on avait du mal à faire un peu plus que le tour du pâté de maison, cet espace-là j'ai eu plusieurs témoignages, ça a été bienvenu justement pour les gens qui habitaient à proximité, pour s'y promener, aller promener le chien puisque le terrain est ouvert en accès libre. Ce qu'on vous demande ce n'est pas quelque chose d'insurmontable, c'est simplement de dire peut-être on peut le retirer, on n'est pas obligé de foncer bille en tête.

<u>M. AURY</u> (suite) On le met de côté, on réexamine les choses en commission, on le réexamine avec les habitants, on le réexamine avec les acteurs diverses du quartier et peut-être qu'on peut avoir quelque chose de plus intéressant que ça du point de vue de l'emplacement de ce terrain, que ce qui est proposé ici. Je crois que c'est une proposition extrêmement constructive.

MME LE MAIRE: Merci Monsieur AURY. Charles LOCQUET et ensuite Madame BEUIL.

M. LOCQUET: Quand même Monsieur AURY! Encore une fois ces 3 dernières années, je veux ici saluer le courage de Franck PIA, l'abnégation, ce dossier encore une fois il n'arrive pas aujourd'hui sur la table. Ce sont des dizaines et des dizaines d'heures, des réunions publiques, des réunions de quartier, des comités de travail, des plans. Monsieur AURY, on s'est dit ensemble qu'on n'allait pas se faire de procès les uns les autres, mais enfin à combien de réunions publiques où Franck PIA présentait le plan de rénovation urbaine, étiez-vous ? Et pour moi qui y suis allé, sincèrement, je n'ai pas vu d'opposition flagrante sur ce projet. Que vous ayez, vous, rencontré comme moi, des habitants de ce quartier parce que vous comme moi nous y sommes tous les jours, moi mon entreprise est juste en face de cet emplacement, donc je rencontre comme vous quand je vais acheter mon pain des gens, quand on parle de ça, quand on va en réunion de quartier et quand on parle de ce projet, Monsieur AURY je sais que vous avez ce quartier à cœur comme moi. Je le dis souvent nous étions là, on a grandi dans ce quartier. Franchement, de pouvoir habiter au cœur du quartier Argentine une petite maison individuelle, à côté des jardins, parce que là nous avons les jardins à deux pas, c'est quand même au cœur et à deux pas de ce que nous rêvons de faire tous ensemble, joindre le quartier au développement économique. Parce qu'il y a aussi ça dans le projet économique A.N.R.U. que défendait Franck PIA, c'était de dire il faut absolument qu'on puisse avoir une traversante pour montrer aux habitants du quartier, aux jeunes, aux jeunes couples qui vont venir s'y installer, dans des logements sociaux et d'accession à la propriété, dans ce fabuleux quartier qu'on connaît bien, qu'il y a un monde économique à côté. Tout de même, laisseznous aussi la chance et le pouvoir de dire ce dossier a été travaillé, ce sont des dizaines et des dizaines d'heures de travail, de concertation, de consultation. Bien sûr il n'y a pas 100 % de gens et encore, moi quand j'étais à ces réunions où tout le monde venait, réunions publiques, et il y avait du monde, et ce n'est pas un truc en catimini dans un coin présenté au Conseil Municipal! Ce sont des grands plans, des projections, des questions et des réponses sur ça. Vous ne pouvez pas nous dire retirez le dossier comme si on commençait à travailler. On ne peut pas imaginer qu'à un moment ce dossier d'une telle importance qu'est l'A.N.R.U. aujourd'hui pour notre quartier n'ait pas fait au moins un consensus dans les réunions qui ont été réalisées.

MME LE MAIRE: Sans compter, pour prolonger les propos de Charles LOCQUET, que ces dossiers ont été validés au niveau national; nous avons passé un grand oral, il y a eu des arbitrages, il y a eu des urbanistes d'État qui ont planché sur ces dossiers, donc ça ne s'est pas fait en 5 minutes. Je pense que là il y a une question du respect du travail qui a été accompli avec les services, qui nous ont aidés, qui nous ont épaulés, qui ont négocié avec l'État; il y en a certains qu'on a enlevé, il y a en a d'autres qu'on a rajoutés, donc il y a des arbitrages nationaux qui ont été faits sur ce dossier de rénovation urbaine. Et puis quelque part Monsieur AURY, il y a des habitants qui attendent d'être mieux logés. Et ça, pour moi c'est ma priorité.

M. PIA: Je voudrais simplement ajouter, je ne voudrais pas allonger les discours, mais dans ce projet de rénovation urbaine, que vous l'ayez bien en tête mes chers collègues, on a aussi une vision environnement. Sur le quartier Argentine notamment mais aussi sur le quartier Saint Lucien, où les espaces verts tiennent une place importante, on travaille sur ce qu'on appelle une trame verte qui vise à relier la fosse Baille Vent au nord du quartier, avec des voies douces, des mobilités douces, donc on est bien aussi dans cet axe et dans cette orientation de remettre du vert dans les quartiers. Et c'est justement un sujet sur lequel on va travailler avec les habitants, notamment concernant ce que Madame le Maire évoquait, le parc la Pouponnière qui va devenir un parc urbain, sur lequel nous allons travailler avec les habitants, les riverains, pour réaménager, réagrémenter ce parc et en faire au cœur du quartier un bel espace vert. Sur le quartier Argentine, nous avons d'autres atouts aussi en termes de réhabilitation des espaces publics qui se trouvent autour des bars, autour des tours et ça ce sera toujours à l'aulne des espaces verts, de valoriser tout ce qui concerne la biodiversité. C'est une volonté, nous avons aussi l'idée de développer des jardins partagés. Ca rentre aussi dans notre rénovation urbaine, il ne faut pas non plus voir, rassurez-vous mes chers collègues, que l'aspect constructions, reconstruction. C'est aussi cette volonté de mettre l'environnement, les préoccupations de l'environnement au cœur de notre projet. Et j'ai des collègues qui vont m'aider!

<u>MME MARAIS-BEUIL</u>: J'ai bien entendu la nécessité de l'A.N.R.U., j'ai bien entendu le nombre d'heures de travail, de réunions, malgré tout j'ai entendu aussi bon nombre d'habitants qui vous ont dit qu'ils souhaitaient garder ce poumon, qu'ils souhaitaient garder cet espace pour un espace de sport, pour un espace d'échanges. J'entends vos besoins mais je pense qu'il faut aussi entendre les habitants du quartier.

MME LE MAIRE: Merci Madame. On va passer au vote.

Qui vote contre ? 7. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2. Qui vote pour ? Les autres. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 abstention(s), avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport.

#### Foncier - NPNRU - Conventions de rétrocession de VRD avec l'OPAC de l'Oise

# Madame Halima KHARROUBI, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais est signataire de la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la communauté d'agglomération du Beauvaisis signée le 4 décembre 2019 avec notamment l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la communauté d'agglomération du Beauvaisisis et l'OPAC de l'Oise.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU) des quartiers Saint-Lucien et Argentine, l'OPAC de l'Oise est concerné par la démolition de 245 logements sociaux dont 196 doivent être reconstruits.

Des sites ont ainsi été identifiés pour pouvoir permettre la reconstitution de l'offre en logements démolis.

Il s'agit notamment des terrains sis 21 rue du Pont Laverdure cadastré section Q n°s 983 et 986, rue de la Trépinière cadastré section AY n°724 et rue Vinot-Préfontaine cadastré section AE n°474.

En application de l'article R 431-24 du code de l'urbanisme, il a été convenu entre les parties que les futures voiries réalisées dans le cadre des opérations précitées seront rétrocédées moyennant l'euro symbolique à la ville de Beauvais.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- D'approuver les termes des conventions de rétrocession de voirie et des espaces verts entre la ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise relative aux opérations précitées,
- D'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# 24 – FONCIER - N.P.N.R.U. - CONVENTIONS DE RETROCESSION DE V.R.D. AVEC L'O.P.A.C. DE L'OISE

<u>MME KHARROUBI</u>: La ville de Beauvais est signataire de la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, signée le 4 décembre 2019, avec notamment l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et l'O.P.A.C. de l'Oise.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des quartiers Saint-Lucien et Argentine, l'O.P.A.C. de l'Oise est concernée par la démolition de 245 logements sociaux dont 196 doivent être reconstruits. Des sites ont ainsi été identifiés pour pouvoir permettre la reconstitution de l'offre en logements démolis. Il s'agit notamment des terrains situés 21 rue du Pont Laverdure cadastré section Q N° 983 et 986, rue de la Trépinière cadastré section AW N° 724, et rue Vinot Préfontaine cadastré section AE N° 474. En application de l'article R 431-24 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu entre les parties que les futures voiries réalisées dans le cadre des opérations précitées seront rétrocédées moyennant l'euro symbolique à la ville de Beauvais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions de rétrocession de voiries et des espaces verts entre la ville de Beauvais et l'O.P.A.C. de l'Oise relatifs aux opérations précitées ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

## MME LE MAIRE: Madame LUNDY.

MME LUNDY: Cette délibération soulève plusieurs problèmes de fond, sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Saint-Lucien et d'Argentine. Le premier c'est que nous sommes ce soir, dans cette Assemblée, à débattre des nouvelles étapes de projets sur lesquels les premiers concernés n'ont pas été consultés. J'insiste, les réunions d'information qui se sont tenues ne sont pas des processus de consultation démocratique. Ce sont deux choses différentes. Derrière chacun de ces projets, derrière ces destructions il y a quand même des pans de vie de Beauvaisiennes et de Beauvaisiens qui sont importants. Et qui peut accepter aujourd'hui que les Beauvaisiens qui vivent dans leurs logements parfois depuis des années et des années n'aient pas leur mot à dire sur les évolutions de leur quartier et apprennent en ouvrant le courrier parfois pour certains qu'ils doivent déménager sans avoir encore où ils seront relogés. « »

Le deuxième élément, c'est bien sûr écrit dans la délibération que le programme prévoit la démolition de 245 logements sociaux dont seulement 196 doivent être reconstruits. Non seulement vous détruisez ce qui aurait dû être rénové, là d'ailleurs je vous invite à en discuter longuement avec Monsieur VINET, pilier du quartier de la Soie Vauban et architecte, qui pourrait vous en dire un mot. Mais en plus il m'a toujours semblé que le bon sens voulait qu'avant de détruire on construise, et que ça puisse se faire dans cet ordre. Alors comment expliquer, laissez-moi finir s'il vous plaît Monsieur PIA, comment expliquer qu'on construise moins de logements que les logements détruits dans ces quartiers ?

MME LUNDY (suite) Je vais revenir sur ce sujet mais pour rappel, nous avons pu en discuter au début de ce Conseil, il y a quand même une pression de plus en plus importante, pression démographique pour notre Ville, et le rapport sorti par l'I.N.S.E.E. en février, on avait eu l'occasion d'échanger à ce sujet dans la période politique qui était la nôtre, a projeté quand même que à Beauvais, nous allions être pleinement concernés par la hausse du nombre d'arrivées et que près de 60 000 hébergements supplémentaires seraient nécessaires entre Beauvais, Creil et Compiègne d'ici à 2035. Donc une fois n'est pas coutume, nous vous proposerons d'oser l'avenir et les constructions de logements sont en cible et ces destructions ne sont pas acceptables.

Le troisième point, c'est que c'est une décision qui est lourde pour ces quartiers et pour nos commerçants. Les commerçants sont très nombreux à s'être mobilisés à Saint-Lucien et à se mobiliser encore contre les démolitions des logements du quartier. Vous savez une pétition, ça n'a pas dû vous échapper, a été lancée par les commerçants du quartier, à la Soie Vauban, et plus de 200 signatures ont été récoltées en moins de 24h contre la démolition de logements. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'impact économique sera dramatique pour les commerçants du quartier et nous savons d'ores et déjà que les baisses de fréquentation auront des répercussions sur eux et sur les commerçants qui sont l'âme même du quartier de Saint-Lucien.

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de parler déjà de la situation des commerçants et il me semble que dans le contexte en particulier la moindre des choses est aussi d'entendre leurs inquiétudes et d'y apporter des réponses. Donc pour toutes ces raisons, je vous demande des garanties. La première, est-ce que vous pouvez nous garantir ce soir que tous les Beauvaisiens qui souhaitent être relogés dans leur quartier à Saint-Lucien et à Argentine, pourront bien l'être? Et comment prévoyez-vous de faire en sorte que nous ayons assez de logements malgré le contexte et malgré des destructions supplémentaires au nombre de reconstructions?

MME LE MAIRE: Avant de donner la parole à Madame KHARROUBI, je voudrais quand même vous dire Madame LUNDY, est-ce que vous imaginez quelques instants qu'on puisse détruire des immeubles sans avoir relogé les habitants ? J'ai l'impression de revivre le même débat qu'il y a 20 ans, c'était Madame HOUSSIN et Monsieur AURY, d'ailleurs qui était déjà, là et on refait l'histoire. Mais allez voir le quartier Saint-Jean, allez voir à quel point il y a la queue pour s'acheter une maison ou louer un appartement dans le quartier Saint-Jean. Et puis on ne sera jamais d'accord parce que vous ne comprenez pas la philosophie de la rénovation urbaine. Rénovation urbaine, vous êtes contre mais ça aussi c'est dogmatique, excusez-moi, parce que j'ai l'impression de revivre la même chose. C'est grâce à mon ancienneté sans doute, mais n'empêche que c'est une expérience que je n'ai pas franchement envie de revivre parce que c'est une perte de temps. Je parle devant Mohrad LAGHRARI, je parle devant Ali SAHNOUN, il me semble que la rénovation de logements, le changement des salles de bain, le changement des chauffe-eau, l'isolation des fenêtres, tout ça, ce sont des programmes que les habitants attendent. Et puis, il y en a certains qui veulent déménager, ceux qui veulent rester ils resteront Madame LUNDY parce qu'il me semble que j'ai animé, avec mes nombreux collègues, de très nombreuses réunions. Ici avec Jérôme LIEVAIN, avec Madame KHARROUBI, avec Franck, avec tous, sur Saint-Lucien avec Philippe VIBERT, on en a animé, ça fait 3 ans que ça dure le dossier et 3 ans que nous travaillons.

MME LE MAIRE (suite) Et n'oubliez pas que dans la règle de l'opération de rénovation urbaine, il y a une enquête sociale qui est menée par les bailleurs et que c'est au vu de cette enquête sociale, des réponses des locataires, que nous pouvons proposer aux uns une maison ailleurs, à d'autres de rester dans le quartier, à certains qui vivent avec 3-4 ou 5 enfants dans un petit logement d'espérer en avoir un plus grand. Et seules des maisons sont offertes pour ces familles-là, parce que des 6 pièces ou des 7 pièces ça n'existe pas dans les logements qui ont été construits dans les années 60 ou les années 70. Notre ambition, je l'ai toujours dit, je le dis depuis un certain temps, mais comme vous avez une équipe nouvelle je vais vous le redire, c'est avoir un équilibre de l'habitat. Un équilibre social, un équilibre privé, qu'on puisse acheter, qu'on puisse louer et qu'il y ait différentes possibilités offertes aux habitants. Et j'ai le sentiment puisque nous avons gagné à peu près 1 800 habitants que les Beauvaisiens y trouvent leur compte, que certains viennent vivre à Beauvais parce que la ville a changé, parce qu'ils y ont trouvé du travail. Eh oui, ils ont trouvé du travail, on a pu accepter des entreprises. Donc vous voyez, c'est une alchimie assez subtile en fait, et on met un peu de temps à la comprendre mais c'est dans l'intérêt des habitants, dans l'intérêt de l'économie et dans l'intérêt des jeunes familles qui s'installent ici sur notre territoire. Et moi je souhaite qu'ils soient les bienvenus.

MME KHARROUBI: Je me permets de prendre la parole ce soir tout simplement parce que je suis un pur produit de Saint-Lucien, donc vivant au bâtiment D qui est juste à côté de la barre B, dire que les habitants de Saint-Lucien ou Argentine n'ont pas eu d'information, n'ont pas été consultés est faux, puisque je rappelle juste que le conseil citoyen a été mis en place dès 2015. Dès 2015 nous avons reçu dans nos logements au 1 square Philéas Lebesgue des courriers pour nous avertir des réunions publiques, il y a des comités de suivi de médiation qui ont été mis en place a minima c'est 3 réunions par an. Avec la pandémie, il faut trouver d'autres solutions de communication vous avez le Facebook avec Argentine demain, des courriers aux habitants, vous avez même des courriers d'information qui sont adressés aux riverains, qui va au-delà des locataires des logements. Dire qu'il n'y a pas eu de concertation, ça m'étonne des retours que vous avez. Vivant moi-même au cœur de ce quartier. Je tenais à préciser cette information.

<u>MME LUNDY</u>: Je disais qu'il n'y avait pas de dogmatisme dans notre prise de position. A priori les premiers concernés sont celles et ceux qui nous ont fait part tout simplement de leur inquiétude. Comme vous, nous avons eu l'occasion d'échanger beaucoup avec des habitants notamment de la barre B mais avec beaucoup d'habitants du quartier qui tous nous ont manifesté une certaine inquiétude. Et certains notamment vis-à-vis de leur relogement. Ça n'est pas dogmatique que de partir des besoins concrets, des préoccupations concrètes des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens tout de même.

Deuxième chose, je ne dis pas que les habitants n'ont pas reçu d'information. Je dis que les habitants n'ont pas été entendus. Il n'y a pas eu de processus de consultation. Et je trouve ça dommage parce que je pense que non seulement il ne faut jamais avoir peur de la démocratie mais qu'en plus c'est toujours mieux et on y gagne toujours quand on passe par ce type de processus de coconstruction et c'est vraiment dommage pour le quartier.

Troisième chose, vous parlez de rénovation. Mais qui a dit ici que nous nous opposions à la rénovation et aux opérations de rénovation? Nous sommes favorables aux rénovations. Nous ne demandons que ça. Nous avons des bâtiments qui sont parfois dans des très mauvais états, qui sont de véritables passoires énergétiques, nous ne demandons que des rénovations. Le problème c'est que là il s'agit de destruction, ce qui n'est pas exactement la même chose. Nous ne parlons pas du même sujet.

<u>MME LUNDY</u> (suite) Dans le cadre des rénovations, nous avons des gens qui sont tout à fait satisfaits de pouvoir imaginer avoir un meilleur cadre de vie, un meilleur lieu de vie. Le problème c'est ceux qui vont être relogés, qui ne savent pas encore où et qui parfois vivent dans la crainte de devoir quitter le quartier dans lequel ils ont grandi et auquel ils tiennent en particulier.

Ma question est celle-ci : que prévoyez-vous pour les commerçants du quartier de la Soie Vauban ? Je réinsiste sur ce point. Parce qu'ils sont nombreux à nous avoir fait part de leurs préoccupations, que leur situation est extrêmement compliquée. Certains se remettent seulement des baisses de fréquentation qu'ils ont pu connaître précédemment, et ils vivent véritablement dans l'inquiétude de savoir ce qu'ils vont devenir. Nous savons toutes et tous ici que le contexte du Covid a notamment fait peser sur l'intégralité des commerçants de la Ville des situations extrêmement compliquées et il est important de leur venir en aide dans ce moment et de répondre à leurs préoccupations et à leurs attentes.

Et je terminerai en disant que ce n'est pas que nous ne nous sommes pas comprises, c'est que je pense que le débat démocratique enrichi toujours et que nous pouvons essayer de nous convaincre aussi quand les arguments sont mobilisés.

MME LE MAIRE: Madame LUNDY, je voudrais juste vous dire que tout ce que vous nous proposez a été réalisé. Donc je m'étonne, on ne doit pas rencontrer les mêmes Beauvaisiens et j'ai autant d'élus sur le quartier qui rencontrent quotidiennement des habitants, que ce soit Jérôme LIEVAIN, que ce soit ceux que j'ai cités avant, que ce soit Charlotte COLIGNON, je vous assure Madame que nous avons mené tout ce qu'il faut comme concertation, comme coconstruction et que les bailleurs sont des partenaires avec nous. Maintenant sur la destruction. Destruction quelques fois quand il y a des analyses de l'état des locaux, on n'a pas le choix. Et nous nous efforçons, ça va être sur un certain nombre d'années qu'on va s'organiser petit à petit pour proposer d'autres logements, pour proposer des déménagements, pour prendre en charge quelques fois ici un garde-meubles, là un autre lieu quand les gens veulent rester et qu'il faut pouvoir rénover le logement en leur absence. Je vous assure que c'est un travail de dentelle, où d'une manière hebdomadaire nous rencontrons Franck PIA et moi-même les bailleurs, pour savoir où ils en sont du relogement, comment on peut les aider. Mais vous comprendrez que l'urgence c'est la construction et que là-dessus l'A.N.R.U. a des exigences pour amplifier la mixité sociale. Nous ne pouvons pas reconstruire au même endroit, nous sommes obligés de trouver d'autres terrains qui permettent de répartir l'offre d'habitat. Donc c'est uniquement ces règles du jeu que nous appliquons parce qu'il a fallu, je le redis, plancher devant la commission de l'Agence et que notre projet devait être validé. Il a été validé suivant un format, suivant un certain nombre de critères et maintenant, on va le dérouler.

M. PIA: Réellement Madame LUNDY, de nous dire que nous avons manqué sur la concertation, c'est faire injure à des agents de proximité qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour aller voir les habitants, pour aller leur présenter les projets. Nous avons organisé avec l'aide d'un bureau d'études, un cabinet spécialisé, pendant plusieurs mois des concertations avec les habitants. Alors c'est vrai qu'on peut regretter malheureusement que tous les habitants ne se déplacent pas, parce que on a affaire à des personnes qui au départ voient la rénovation comme loin, très loin. Et souvent les habitants ce qu'ils voient avant tout c'est la question du logement et de l'amélioration de leur logement. Et c'est vrai que les inviter à se projeter sur la rénovation d'un quartier, c'est compliqué, je le conçois. Mais vous ne pouvez pas nous dire et nous faire le procès de ce manque et de cette volonté de concertation que nous avons eue.

<u>M. PIA</u> (suite) Vous avez beau hocher de la tête en disant non, je suis désolé, ça fait quand même 4 ans qu'on travaille sur ce dossier avec les services, je pense que nous avons donné la preuve et notre bonne volonté pour écouter nos concitoyens. Maintenant je vais vous dire une chose, c'est vrai que pour porter un projet de rénovation urbaine comme le fait le Maire et toute l'équipe municipale, il faut être courageux. Il faut aussi à un moment donné pousser les gens dans leurs retranchements, mais ça c'est le rôle des élus Madame LUNDY.

<u>M. LIEVAIN</u>: Moi je vais intervenir pas très longtemps parce que vous avez utilisé des mots, Madame LUNDY, de destruction et pas de rénovation. Je vais vous parler de quelque chose qui ne doit pas vous toucher parce que pour la rampe d'accessibilité de la Z.U.P. vous vous êtes abstenue. Par construction on parle aussi, si, vous vous êtes abstenue sur la rampe d'accessibilité de l'O.P.A.C.; on parle aussi d'accessibilité pour les bâtiments de la Soie Vauban. C'est-à-dire qu'il y a une partie des personnes qui peuvent rester chez eux parce que suite à un handicap ils seraient eux, obligés de partir. Comme il y a une construction qui va être aux normes du P.H.M.R., ça va leur permettre de rester dans leur quartier.

<u>M. DORIDAM</u>: Je voudrais dire simplement que si on était aussi mauvais en concertation, en information et en assentiment des familles, on n'aurait pas réussi jusqu'à aujourd'hui, et c'est le chiffre que j'ai, à déjà reloger 105 ménages des quartiers Argentine et la Soie Vauban, avec leur assentiment, sans déménagement forcé, comme le prévoit l'A.N.R.U.

M. BARBARAS: Pour répondre sur la partie commerce. Je suis un commerçant du centreville mais je suis aussi un spécialiste de la grande distribution, ce qui fait la fréquentation d'une enseigne c'est la qualité de son offre et sa visibilité. En désenclavant, en rénovant, on va renforcer l'attractivité de ce territoire. J'en veux pour preuve que sur Saint-Jean, je crois que les commerçants de cette zone commerciale sont très contents de la rénovation urbaine qui a été faite. Et puis, une deuxième preuve que ce territoire est très attractif, durant la crise du Covid il y a eu énormément de passage sur cette zone, les gens se sont arrêtés, le boucher a fait énormément de chiffre. Jérôme LIEVAIN est un gros consommateur! Je peux vous assurer que l'attractivité ce sera la qualité de cette rénovation.

M. VIBERT: Je voudrais intervenir sur ce que je note moi peut-être un paradoxe. Madame LUNDY, à la limite je pourrais vous suivre, vous avez indiqué qu'il était anormal de supprimer un espace de loisirs, un espace vert à côté du collège Baumont pour y créer des logements. Là, ici il s'agit justement de créer de l'espace, de la clarté, d'amener du soleil, de créer des espaces et justement des espaces verts et en plus avec des logements, comme l'a indiqué mon ami Jérôme LIEVAIN, des appartements qui vont être aux normes d'accessibilité. Donc j'ai du mal à comprendre ce paradoxe entre là une destruction et on apporte de l'espace et de la clarté, du soleil, de la verdure, par rapport à votre position tout à l'heure, que je comprenais sur le collège Baumont.

<u>MME MARAIS-BEUIL</u>: Si vous voulez revenir un peu sur l'histoire et sur ce qu'ont ressenti les gens, je pense qu'effectivement, dans l'A.N.R.U. de Saint-Jean beaucoup de gens ont été contents, malgré tout certains ont été mécontents. Parce que dans l'A.N.R.U. il faut effectivement reloger avec un loyer similaire, mais vous avez juste oublié que certains ont eu des logements plus petits en payant le même loyer, et qu'aujourd'hui ils sont déçus par ce relogement.

<u>MME MARAIS-BEUIL</u> (suite) Je pense qu'effectivement il y a eu des satisfaits mais il y a des gens qui sont mécontents de ce relogement.

<u>MME LE MAIRE</u>: Madame BEUIL, je ne peux pas vous laisser dire ça, vous vous trompez. Vous vous trompez parce qu'en plus l'A.N.R.U. apporte le complément qui permet de rééquilibrer le loyer. Donc vous faites erreur, vous étiez adjointe à l'époque d'ailleurs.

M. LOCQUET: Aussi pour répondre sur les commerçants, vous dites Madame LUNDY de nombreux commerçants de Saint-Lucien, il y a 9 commerçants à Saint-Lucien. C'est beaucoup de nombreux commerçants à Saint-Lucien, et tous effectivement se sont interrogés. Aujourd'hui, avec Jérôme nous rencontrons régulièrement l'ensemble de ces commerçants et je peux vous dire, que ce soit le boucher, le bar, la supérette, Adasmine, la pharmacienne, globalement on a cette relation hebdomadaire. Et évidemment, ces discussions vont bon train. Je le reconnais Madame LUNDY, nous avons un sujet aujourd'hui avec le tabac. Nous avons un vrai sujet avec le tabac et il n'y a pas de meilleur ou de moins bon commerçant, ou de commerçant sur lequel on doit intéresser ou pas. Tout le monde mérite l'attention et tout le monde mérite, je le disais dans mon propos liminaire, que nous nous occupions de chacun et en tout cas que nous essayions d'apporter la meilleure solution pour qu'ils puissent s'épanouir parce que ce n'est pas nous qui faisons le développement économique, ce n'est pas nous qui faisons le commerce, c'est bien les commerçants. Et je peux vous assurer qu'avant que cette zone soit rénovée, il y a 5-6 ans maintenant, là il y avait un vrai sujet. Là il y avait un vrai problème d'attractivité. Alors ce sur quoi nous devons nous concentrer, et ce sera le rôle des collègues qui ont en charge ces questions au niveau du développement économique, c'est le sujet sur le tabac. Pour le reste, je peux vous inviter à faire le tour avec moi des autres commerçants, je peux vous assurer que tout ça est bien apaisé et que peut-être, au moment où une pétition a été lancée, il se peut que ça soit à quelques jours d'une élection qui aurait permis à certains de pouvoir s'exprimer différemment que sur les sujets pour lesquels ils pensaient avoir été interrogés.

MME LE MAIRE: Nous allons passer au vote si vous voulez bien. Madame LUNDY.

<u>MME LUNDY</u>: Je demande qu'il soit reprécisé que nous avons voté pour la rampe d'accès. Que ce soit bien inscrit, je vous remercie de bien le rappeler.

<u>MME LE MAIRE</u>: C'était la délibération 24, je ne me trompe pas. Parce que les débats sont tellement passionnés.

Alors, est-ce qu'il y a des votes contre ? Eh bien voilà ! Monsieur RAHOUI ne vote pas contre. Si ? Oh je pensais que vous aviez pris votre indépendance ! Oh ! Quelle déception !

M. RAHOUI: Je vous ai dit que j'étais fidèle à mes valeurs, je suis fidèle aussi à mes engagements!

<u>MME LE MAIRE</u>: Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Il y a 7 votes contre. Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport

<u>Délibération n°2020-321</u> (rapport réf 2020-321)

Foncier - NPNRU - Avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFLO - Parcelle cadastrée section K n° 1451

# Madame Halima KHARROUBI, Conseillère Municipale

Par délibération en date du 21 décembre 2018, la ville de Beauvais a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) en vue de l'acquisition pour son compte de la parcelle cadastrée section K n°s 1446 et 1447 d'une superficie de 17 136 m².

La convention de portage avec l'EPFLO a été signée le 15 mai 2019 pour une durée de cinq années.

Le bien objet de ladite convention a été acquis par l'EPFLO auprès du conseil départemental de l'Oise le 17 mai 2019.

Il s'avère qu'un réservoir d'eau se trouve sur cette parcelle et que l'emprise concernée ne peut faire l'objet d'aucun aménagement. Une division parcellaire a donc été effectuée pour détacher cette emprise du reste du site, nouvellement cadastrée section K n°1451 d'une superficie de 2200 m².

L'emprise du projet étant ainsi modifiée, il convient de régulariser la situation par voie d'avenant à la convention du 15 mai 2019.

Par ailleurs la communauté d'agglomération du Beauvaisis étant compétente en matière d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé que la parcelle cadastrée section K n°1451 lui soit cédée moyennant l'euro symbolique dans le cadre de l'exercice de sa compétence.

L'avis des Domaines en date du 31 mars 2020 précise que la vente à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 octobre 2017,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en date du 16 février 2007 portant adhésion à l'EPFLO et adoption de ses statuts,

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de portage du 15 mai 2019,
- d'approuver la cession moyennant l'euro symbolique au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de la parcelle cadastrée section K n° 1451 d'une superficie de 2200 m², conformément à l'avis des domaines,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus.

# 25 – FONCIER - N.P.N.R.U. - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'E.P.F.L.O. -PARCELLE CADASTREE SECTION K N° 1451

MME KHARROUBI: Par délibération en date du 21 décembre 2018, la ville de Beauvais a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise en vue de l'acquisition pour son compte de la passerelle cadastrée section K N° 1446 et 1447 d'une superficie de 17 136 m². La convention de portage avec l'E.P.F.L.O. a été signée le 15 mai 2019 pour une durée de 5 années. Le bien, objet de ladite convention, a été acquis par l'E.P.F.L.O. auprès du Conseil Départemental de l'Oise le 17 mai 2019. Il s'avère qu'un réservoir d'eau se trouve sur cette passerelle et que l'emprise concernée ne peut faire l'objet d'aucun aménagement. Une division parcellaire a donc été effectuée pour détacher cette emprise du reste du site nouvellement cadastré section K N° 1451 d'une superficie de 2 200 m². L'emprise du projet étant ainsi modifiée, il convient de régulariser la situation par voie d'avenant à la convention du 15 mai 2019.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis étant compétente en matière d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé que la passerelle cadastrée section K N° 1451 lui soit cédée moyennant l'euro symbolique dans le cadre de l'exercice de sa compétence. L'avis des Domaines en date du 31 mars 2020 précise que la vente à l'euro symbolique n'appelle pas d'observations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de portage du 15 mai 2019 ; d'approuver la cession moyennant l'euro symbolique au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de la passerelle cadastrée section K N° 1451, d'une superficie de 2 200 m² conformément à l'avis des Domaines ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

<u>MME LE MAIRE</u>: Pas de questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes 7. Madame BEUIL vous votez comment ?

**MME LUNDY:** Nous votons pour.

<u>MME LE MAIRE</u>: D'accord. Vous avez changé d'avis après la commission, ça veut dire que nos collègues vous ont convaincus.

<u>MME MARAIS-BEUIL</u>: Les commissions sont là pour que nous puissions poser des questions, avoir des informations et après avec lesquelles nous prendrons des décisions. Donc ce n'est pas parce que nous nous abstenons en commission que nous votons en abstention.

MME LE MAIRE: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport

<u>Délibération n°2020-301</u> (rapport réf 2020-301)

# Foncier - NPNRU - Avenant n°1 à la convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier de l'Oise - parcelle AY 724

# Madame Halima KHARROUBI, Conseillère Municipale

Par délibération en date du 30 juin 2016, la ville de Beauvais a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) en vue de l'acquisition pour son compte de la parcelle cadastrée section AY n°724 d'une superficie de 6603 m² sise rue de la Trépinière à Beauvais.

La convention de portage avec l'EPFLO a été signée le 3 novembre 2016 pour une durée de cinq années.

Le bien objet de ladite convention a été acquis par l'EPFLO auprès des consorts Genton le 8 décembre 2016

Ce terrain a été identifié comme pouvant accueillir un programme mixte de 24 logements sociaux (dont 4 PLS) portés par l'OPAC de l'Oise dans le cadre de la reconstitution de l'offre en logements du Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain (NPRU) des quartiers Saint-Lucien et Argentine.

Le foncier sera mis à disposition de cet organisme dans le cadre d'un bail emphytéotique qui lui sera consenti par l'EPFLO.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé d'approuver la concrétisation de ce dossier, et notamment le transfert, par avenant, de la convention de portage conclue entre la Ville et l'EPFLO en date du 3 novembre 2016, au profit de l'OPAC de l'Oise.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 324-1,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 16 février 2007 portant adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise et adoption de ses statuts,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2016 sollicitant l'intervention de l'EPFLO dans le cadre de cette opération,

Vu la convention de portage foncier (convention numéro CA EPFLO 2016 29/09-4/C147) conclue avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (l'EPFLO) en date du 3 novembre 2016, rendue exécutoire le même jour,

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la réalisation d'un programme mixte de 24 logements sur le terrain sis rue de la Trépinière cadastré section AY n°724,
- d'approuver le transfert par voie d'avenant de la convention de portage foncier conclue par la Ville de Beauvais avec l'EPFLO et afférant à cette opération au profit de l'OPAC de l'Oise,
- d'approuver, dans le cadre de ce projet la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'EPFLO et l'OPAC de l'Oise, cet organisme prenant l'engagement de racheter au terme du bail la totalité de l'emprise foncière,
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, et notamment l'avenant valant transfert de la convention de portage foncier conclue le avec l'EPFLO au profit de l'OPAC de l'Oise.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# 26 – FONCIER – N.P.N.R.U. - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OISE -PARCELLE AY 724

MME KHARROUBI: Par délibération en date du 30 juin 2016, la ville de Beauvais a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise en vue de l'acquisition pour son compte de la passerelle cadastrée section AY N° 724, d'une superficie de 6 603 m² située rue de la Trépinière à Beauvais.

La convention de portage avec l'E.P.F.L.O. a été signée le 3 novembre 2016 pour une durée de 5 années. Le bien, objet de ladite convention, a été acquis par l'E.P.F.L.O. auprès des consorts JETON le 8 décembre 2016. Ce terrain a été identifié comme pouvant accueillir un programme mixte de 24 logements sociaux. Le foncier sera mis à disposition de cet organisme dans le cadre d'un bail emphytéotique qui lui sera consenti par l'E.P.F.L.O.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'approuver la concrétisation de ce dossier, notamment le transfert par avenant de la convention de portage conclue entre la Ville et l'E.P.F.L.O., en date du 3 novembre 2016 au profit de l'O.P.A.C. de l'Oise.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation d'un programme mixte de 24 logements sur le terrain situé rue de la Trépinière cadastré section AY N° 724 ; d'approuver le transfert par voie d'avenant de la convention de portage foncier conclue par la ville de Beauvais et l'E.P.F.L.O. et afférant à cette opération au profit de l'O.P.A.C. de l'Oise ; d'approuver dans le cadre de ce projet la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'E.P.F.L.O. et l'O.P.A.C. de l'Oise, cet organisme prenant l'engagement de racheter au terme du bail la totalité de l'emprise foncière ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, et notamment l'avenant valant transfert de la convention de portage foncier conclue avec l'E.P.F.L.O. au profit de l'O.P.A.C. de l'Oise.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

**MME LE MAIRE**: Madame BEUIL et ensuite Madame CLINCKEMAILLIE.

MME MARAIS-BEUIL: Je réitérerai les mêmes observations que j'ai faites en commission, c'est-à-dire que sur le plan que nous avons sous les yeux, les V.R.D. ne sont pas indiquées et il est urgent de savoir comment va se faire l'entrée comme la sortie sur ces maisons, puisque c'est pris entre la rue de la Trépinière et la rue Jean Mermoz. Deuxième point d'observation, où vont se situer les parkings qui posent déjà problèmes sur cet espace-là. Je tiens à porter cette observation qui n'est pas indiquée sur le plan que nous avons sous les yeux.

**MME LE MAIRE**: Je prends acte de votre remarque, Madame.

**MME CLINCKEMAILLIE**: Je voudrais aussi parler des projets futurs.

**MME LE MAIRE :** Chère Madame, est-ce que je peux vous interrompre ?

**MME CLINCKEMAILLIE**: Oui.

MME LE MAIRE: Nous allons nous concentrer sur les délibérations de ce soir.

**MME CLINCKEMAILLIE**: Oui, mais j'y viens, rassurez-vous. Parce que je voulais vous parler du futur parce qu'en étudiant vos différents projets de construction, je trouve que la ville de demain ressemble fort à la ville d'hier. Je trouve cela dommage. L'habitat essentiellement individuel que vous nous proposez ne correspond pas au modèle que doit promouvoir une ville tournée vers la transition écologique. Nous sommes bien sûr favorables aux programmes de logements sociaux, à la mixité sociale, et à l'accession à la propriété. Nous espérons en outre que ces logements répondront aux normes environnementales les plus exigeantes, notamment pour la réduction de la consommation énergétique. Et qu'elles utiliseront des matériaux écologiques, comme la brique, le bois, le chanvre. Mais il est illusoire de faire croire que tous les habitants d'une ville peuvent habiter une maison individuelle avec jardin. Car d'une part l'étalement de la ville doit être jugulé, et que d'autre part des espaces libres doivent être conservés et valorisés pour offrir une vraie qualité de vie aux habitants. Nous souhaitons que pour les futurs programmes d'autres modèles soient étudiés, en impliquant les habitants bien sûr, comme suggéré par Beauvais en transition dans son livre blanc. Je cite la proposition numéro 108 : favoriser de nouvelles façons d'habiter ensemble, habitat partagé, habitat intergénérationnel, avec jardins mutualisés. En effet, la mutualisation des espaces communs, la coopération entre habitants, le partage, l'entraide, la lutte contre l'isolement et on a vu son importance récemment, sont à promouvoir et à développer. Des organismes existent pour aider les municipalités et les habitants souhaitant s'engager dans cette voie, par exemple Coordin'action ou Habicoop. Et de nombreux projets ont vu le jour, comme à Montreuil, Lille ou Rennes. Nous espérons que le projet d'écoquartier de la Z.A.C. Vallée du Thérain s'inscrira bien dans cette démarche. Il faut faire évoluer les rêves des familles, dans une vision à long terme de la Ville. Et sur ce programme en particulier de la rue de la Trépinière, étant donné sa situation en contrebas de l'avenue Mermoz, je crains que le rêve ne devienne vite un cauchemar. J'ai grandi dans ce quartier, je le connais bien. Nous pensons qu'il y avait peut-être autre chose à faire sur cette petite parcelle, pour le bien vivre des habitants du quartier. Des aires de jeux par exemple, inexistantes dans le quartier ; des jardins partagés, un parc. Je vous remercie.

MME LE MAIRE: Je comprends vos interrogations Madame mais c'est en face d'un quartier pavillonnaire, je n'ose pas imaginer que vous pensiez que nous allions faire une tour ou une barre puisque nous les détruisons ailleurs. Mais je crois qu'il faut que vous mesuriez l'ambition qu'ont beaucoup beaucoup de familles d'avoir un logement, alors je vais dire indépendant, et non pas de la cohabitation. C'est difficile à proposer et beaucoup des familles que nous rencontrons nous demandent avec insistance, et puis alors ils demandent avec insistance d'autant qu'ils viennent de passer pour certains 2 mois et demi ou 3 mois confinés dans un immeuble avec des petits espaces. Je sais bien que ça n'est pas un étalement urbain que nous allons favoriser. Evidemment, si on pouvait construire en cœur de ville des maisons de ville qui sont réclamées, nous le ferions. Mais malheureusement, il n'y a pas toujours tous ces terrains disponibles et évidemment que nous construirons aussi des petits immeubles où les gens pourront habiter, mais tout le monde ne veut pas non plus habiter dans une maison. Je reviens à ma philosophie, c'est un éventail varié de logements. Et je pense que c'est ça qui est important pour une ville, c'est que les gens qui y viennent, les gens qui y vivent, aient un choix. Et non pas un modèle uniforme comme il y a dans certains quartiers. Je ne cherche pas particulièrement à vous convaincre mais l'ambition d'une opération de rénovation urbaine de grande ampleur est justement de casser ces codes uniformes de barres ou de tours et de proposer un autre modèle.

MME LE MAIRE (suite) Il y en a assez dans Beauvais des barres et des tours. Regardez l'aspect de certains quartiers! Je vais reprendre Argentine. Argentine vous avez un certain nombre de plus petits immeubles, mais personne ne va y toucher. On va simplement rénover les intérieurs, on va isoler d'une manière thermique pour répondre aux nouveaux critères D.B.C., etc. On ne va pas le faire. Mais vous avouerez, comme moi, puisque vous avez l'air d'avoir habité à Saint-Lucien, qu'il y a une densité qui est trop importante, et qu'il faut la réduire, il faut l'aérer, il faut remettre de l'espace vert. Là ça paraît judicieux. Et puis d'autres habitants, certains habitants veulent partir. Je vous assure! Il faudrait que vous assistiez quelques fois aux réunions de quartier qu'il y a à ce sujet, les gens viennent nous trouver, et on essaye de s'adapter dans la limite du raisonnable, dans la limite d'un confort que nous souhaitons leur proposer. Mais restons pragmatiques, essayons de répondre à la demande des habitants et de ne pas proposer un modèle éternellement uniforme de barres et de tours. Je pense qu'on en est revenus, même si on met des jardins sur le toit, parce que je sais que c'est la mode, même si on verdit les façades. Et puis il y a des budgets à respecter, Madame CLINCKEMAILLIE, c'est ça aussi malheureusement notre difficulté.

<u>MME CLINCKEMAILLIE</u>: Je vais répondre rapidement. Evidemment je ne parlais absolument pas ni de tours ni de barres, vous l'avez sans doute compris, mais de petits collectifs dont les architectes français aujourd'hui en sont la vitrine, ils savent très bien faire, des logements qui peuvent être indépendants tout en étant collectifs, avec des espaces communs mutualisés, une autre façon d'habiter la Ville. C'est de cela que je parlais.

M. LY: Je voulais apporter une précision pour dire que je ne suis pas un écolo du dimanche. En revenant sur les jardins partagés, il faut savoir qu'à Beauvais nous avons des jardins familiaux, nous avons 10 sections de jardins familiaux donc beaucoup de Beauvaisiens participent, ont des jardins, cultivent à l'année et font leur récolte pour leur consommation personnelle. En ce qui concerne les jardins partagés, c'est un autre sujet, nous en avons mis en place il y a quelques temps, et c'est vrai qu'il nous manque un peu d'espace mais nous avons mis par exemple au Clos Saint-Antoine l'année dernière des jardins partagés; à la rue du Maine on a mis devant les bâtiments des jardins, même si la surface n'est pas grande mais on a quand même réussi à mettre des jardins partagés sous les immeubles du quartier Argentine pour tester en premier. Et donc l'offre est là, les jardins familiaux sont là et les Beauvaisiens, tous les Beauvaisiens sont bien reçus dans ces jardins-là et ils cultivent, ils récoltent, ils reviennent. Et ils ont un appui technique.

#### **MME LE MAIRE**: On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 7. Les autres élus votent pour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport.

Foncier - Régularisations foncières avec le bailleur CDC Habitat - Quartier Saint-Jean

# Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Le bailleur CDC HABITAT possède un ensemble immobilier sis rue Bach et Haendel à Beauvais, composé de deux îlots. Chacun d'entre eux est constitué d'un ensemble de logements individuels et collectifs en front de rue et desservis par une voirie interne actuellement propriété de la ville de Beauvais.

Des travaux de résidentialisation ont été menés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Jean afin de sécuriser l'accès de la résidence et permettre aux locataires une appropriation plus forte de leur cadre de vie.

Dans ce contexte les allées César Franck et Etienne Chabrier ont été privatisées car intégrées dans le périmètre de résidentialisation des Musiciens.

Il convient donc de régulariser la situation foncière en cédant notamment au bailleur les emprises foncières situées en cœur d'îlot qui ont été privatisées ainsi que des allées piétonnes, des emplacements de stationnement servant aux locataires et quelques espaces verts.

L'avis des domaines en date du 20 mars 2020 précise qu'une cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation.

La ville cède au bailleur social les parcelles nouvellement cadastrées section : AJ 382 (353 m²)AJ 633 (1 m²), AJ n° 634 (12 m²), AJ n° 635 (506 m²), AJ n° 636 (516 m²), AJ n° 637 (1 m²), AJ n° 638 (26 m²), AJ n° 639 (62 m²), AJ n° 640 (746 m²), AJ n° 641 (49 m²), AJ n° 643 (1 m²), AJ n° 645 (31 m²), AJ n° 647 (164 m²), AJ n° 649 (11 m²) et AJ n° 651 (6 m²), le tout pour une superficie totale de 2485 m².

La ville de Beauvais accepte l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées AJ n° 654 (47m²) et AJ n° 656 (4 m²), le tout pour une superficie totale de 51 m².

Etant ici précisé qu'en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière la cession est dispensée d'enquête publique préalable, les fonctions de desserte du site pour les riverains demeurant assurées.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- de constater la désaffectation et déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées section AJ 382, AJ 633, AJ n° 634, AJ n° 635, AJ n° 636, AJ n° 637, AJ n° 638, AJ n° 639, AJ n° 640, AJ n° 641, AJ n° 643, AJ n° 645, AJ n° 647, AJ n° 649 et AJ n° 651, le tout pour une superficie totale de 2485 m²,

- de céder à l'euro symbolique à CDC HABITAT les parcelles cadastrées section AJ ns° 382,
   633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 643, 645, 647, 649 et 651 d'une superficie totale de 2485 m²,
- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de CDH HABITAT les parcelles cadastrées section AJ ns° 654 et 656 d'une superficie totale de 51 m²,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

<u>Délibération n°2020-298</u> (rapport réf 2020-298)

Foncier - convention de servitude ENEDIS - parcelle ZE 553p - établissement d'un poste de transformation de courant électrique et passage de canalisations électriques

### Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue Jean-Michel SCHILLE à Beauvais, il est nécessaire d'installer un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée section ZE n° 553 sise lieudit le Manoury appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi ENEDIS sollicite la ville de Beauvais pour établir à demeure pendant toute la durée de la concession sur la parcelle cadastrée section ZE n°553p d'une superficie d'environ 3,38 m² un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, ENEDIS requiert également un droit de passage sous la parcelle cadastrée section ZE n° 553 afin de faire passer trois canalisations électriques dans une bande d'un mètre de large sur une longueur de huit mètres environ, et leurs accessoires nécessaires pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.

Il est ici précisé que la ville de Beauvais recevra à titre de compensation forfaitaire et définitive la somme de quinze euros (15 €) pour chaque convention de servitude à savoir l'édification du poste de transformation et l'installation des raccordements audit poste.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- de mettre à disposition d'ENEDIS pour toute la durée de la concession la parcelle cadastrée section ZE n° 553p d'une superficie d'environ 3,38 m² en vue d'édifier un poste de transformation de courant électrique ainsi que ses accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros  $(15\,\text{€})$ ;
- de concéder à ENEDIS un droit de passage sur la parcelle cadastrée section ZE n°553p en vue d'établir à demeure dans une bande d'un mètre de large trois canalisations électriques sur une longueur totale de huit mètres environ et leurs accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros (15€);
- D'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

<u>Délibération n°2020-304</u> (rapport réf 2020-304)

# Foncier - Lancement de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement d'un terrain sis rue du Val

### Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Monsieur et Madame LAASRI sont propriétaires de la parcelle cadastrée section BY n°338 sise 55 rue du Val à Beauvais.

Ces derniers ont sollicité la ville de Beauvais pour acquérir le parking adjacent à leur propriété d'une emprise d'environ 106 m².

Il s'agit d'un terrain à usage de parking comprenant six places de stationnement et situé en zone UDb au PLU.

L'acquisition dudit terrain leur permettrait de sécuriser leur propriété car ce parking est utilisé comme un lieu de dépôt sauvage.

Etant ici précisé que le service diagnostic quartier a observé la fréquentation du parking durant dix jours, à des heures différentes, en journée ainsi que le soir. Il a été constaté que le parking est peu fréquenté et que les riverains se stationnent au plus près de leur propriété.

L'usage de ce terrain étant public, une enquête publique préalable au déclassement éventuel de ce terrain est nécessaire en vue de sa cession.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- D'envisager le déclassement d'une emprise d'environ 106 m² à usage de parking issue du domaine public en vue de sa cession aux riverains
- De lancer la procédure d'enquête publique de déclassement,
- D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# 29 – FONCIER -LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UN TERRAIN SIS RUE DU VAL

<u>M. PIA</u>: Nous avons ensuite le lancement de la procédure de l'enquête publique préalable au déclassement du terrain sis rue du Val. L'acquisition dudit terrain permettra d'assurer la sécurité à Monsieur et Madame LAASRI. Un parking qui servait surtout de lieu de dépôt sauvage et sur lequel on constatait très peu de stationnement.

C'est pour cette raison qu'il vous est proposé d'envisager le déclassement d'une emprise d'environ 106 m² à usage de parking, issue du domaine public, en vue de se cession aux riverains ; de lancer la procédure enquête publique de déclassement ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# **MME LE MAIRE**: Pas de questions, si Madame SECK.

MME SECK: J'interviens après 28 délibérations et des débats intenses sur cette délibération pour évoquer non pas le sujet du parking qui va être cédé à ces habitants qui sont en difficulté, mais pour évoquer le sujet des décharges sauvages. Je voulais en dire quelques mots aujourd'hui. Concernant ce sujet, je souhaitais intervenir car les décharges sauvages sont un fléau qui sévit dans beaucoup de villes, et dans tous les quartiers de Beauvais. Lors de la commission générale du 24 juin dernier, j'ai appris par l'intermédiaire de Monsieur DORIDAM que des brigades vertes visibles et mobiles sont prévues afin de pouvoir jouer le rôle de surveillance et de contrôle directement sur le terrain, ce qui est une bonne mesure pour lutter contre ce fléau. J'ai par ailleurs soulevé que le site internet du service des encombrants indique que seules les personnes non véhiculées ou à mobilité réduite peuvent bénéficier du service, cependant il m'a été répondu que c'est semble-t-il une erreur puisque ce service est ouvert à tous et qu'elle sera corrigée. Je souhaite souligner ce point puisque cela peut induire en erreur certaines personnes qui peu scrupuleuses vont préférer laisser les déchets dans la rue faute de véhicule adapté. Je souhaiterais attirer votre attention sur un projet qui a commencé à se monter sur le quartier Saint-Jean fin 2019, par le biais du conseil citoyen de Saint-Jean, qui a été contacté par l'association Elan C.E.S. qui, dans le cadre du contrat de ville, doit monter un atelier de récupération des objets en bois, jetés par les habitants, pour les valoriser en mobiliers urbains à vocation environnementale, des ruches, des récupérateurs d'eau de pluie, des bacs à compost, des hôtels à insectes, et d'autres. Le souhait d'Elan C.E.S. était de pouvoir travailler avec des acteurs locaux pour participer à ce projet par la mobilisation des habitants, par des actions de formation et de sensibilisation, des ateliers participatifs, avec les habitants du quartier. Les diagnostics en marchant ayant mis en évidence préalablement ce fléau dans diverses rues du quartier, le conseil citoyen de Saint-Jean a donc souhaité intégrer le service proximité à ce projet. Des habitants ayant pour loisir de recycler des objets jetés ont également été intégrés au projet. Les différentes réunions tenues jusque février 2020 ont permis d'aboutir à une idée de création de maison du recyclage, qui pourrait être une version expérimentale et décentralisée d'un mini ecospace. Deux associations de l'écospace de la Mie au Roy sont d'ailleurs parties prenantes dans ce projet. Si je souhaitais évoquer ce projet ce soir, c'est qu'il répondrait à au moins 4 des propositions de votre projet municipal. La proposition 19, développer un programme pérenne de nettoyage participatif des quartiers avec les habitants et associations locales, en association université, lycées, collèges, écoles.

MME SECK (suite) De ce fait, la maison du recyclage sur le quartier Saint-Jean, avec l'appui du conseil citoyen pourrait permettre d'organiser cette proposition de manière expérimentale sur Saint-Jean dans un premier temps. La proposition 53, développer les chantiers citoyens pour les jeunes en s'appuyant notamment sur les structures locales d'insertion. Elan C.E.S. étant une structure d'insertion, un partenariat avec les centres sociaux pourrait être envisagé dans ce même cadre. La proposition 23, inscrire la collectivité dans un projet expérimental territoire zéro déchet zéro gaspillage. La maison du recyclage pourrait associer des acteurs locaux, associatifs, afin de sensibiliser les écoles mais aussi en organisant des ateliers avec les habitants, cuisine zéro gaspillage, compostage, couture, détournement d'objets, espaces de gratuité, réparations, cartonnage et j'en passe. La proposition numéro 139, développer des ruches à lire afin de démocratiser la lecture dans toute la Ville.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vivement à prendre connaissance du projet par la voix des différents acteurs que j'ai cités ce soir, afin de pouvoir lui donner l'impulsion qu'il nécessite pour voir le jour. Je vous remercie.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci beaucoup Madame SECK. Jacques DORIDAM qui veut répondre je pense sur les dépôts sauvages.

M. DORIDAM: Oui, je voudrais dire ce n'est pas des brigades vertes, c'est une brigade verte qu'on a réussi à mettre au point, qui a aussi été préparée, je l'ai dit et je voudrais lui rendre hommage aussi ce soir, avec Jean-Luc BOURGEOIS pendant des mois et des mois. Et aujourd'hui on a une brigade verte dotée de tenues bien identifiées qui va pouvoir travailler ces problèmes et aussi en liaison avec les acteurs de terrain bien évidemment.

M. PIA: En effet, la ville de Beauvais, dans le cadre du contrat de ville, a mené un projet avec Elan C.E.S., vous l'avez justement noté. Je pense que c'est une expérience qu'il faudra effectivement mener sur d'autres sujets. Et c'est vrai que ce dont vous parlez, il s'agit en fait de tout ce qui concerne l'économie circulaire, de pouvoir récupérer des encombrants, des matériaux pour pouvoir les remettre sur le marché, pour pouvoir permettre à nos concitoyens de pouvoir profiter de matériaux accessibles en termes de prix. Nous avons à travailler sur ce sujet, dans le cadre du contrat de ville. Mais plus généralement ça fait partie, et vous l'avez bien noté, je vois que vous avez pu prendre connaissance de notre projet, des hypothèses et des actions que nous souhaitons porter dans le cadre de ce projet municipal. Je pense qu'on est tout à fait en accord avec vous, Madame SECK, sur les actions qui pourront être engagées sur ce point.

<u>MME LE MAIRE</u>: On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

#### Dénomination des voies

#### Madame Catherine THIEBLIN, Conseillère Municipale

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Larris, il est proposé de dénommer la voie en impasse sur la rue Marius Doffoy.

Il est proposé, en référence au lieudit du site :

# - Impasse de la Croix Poulette

De même, dans le cadre de la construction de 51 logements collectifs, il est nécessaire de dénommer la nouvelle voie située entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Léonidas Gourdain.

Monsieur Philippe Bonnet Laborderie (1936-2006) fût professeur d'histoire pendant trente et un ans au lycée Félix-Faure à Beauvais. Cet agrégé s'est spécialisé dans l'art gothique et dans l'histoire de l'Oise, dont il est devenu l'historien de référence. Grand défenseur du patrimoine et de la cathédrale de Beauvais, il a rédigé une centaine d'articles et écrit une trentaine de livres sur ces sujets. Président fondateur du Groupe d'étude des monuments et oeuvres d'art de l'Oise et du Beauvaisis (Gemob), il a fait partager son engouement à des passionnés d'histoire.

Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante :

### - Rue Philippe Bonnet Laborderie

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

#### 30 - DENOMINATION DES VOIES

**MME THIEBLIN** : Il s'agit de la dénomination des voies.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité des Laris, il est proposé de dénommer la voie en impasse sur la rue Marius-Doffoy, impasse de la Croix Poulette en référence au lieudit du site.

De même, il est nécessaire de dénommer la nouvelle voie située entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Léonidas Gourdain. Et il est proposé rue Philippe Bonnet Laborderie. Monsieur Philippe Bonnet Laborderie, 1936-2006, a laissé le souvenir d'un brillant historien. Professeur agrégé pendant 31 ans au lycée Félix Faure ; grand défenseur du patrimoine de notre département de l'Oise, en particulier de la cathédrale et de la Maladrerie Saint-Lazare, spécialiste de l'art gothique, il a été l'auteur de nombreuses publications. Président fondateur du G.E.M.O.B., Groupe d'Etudes des Monuments et œuvres d'art de l'Oise et du Beauvaisis, il a fait partager son engouement à des passionnés d'histoire. C'est pourquoi nous lui devons bien cette reconnaissance.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

#### MME LE MAIRE: Madame CLINCKEMAILLIE.

MME CLINCKEMAILLIE: Nous voudrions porter à l'attention du Conseil un constat affligeant. En France, 2 % des voies portent le nom d'une femme. Beauvais ne fait guère beaucoup mieux avec 22 rues sur environ 700 plaques bleues, ce qui représente 3 %. Les rues portant un nom d'homme représentant 45 %. Le déséquilibre en matière de parité est flagrant. Le travail des femmes, le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire n'est souvent pas reconnu, cela crée une invisibilité dans l'espace public. En effet, le nom des rues reflète notre vision de l'histoire de France. Quels sont dès lors les modèles opérants pour les jeunes femmes d'aujourd'hui? Cela revient à entériner l'idée que les femmes accomplissant de grandes choses sont des exceptions. Nous vous proposons de tenter de briser ce cercle vicieux et de préférer un nom de femme à chaque nouveau baptême de rue ou de lieu public. Ainsi, je n'ai rien contre Monsieur Philippe Bonnet Laborderie, bien sûr, mais nous vous proposons le nom de Madame Françoise Rosenzweig, historienne également, Beauvaisienne, et auteur d'ouvrages sur la résistance dans l'Oise.

Nous sommes par ailleurs intéressés si un travail est mené sur ce sujet, dans un esprit de coopération constructif. Je vous remercie.

MME LE MAIRE: Madame CLINCKEMAILLIE, on peut faire mieux, je suis d'accord avec vous. Mais là où je ne vous suis pas, nous aussi, nous avons regardé, on a fait un petit total, et nous arrivons à 17 % de noms de femmes et 83 % de noms d'hommes. Attendez! Je parle, c'est chacun son tout ici. Donc oui, on va faire mieux. Néanmoins, je pense que Monsieur Bonnet Laborderie, on aurait pu donner le nom de sa femme mais elle n'est pas morte! Comme l'a très bien dit Catherine THIEBLIN, c'est un monsieur unanimement reconnu dans Beauvais et qui a développé le G.E.M.O.B. d'une façon exceptionnelle avec 650 adhérents qui s'occupent de vulgariser l'histoire de notre Ville, de notre patrimoine auprès de tous les Beauvaisiens. Et je pense que c'était pour nous-mêmes, conseillers municipaux, une fierté que d'honorer la mémoire de Monsieur Bonnet Laborderie.

MME LE MAIRE (suite) Ça ne va pas nous détourner de notre proposition, là je vous donne aussi un numéro, le numéro 60, de féminiser les noms des rues et des bâtiments et des lieux publics. D'ailleurs, vous oubliez de citer le centre hospitalier Simone Veil. Quand même! Je souhaitais à plusieurs titres, dont je ne reparlerai pas ce soir, rendre hommage à cette immense dame qui a marqué l'histoire de notre pays. Ce choix avait été à l'époque d'ailleurs validé à l'unanimité par le Conseil Municipal. N'est-ce pas, Monsieur RAHOUI et Monsieur NARZIS. On ne s'arrêtera pas là. Parce qu'il y a d'autres propositions qui nous sont faites et je peux d'ores et déjà vous dire que nous pensons à certains noms. Mes collègues qui ont pu apprécier l'organisation du festival Pianoscope, comprendrons que je souhaite donner le nom de Brigitte ENGERER par exemple. Je pense aussi à une autre figure de la résistance, je crois que ça n'est pas la même que la vôtre, c'est Lucienne FABRE-SEBART, qui a été une grande figure de la résistance dans l'Oise, qui est malheureusement décédée cette année. Et puis je pense aussi à la première femme africaine à avoir reçu le prix Nobel de la paix, Wangari MUTA MAATHAI. Et il y a d'autres choix, je ne vais pas vous dévoiler ce soir toute la liste de celles que nous proposerons. Mais avec la rénovation urbaine justement, nous pourrons avoir de nouvelles rues et de nouveaux noms à proposer. Mais de grâce, pas de polémique sur ce débat-là, je pense que ça ne vaut pas le coup. Il faut éviter aussi de faire du zèle idéologique et ne pas dire on fait 50/50. Il n'y a pas non plus, dans l'Oise, matière toujours à trouver un nom de femme, et puis on a eu des grands sportifs, on a eu un certain nombre de personnes qui avaient laissé un souvenir très important sur la Ville et je pense qu'il faut pouvoir honorer un homme, il faut pouvoir honorer une femme. On essaiera de rattraper notre retard. J'en conviens avec vous. Et puis, je vais vous poser une question, moi j'avais dans l'idée aussi d'honorer le Colonel BELTRAME. Alors vous auriez refusé ?

<u>MME CLINCKEMAILLIE</u>: Je me permets de répondre. Non bien sûr, et comme je l'ai dit, je n'ai rien non plus et nous n'avons rien contre Monsieur Philippe Bonnet Laborderie, mais c'était surtout l'occasion d'aborder ce débat ici devant cette assemblée et d'en montrer l'importance.

<u>MME LE MAIRE</u>: Je partage votre ambition de féminiser nos rues et nous le ferons sans polémiquer et en bonne intelligence je n'en doute pas. Monsieur DORIDAM.

M. DORIDAM: Je voulais dire qu'hélas ça ne marche pas toujours parce qu'il y a quelques années, on avait une alpiniste chevronnée qui s'appelait Catherine RICARD, qui habitait la Z.U.P., qui travaillait chez Massey, et avec l'association sportive Massey Ferguson, où elle travaillait, on avait songé rénover, dans le cadre du plan de rénovation de quartier, et baptiser le rocher d'escalade de la Fosse à Baille Vent de son nom, hélas sa famille n'a pas voulu. Ça ne marche pas à tous les coups.

<u>M. PIA</u>: Moi j'ai une proposition à faire, c'est que dans le cadre de notre commission, nous pourrons, quand nous aurons à choisir le nom des nouvelles rues, vous faire des propositions, nous faire des propositions et qu'on puisse en décider ensemble. Et ça fera partie du travail de notre commission.

#### MME LE MAIRE: On va passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci de voter à l'unanimité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

### Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

## Monsieur Mamadou LY, Maire Adjoint

Enedis et SE60 ont renouvelé le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente pour une durée de 30 ans.

Ce contrat de concession fixe notamment les règles régissant le paiement des redevances dues par le concessionnaire aux communes.

A ce titre, les dispositions relatives à la RODP ont été modifiées afin de se mettre en conformité avec la règlementation du droit commun applicable aux communes fixées à l'article L2333-84 du CGT.

Nous bénéficiions jusqu'alors d'un régime dérogatoire nous permettant de percevoir un montant propre à notre commune. Or, le nouveau modèle négocié au niveau national par Enedis n'a pas prorogé ce dispositif dérogatoire et nous impose à une application uniforme des règles de calculs.

Le montant de la RODP au titre de l'année 2020 est estimé à 36 789 €.

A titre exceptionnel, Enedis s'engage à verser, pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, une enveloppe supplémentaire d'un montant global maximum, sur les 4 ans, de 400 000 € pour l'ensemble des communes pour permettre de financer des travaux d'enfouissement des ouvrages électriques à hauteur de 40 % du coût hors TVA de ces travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer ce contrat de concession,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter cette redevance au regard des modalités de calcul en vigueur,
  - Cette redevance sera due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter la participation d'Enedis dans le cadre de travaux éventuels d'enfouissement des ouvrages électriques sous maitrise d'ouvrage de notre Autorité Organisation de la Distribution d'Energies.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Politique éducative 2020-2021 - classes de découverte

#### Madame Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjoint

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Beauvais souhaite contribuer à la réussite éducative et au bien-être des enfants à l'école.

Au-delà de ses compétences obligatoires, la ville soutient les écoles publiques et privées qui émettent le souhait d'organiser une classe de découvertes.

Les écoles publiques ou privées ont jusqu'au 10 Juillet 2020 pour faire acte de candidature et déposer leur dossier validé par leur inspecteur de circonscription.

Les écoles ont le choix de l'organisateur, du lieu et des activités (nature, sports, cirque, mer, neige...).

Sous réserve de crédits disponibles, sont aidées en priorité et dans l'ordre :

- 1. Les écoles dont le séjour n'a pas pu avoir lieu en 2020
- 2. les écoles qui n'ont jamais organisé de classes de découvertes
- 3. les écoles qui ne sont pas parties depuis 2018, puis 2019 puis 2020

# PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES

La ville paie à l'organisateur choisi par l'école publique, un forfait de 52 € par jour et par enfant réellement parti, pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 9 jours.

Le dépassement (montant au-delà de la prise en charge de 52 € par jour), sera collecté par l'école porteuse du projet, puis versé par elle, à l'organisateur choisi par l'école.

#### PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIVEES

Pour les classes d'environnement des établissements privés, sous contrat d'association, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants beauvaisiens éligibles au forfait communal (sous réserve des crédits disponibles). Cette somme est versée à l'école privée, sur présentation d'un état des enfants réellement

L'école privée s'engage à déduire cette aide de la facture réclamée à la famille.

# PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LES ELEVES BEAUVAISIENS INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ OU SPECIALISÉ BEAUVAISIENS OU EXTERIEURS

Pour les établissements du 1<sup>er</sup> degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe de découvertes, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée (sous réserve des crédits disponibles).

Cette somme est versée à l'établissement, sur présentation d'un état des enfants réellement partis.

L'établissement s'engage à la déduire de la facture réclamée à la famille.

# GESTION ADMINISTRATIVE POUR LES FAMILLES DES ENFANTS DES ÉCOLES PUBLIQUES

La participation des familles est établie en fonction du quotient familial. Une facture est envoyée aux familles après le séjour.

Les familles de Beauvais et d'extérieur faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié, à partir du deuxième enfant (du montant pris en charge par la Ville).

Les familles doivent constituer leur dossier auprès de la direction de l'éducation situé au Bâtiment Malherbe, avant le départ de leur(s) enfant(s). Aucun acompte n'est demandé.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'acter de la politique éducative 2020-2021 des classes de découvertes, sous réserve des crédits votés au budget 2021 ;
- d'autoriser l'application du demi-tarif pour la participation des familles à partir du 2<sup>ème</sup> enfant durant la même année scolaire ;
- d'autoriser le versement des participations aux écoles privées et aux établissements du 1<sup>er</sup> degré, extérieurs ou spécialisés, sous réserve des crédits votés au budget 2021 ;
- d'autoriser le versement d la participation de la ville aux prestataires retenus par les écoles publiques.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

# 32 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE POLITIQUE EDUCATIVE 2020-2021 - CLASSES DE DECOUVERTE

<u>MME LEBRETON</u>: Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais souhaite contribuer à la réussite éducative et au bien-être des enfants à l'école.

Les projets de classes découvertes s'inscrivent dans un dispositif de transversalité de l'apprentissage sur le temps scolaire dans un cadre hors de l'école. Pour ce dispositif, la ville de Beauvais alloue une participation de 52 € par enfant par séjour, pour des séjours allant jusqu'à 9 jours. En cas de demandes massives et au vu des crédits disponibles, la priorisation des aides se fait selon 3 critères : les séjours n'ayant pas pu se réaliser en 2019 ; les écoles dont c'est la première demande ; et les écoles qui ne sont pas parties dans les années précédentes.

Pour information, en 2019, 10 classes élémentaires et une classe maternelle sont parties en séjour, soit 250 enfants. En 2020, seulement une école a pu partir en raison de la crise sanitaire. Il était prévu 17 classes, soit 386 élèves qui devaient découvrir les bienfaits des classes découverte. Ce nombre montre bien que nous ne sommes pas dans une optique de diminuer les classes découvertes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modalités de calcul du prix de la journée d'une classe de découverte en fonction du quotient familial selon le barème et d'adapter la prise en charge et le versement directement à l'organisateur d'un forfait de 52 € par jour par enfant. Le dépassement de ce forfait est collecté par l'école sous forme libre, paiement des parents, organisation d'opérations collectives. La ville de Beauvais participe également aux séjours des enfants beauvaisiens des établissements privés ou fréquentant un établissement spécialisé.

Pour cette année à venir, 15 demandes ont déjà été faites.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

**MME LE MAIRE**: Monsieur NARZIS.

M. NARZIS: N'ayez pas peur!

MME LE MAIRE: Ça fait longtemps que je n'ai plus peur!

M. NARZIS: Madame le Maire, les classes de découverte sont pour de nombreux enfants de notre Ville le seul moment dans l'année où ils peuvent partir et s'évader de leur quotidien pendant plusieurs jours; c'est un réel dépaysement et un temps fort de leur scolarité. C'est aussi un séjour pédagogique qui développe les apprentissages, le sens des responsabilités, et une meilleure connaissance de l'environnement et du patrimoine. Un séjour qui renforce la cohésion entre élèves, le respect des règles collectives, tout en encourageant l'autonomie. Un séjour qui fait l'objet d'un travail en classe tout au long de l'année et dont les bénéfices sur les élèves ne sont plus à démontrer. Vous le savez, cette année la crise sanitaire a empêché le départ de 341 élèves, répartis dans 14 classes. Seules 2 classes et 45 élèves de l'école Debussy ont pu profiter d'un séjour. Cette crise a également retenu beaucoup d'enfants chez eux pendant le confinement et le déconfinement progressif.

<u>M. NARZIS</u> (suite) Enfin, de nombreuses familles, touchées par les difficultés financières dues à un contexte économique et social dégradé, ne partiront pas en vacances cet été. Face à cette situation, nous vous demandons de renforcer le soutien de notre Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2020-2021. Nous vous proposons de prendre 3 mesures exceptionnelles pour encourager les départs.

La première mesure consisterait à reporter au mois de septembre la date limite de dépôt des dossiers. Il est incompréhensible que la mairie fixe aux écoles une date limite de dépôt au 10 juillet prochain, comme pour les années précédentes, alors que les équipes pédagogiques, vous en conviendrez, ont dû gérer ces derniers mois une situation de crise inédite, mobilisant toute leur attention. De plus, des établissements nous ont indiqué avoir des difficultés à obtenir des devis de prestataires contraignant ainsi le montage de leur dossier.

La seconde mesure serait d'assouplir les critères de sélection des classes retenues, pour permettre aux écoles parties les années précédentes de pouvoir bénéficier du dispositif à nouveau l'année prochaine, et ainsi permettre à un plus grand nombre d'enfants de partir.

La troisième et dernière mesure est financière. Nous vous proposons d'augmenter les moyens alloués par la Ville en portant le budget global au-delà des 200 000 € contre 125 892 € cette année. Cette somme n'a rien d'extravagant. En réalité, la Ville a seulement dépensé 19 % du budget global consacré aux classes découverte en 2019 et 2020. Il reste donc près de 102 000 € inutilisés qui seront restitués aux finances communales. Nous vous proposons donc que ces crédits non utilisés soient réaffectés pour l'année scolaire 2020-2021. Ainsi, nous ajoutons près de 102 000 € à la somme prévue initialement pour l'année scolaire qui s'achève. Nous dépasserions alors les 200 000 € pour financer un nombre accru de départs entre le mois de janvier et le mois de juin 2021.

Pour terminer, nous vous demandons que la Ville engage une réflexion sur le montant de sa participation aux classes découverte. En effet, depuis plusieurs années les écoles sont confrontées à une augmentation régulière du coût des séjours. Or, la Ville n'a pas revalorisé sa participation par élève qui est toujours, et depuis longtemps, de 52 €. Cette situation oblige les écoles à rechercher des financements supplémentaires soit en puisant de plus en plus dans les trésoreries de leur coopérative, soit en sollicitant une contribution financière plus élevée des familles.

Madame le Maire, toutes ces mesures constitueraient un message fort envoyé aux écoles beauvaisiennes, un message de confiance, un message de soutien, qui les inciterait à monter des projets de classes découverte dans l'intérêt de nos enfants.

**MME LE MAIRE**: Merci Monsieur. Madame LEBRETON?

<u>MME LEBRETON</u>: Je vais vous répondre sur les deux premiers points. En effet, le délai est tout à fait entendable pour le mois de septembre, vu ce qu'on vient de traverser. Malgré tout, il y a déjà 17 projets qui sont arrivés ces derniers jours, donc on sent quand même un engouement et une énergie pour ces projets-là. Mais on va en effet pouvoir leur proposer, et par rapport aux prestataires qui sont aussi sur d'autres choses, et en parallèle il y avait eu un travail réalisé sur les vacances apprenantes. L'énergie a été mise aussi dans ce dispositif-là. C'est vrai qu'on peut leur proposer ça.

Certaines écoles qui sont parties l'an passé ont commencé à nous solliciter pour repartir. Donc c'est à l'étude aussi. On sera un peu plus souples au vu de l'année qui vient de s'écouler et on a toujours l'objectif d'envoyer le plus d'enfants possible. On sait l'intérêt de ces séjours-là pour ces enfants.

<u>MME LEBRETON</u> (suite) Pour la troisième, on attend le vote du budget, je ne vais pas en dire davantage, sous couvert de Monsieur CHISS. Je ne m'engagerai pas sur le troisième point pour l'instant.

MME LE MAIRE: Alors, moi non plus je ne m'engagerai pas à l'instant T sur le troisième point. Nous avons besoin de voir comment vont évoluer les finances municipales après la crise du Covid, mais sachez que j'ai été enseignante dans ma vie, et qu'évidemment à la fois le programme de la réussite éducative qui est porté par Madame SOULA au C.C.A.S. et à la fois ces vacances pour les enfants, j'y suis attachée. Malheureusement, j'espérais que cet été les dispositifs gouvernementaux auraient pu emmener plus d'enfants mais il faut les accompagner. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais c'est là où le bât blesse. Je voulais en envoyer certains à la plage dans la Somme et faire en même temps les vacances apprenantes, les écoles buissonnières apprenantes etc., mais malheureusement on a beaucoup de mal à trouver des accompagnateurs et il n'y aura que 80 enfants qui vont pouvoir être envoyés. J'espère peut-être que les 15 enfants qui sont sur liste d'attente, nous pourrons trouver une solution, mais malheureusement j'étais disposée, j'avais dit à Anne-Françoise LEBRETON on va envoyer le maximum d'enfants mais quand il manque d'accompagnement nous sommes obligés de refuser.

M. NARZIS: Comme l'a dit Madame LEBRETON, on constate une remobilisation des écoles sur les classes découverte, il y a de plus en plus d'enseignants qui veulent remonter des projets et donc il faut se saisir de ça sur l'année prochaine et se saisir de ça c'est aussi avoir un engagement budgétaire. Alors, j'entends votre argument de ne pas vous engager mais ce qu'il faut comprendre, c'est que l'économie est quand même bien réelle cette année. Elle est réelle sur les classes découverte puisque vous avez un peu plus de 100 000 € que vous n'avez pas mobilisés. Il serait peut-être intéressant, et c'est ce que nous vous proposons, je sais très bien qu'il y a le budget 2021 mais on sait qu'il y a aussi un système d'acompte, donc on a une décision modificative du budget au mois de septembre, il serait quand même intéressant de partir du principe qu'en moyenne vous consacrez depuis 3 ou 4 ans autour de 100 000 € chaque année pour les classes découverte. Comparé, et vous ne pouvez pas me dire le contraire c'est une réalité, on vous avait alerté là-dessus, mais comparé à il y a 5 ou 6 ans, on est en moyenne chaque année avec 50 000 à 60 000 € en moins de budget global consacré par la Ville. J'ai les chiffres, je peux vous les fournir, il n'y a pas de soucis. Il serait peut-être intéressant de considérer que les écoles ont fait des efforts importants ces 5 dernières années, qu'il y a une dynamique nouvelle dans les équipes pédagogiques et qu'il faut récompenser cette dynamique nouvelle. Oui, on sort d'une situation exceptionnelle, et il faut accompagner ça. Je pense que les enseignants ont envie de donner une chance à leurs élèves et il faut qu'on accompagne ça. Ce qui serait bien ce soir, c'est au moins partir du principe que les 102 000 € d'économie soient de fait réinjectés et ne finissent pas, c'est normal c'est une opération comptable, ça finit dans les finances communales. Donc est-ce que vous pouvez vous engager à affecter ces 102 000 € et de toute façon alors on va les retrouver sur le budget 2021 mais on atteindra forcément les 200 000 €.

MME LE MAIRE: Avant de passer la parole à Lionel CHISS, je voudrais vous dire que nous n'avons refusé aucune classe de découverte. Il n'y avait peut-être pas l'année dernière ou l'année d'avant le même engouement des enseignants pour le demander, nous n'avons refusé aucun départ. On a trouvé des solutions pour tout le monde et les colonies de vacances, là que nous allons faire vont nous coûter dans les 100 000 qui restent 45 000 €. Donc il ne reste pas  $100\ 000\$ €.

M. NARZIS: Je me fie juste aux éléments qui nous ont été fournis et communiqués il y a 48 heures par la direction de la Vie éducative, qui nous parlait de 2 financements, donc le financement des 2 classes de Claude Debusssy et le financement effectivement des vacances apprenantes. On est autour de 12 000 €. Donc là, on apprend aujourd'hui qu'on réaffecte une partie du budget classes découverte sur les vacances mais j'entends bien que vous réaffectez mais dans la philosophie ce n'est pas à déshabiller Paul pour habiller Jacques, ce n'est pas ça l'ambition. Le fondement c'est de sanctuariser, vous avez ce mot-là en ce moment, sanctuariser l'économie qui a été réalisée cette année sur les classes découverte et de le réinjecter l'année prochaine. Et je pense que si vous faites ça, vous aurez plus de dossiers parce que quand Madame LEBRETON avance 17 dossiers, je peux vous dire qu'il y en a d'autres qui vont arriver. Parce qu'effectivement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a des difficultés avec les prestataires. Il faut répondre à cet engouement, on a la chance que les équipes pédagogiques se mobilisent. Moi j'ai souvent entendu sur la question des classes découverte, très souvent on a dit c'est de la faute des enseignants s'il n'y a pas plus de classes découverte. La réalité c'est qu'on a des enseignants qui se mobilisent et il faut les encourager à se mobiliser.

M. CHISS: Monsieur NARZIS, je ne voudrais pas laisser croire que le sort des enfants m'est indifférent et que je ne suis intéressé que par l'argent, loin de là. Effectivement, on peut entendre tout à fait vos arguments mais nous sommes dans une situation qui est extrêmement particulière. Là aussi, les enseignants sont dans une situation particulière, les enfants sont dans une situation particulière et nous sommes tous dans une situation particulière y compris au niveau budgétaire. Ce que je vous propose, c'est que dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2021, nous pourrons réfléchir ensemble à voir ce que l'on peut faire dans ce cadre-là. Je ne vais pas prendre d'engagement aujourd'hui. Quant à réaffecter des économies que nous réaliserions, je ne peux absolument pas m'engager aujourd'hui parce que malheureusement ces économies que nous allons réaliser nous allons devoir très vite les utiliser pour d'autres choses. On en a parlé tout à l'heure, des achats de masques, toutes les contraintes sanitaires qui coûtent extrêmement cher à la collectivité, de nombreuses pertes de recettes sur l'année 2020. Nous allons devoir avoir un équilibre budgétaire, d'ailleurs les éléments de prospective budgétaire 2020 ne sont pas encore complètement prêts, parce que ça bouge en permanence. On en parlait aussi tout à l'heure, nous n'avons pas encore la réalité des compensations par l'État sur les pertes de recettes fiscales. Il nous manque encore beaucoup de repères pour pouvoir nous engager. Ce que je peux vous proposer, c'est que dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire nous revenions sur cette question et que pour l'année prochaine nous puissions réfléchir à comment améliorer les choses.

# **MME LE MAIRE** : Monsieur NARZIS.

M. NARZIS: Juste deux précisions. Si la pandémie avait eu lieu en juin juillet août ou septembre, il y aurait eu la dépense, vous en convenez, pour les classes découvertes. Elle aurait été opérée cette dépense. Donc il ne faut pas que les classes découvertes soient une variable, j'insiste, je ne vous accuse pas là-dessus mais soit une variable d'ajustement budgétaire. Je vous dis ça parce que la deuxième chose que je veux vous dire c'est que ça a été le cas. Ça a été le cas par le passé, on ne revient pas sur ce débat mais ça a été le cas. C'est-à-dire qu'en 2016-2017, il y avait eu 100 000 € d'économies qui avaient été réalisés sur le budget global des classes découverte et on était passé à l'époque d'un peu plus de 500 élèves qui partaient chaque année en classes découverte à 151.

M. NARZIS (suite) Donc il ne faut pas redire aux écoles aujourd'hui, je vous le dis on va être extrêmement vigilants sur cette question-là, qu'ils vont être à nouveau, j'entends ce que vous dites sur les difficultés à venir, mais on ne peut pas dire aux écoles une deuxième fois, avant c'était la baisse de dotation, on ne peut pas dire aujourd'hui aux écoles qu'à nouveau parce qu'il y a des efforts budgétaires à faire dans le cadre de la crise des finances publiques qui s'annonce très clairement, de demander aux écoles qu'elles soient à nouveau comptables de ça. Je vous dis, on sera extrêmement vigilants sur cette question-là. Vous pouvez compter sur nous.

<u>MME LE MAIRE</u>: Très bien, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

# <u>Délibération n°2020-289</u> (rapport réf 2020-289)

Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Vie scolaire - politique éducative 2020-2021

# Madame Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjoint

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Beauvais souhaite contribuer à la réussite éducative et au bien-être des enfants à l'école.

Au-delà de ses compétences obligatoires, la ville soutient de manière volontariste les écoles publiques dans la mise en œuvre de projets éducatifs :

- par l'accès à la plateforme des Actions Educatives et de Loisirs présentant l'ensemble des animations et actions proposées par les services de la ville et de ses partenaires.
- par la mise en œuvre du Contrat Local d'Education Artistique
- par un soutien financier aux projets préalablement validés par les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription répondant aux critères d'éligibilité des dispositifs mis en place.

Ainsi, pour permettre aux équipes de préparer dans les conditions optimales les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre durant l'année scolaire prochaine, et dans la limite des crédits disponibles, l'ensemble des soutiens proposés ouverts aux candidatures est présenté ci-après :

#### Le soutien aux Projets Artistiques et Culturels (PAC) :

Le Projet Artistique et Culturel est un projet de classe conduit en partenariat avec un professionnel de la culture en lien avec les domaines suivants :

Arts plastiques, photographie, musique, théâtre, littérature et poésie, cinéma, danse, architecture, patrimoine, culture scientifique et technique, design, arts du goût.

Il a pour objectif de constituer un prolongement et un enrichissement des enseignements. Il s'appuie ainsi sur les programmes scolaires.

Dès lors qu'ils sont validés et donc cofinancés par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, les PAC sont aidés, par la ville, à hauteur de:

- 200€ pour un PAC dans une école en REP+
- 250€ pour un PAC dans une école hors REP+

Les projets sont à déposer avant le 16 octobre 2020 dernier délai, pour un versement en janvier 2021 aux coopératives scolaires.

# Le soutien aux écoles dans le cadre des Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. Ce classement permet aux écoles d'accéder à des financements particuliers pour des projets au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

Conformément aux dispositions de la circulaire N°2006-058 du 30 Mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribueront « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favoriseront l'animation de Réseau ».

Les secrétaires de Réseau, adresseront au service de la Vie Educative les dossiers complets (projets et devis détaillés) validés par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, pour le 16 Octobre 2020 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en collaboration avec eux.

La subvention pour chaque école est calculée comme suit :

- Pour les écoles du 1er groupe : les écoles qui comptent jusqu'à 125 élèves : 750 € maximum par école, dont un acompte de 250 €
- Pour les écoles du 2<sup>ème</sup> groupe : les écoles qui comptent entre 126 et 250 élèves : 1000 € maximum par école, dont un acompte de 330 €
- Pour les écoles du 3<sup>ème</sup> groupe : les écoles qui comptent 251 élèves et plus : 1250 € maximum par école dont un acompte de 400 €
- Pour les projets-passerelle menés avec le collège de secteur : 1000 € maximum dont un acompte de 330 € par collège.

L'acompte et le solde seront versés selon les termes de la convention annexée.

Les subventions aux REP+ sont versées aux 2 collèges de secteur, supports financiers des REP+, à savoir à l'Agent comptable du collège Henri BAUMONT pour le REP+ Argentine et à l'agent comptable du collège Charles FAUQUEUX pour le REP+ Saint-Jean.

#### L'école ouverte :

Opération interministérielle lancée en 1991, inscrite dans le Contrat de Ville, elle vise à aider les jeunes à modifier la représentation qu'ils se font de l'école, elle contribue à leur épanouissement, à leur formation citoyenne, à leur réussite scolaire et elle favorise l'intégration des élèves de CM2 lors du passage au collège.

Des activités ludo-éducatives sont proposées d'avril à septembre, les mercredis et durant les vacances scolaires par les collèges.

Soutenus financièrement par l'Education Nationale dans ce projet, les Collèges Charles FAUQUEUX à Saint-Jean et Henri BAUMONT à Argentine, tous deux volontaires, sont aidés par la ville. Cette aide, à hauteur de 2 000 € maximum, sera versée sur présentation <u>avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile</u>, d'un appel à projet détaillé faisant apparaitre l'ensemble des financeurs, un bilan qualitatif (actions menées, réalisations des objectifs...) et un bilan financier (dépenses / recettes) détaillés de l'opération « école ouverte » de l'année passée.

### **Une subvention aux transports**

Cette subvention est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande et sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

Un montant forfaitaire est établi selon la règle suivante : le montant minimum de la subvention est de 325 € pour 125 élèves ou moins, augmenté de 65 € par tranche de 25 élèves supplémentaires et de 65 € supplémentaires pour les écoles qui ont une ou plusieurs classes spécialisée(s).

- si la facture est supérieure à la subvention estimée, la subvention versée sera égale à la subvention calculée
- si le montant de la facture est inférieur à la subvention estimée, la subvention versée sera égale au montant de la facture acquittée.

Les écoles bénéficient par ailleurs d'un accès libre au réseau de transport urbain sur demande d'un « pass » auprès de la société délégataire.

Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces crédits, mais prises en charge par la ville.

### Le soutien aux fêtes de fin d'année dans les écoles maternelles :

Les écoles maternelles organisent des moments festifs à l'occasion des fêtes de fin d'année, sous forme de spectacle, cinéma, goûter, cadeau collectif ou individuel. Pour favoriser ces initiatives inscrites dans le projet d'école, une aide forfaitaire de 150 € par classe est versée à la coopérative scolaire.

Il est proposé au conseil municipal:

- de valider d'approuver le dispositif de la politique éducative 2020-2021,
- d'autoriser les dépenses prévues au budget.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

<u>Délibération n°2020-290</u> (rapport réf 2020-290)

Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Vie éducative - convention d'objectifs et de financement extra et péri-scolaires et contrat de participation complémentaire au fonctionnement des accueils de loisirs

### Madame Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjoint

Depuis de nombreuses années la Caisse d'Allocations Familiales soutient le fonctionnement des accueils de loisir sans hébergement de la ville de Beauvais sur les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires en versant une prestation de service égale à 30% du prix de revient (dans la limite d'un prix plafond).

Une participation financière complémentaire à la prestation de service est versée parce que la ville de Beauvais applique l'un des 5 barèmes proposés par la CAF qui tiennent compte de la composition familiale et des capacités contributives des bénéficiaires. La ville de Beauvais applique le barème n° 5, le barème le plus bas.

Ces contrats sont conclus pour 3 ans, du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Il est proposé au conseil municipal:

- de renouveler et d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires des Accueils de Loisirs ;
- de renouveler et d'approuver les termes des contrats de participation complémentaire avec la CAF pour le fonctionnement pour les activités en périscolaires et extrascolaires des accueils de loisirs ;
- d'autoriser le madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# 34 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE VIE EDUCATIVE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT EXTRA ET PERI-SCOLAIRES ET CONTRAT DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

<u>MME LEBRETON</u>: Depuis de nombreuses années, la Caisse d'Allocations Familiales soutient le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la ville de Beauvais sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le soutien de la branche famille aux temps libres et aux loisirs des enfants poursuit 2 finalités. Contribuer à l'épanouissement des enfants par le développement quantitatif et qualitatif des solutions d'accueil; répondre aux besoins diversifiés des familles par une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. La participation financière de la C.A.F. au fonctionnement des accueils de loisirs municipaux est versée sur la base des effectifs des enfants accueillis. Une convention dite prestation de service ordinaire et une autre portant sur une aide complémentaire par accueil de loisirs fixe nos engagements respectifs. La ville de Beauvais compte 16 accueils de loisirs habilités pour 1 397 places en périscolaire, c'est-à-dire le matin, soir, et mercredi; et 930 places en extrascolaire, c'est-à-dire pendant les vacances. L'aide de la C.A.F. nous permet de maintenir un niveau de qualité et de service intéressant pour les familles. Le service est très plébiscité et permet à un grand nombre de familles de bénéficier d'un mode de garde le matin et le soir avant et après l'école mais aussi les mercredis et les vacances.

Pour information, en 2019, un peu plus de 2 000 familles ont inscrit un ou plusieurs enfants dans les accueils de loisirs; un peu plus de 2 000 enfants différents ont été accueillis en périscolaire; 2 000 enfants ont été accueillis en extrascolaire. Depuis 2005, nous appliquons le barème numéro 5 qui correspond au moins cher, pour déterminer le montant de la participation des familles. Ce tarif journalier s'étale de  $0.92 \in \grave{a}$   $7.20 \in .$ 

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# **MME LE MAIRE**: Pas de questions, si Monsieur AURY.

M. AURY: Madame le Maire, à l'occasion de cette délibération, vous le savez, et je pense beaucoup ici sont attachés à la question du droit aux vacances, or cet été particulièrement, je pense qu'en tenant compte de la crise économique et sociale, encore plus d'enfants, de jeunes, de familles ne vont pas pouvoir partir en vacances. Et en fait, je voulais vous interroger sur les actions que la Ville comptait mettre en œuvre, les dispositifs à mettre en œuvre pour favoriser au maximum des départs, des choses qui permettent au plus grand nombre de voir autre chose que le tour de leur quartier.

MME LEBRETON: Nous l'avons évoqué juste avant en parlant des vacances apprenantes, qui vont permettre à 80 enfants de partir, de sortir de chez eux, d'avoir un suivi pédagogique et d'avoir des activités comme le canoë, le paddle, être au cœur de la nature. Il y a également un dispositif d'école ouverte, que nous avons monté en partenariat avec les inspecteurs académiques, où nous avons deux semaines à leur proposer sur cet accompagnement également pédagogique et des activités au sein de la Ville, sportives notamment, et dans les centres de loisirs, je peux vous assurer que les équipes mettent beaucoup d'énergie à proposer plein d'activités, les plus créatives pour permettre aux enfants de passer de belles vacances cet été.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci Madame LEBRETON. Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

# <u>Délibération n°2020-292</u> (rapport réf 2020-292)

# Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse Politique éducative - règlement de la restauration scolaire

### Madame Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjoint

Le règlement de la restauration scolaire fixe la cadre de fonctionnement sur les points suivants :

- Inscription (réservation de repas),
- Conditions tarifaires,
- Modes de facturation.
- Règles de vie et comportement,
- Menus
- Prise en charge des enfants en PAI (Projet d'accueil individualisé).

Ce règlement demandait un ajustement pour être conforme à la réorganisation de la Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse – DEEJ.

Plusieurs points sont traités dans le cadre de l'ajustement de ce règlement :

- Le nouveau règlement précise le mode de calcul du quotient ainsi que le tarif de la restauration scolaire. Il sera appliqué à la rentrée des classes 2020-2021, soit au 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- Le délai de réservation des repas pour la rentrée des classes est ramené à 7 jours pour être harmonie avec les délais fixés sur l'année scolaire.
- La procédure de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) précisée pour la prise du repas de l'enfant lorsque la famille apporte un repas. Les conditions de dépôt et de conservation des repas apportés par les parents sont rappelées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du nouveau règlement de la restauration scolaire municipale.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

# 35 – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE POLITIQUE EDUCATIVE - REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

MME LE MAIRE: Dossier 35, ça sera aussi pour Madame LEBRETON mais, mes chers collègues avant de soumettre au vote cette délibération-là, je voudrais profiter de cette délibération n° 35 pour m'arrêter quelques instants sur l'instauration du demi-tarif des repas à la cantine

A partir du mois de septembre, tout Beauvaisien inscrit à la cantine pourra bénéficier de 50 % de réduction par rapport au prix habituel.

C'est en effet la concrétisation de notre première proposition de notre campagne électorale. Je dois vous dire quand même que c'est un effort colossal, qui est produit par la municipalité, car nous estimons la perte de recette à environ 500 000 €, voire plus en cas d'augmentation de la fréquentation de la cantine.

Je voudrais vous rappeler ici à toutes et à tous quel est le coût global d'un repas, préparé par l'unité de production culinaire, puis acheminé vers le site de restauration où les enfants sont pris en charge. Par personne, le coût d'un repas s'élève à 11 €. Il comprend les matières premières, leur transformation, leur acheminement vers les sites de restauration scolaire et surtout aussi l'encadrement des enfants. Mettez en face le coût de la facturation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui sera de 2,40 € au maximum et au minimum de 0,12 €, vous constatez je l'espère la force de cette décision. En cette période difficile, sur le plan budgétaire, c'est un effort extrêmement important auquel la nouvelle équipe n'a pas souhaité déroger. Oui, c'est un choix politique fort en faveur du pouvoir d'achat de nos concitoyens mais c'est aussi une mesure de justice sociale puisque cette réduction de 50 % est un bénéfice pour toutes et tous sans distinction de classe sociale. Je crois que notre équipe peut être fière de présenter cette décision au Conseil Municipal, dans la mesure où très concrètement, le quotidien de nombreuses familles beauvaisiennes, je l'espère, sera amélioré en permettant à tous nos petits beauvaisiens de manger dans nos cantines à des tarifs accessibles. Je vous remercie. Et je passe la parole à Madame LEBRETON.

MME LEBRETON: Le règlement de la restauration scolaire fixe un cadre de fonctionnement; il nécessitait un ajustement pour être conforme à la réorganisation de la direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse. Les ajustements concernent les délais de réservation des repas pour la rentrée des classes qui sont ramenés à 7 jours. Ce délai apporte davantage de confort aux parents pour prévoir des réservations selon leurs besoins. Le mode de calcul du quotient, la commune précise dans son règlement le mode de calcul du quotient en présentant la formule de calcul du quotient et les données prises en compte pour ce calcul. Il est précisé qu'à chaque quotient correspond un tarif. L'ajustement se fait aussi par rapport à la procédure des protocoles d'accueil individualisés dans le cas des allergies alimentaires ou médicales connues.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du nouveau règlement de la restauration scolaire municipale.

La commission générale, réunie le 24 juin, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

MME LE MAIRE: Je vous remercie, Madame CLINCKEMAILLIE.

MME CLINCKEMAILLIE: Dans l'article 6 de cette délibération, il est écrit que la Ville ne prend pas en compte les demandes de régimes particuliers tels que ceux qui conduisent à supprimer la viande. Or, le 1<sup>er</sup> novembre 2018, a été promulguée la loi EGalim qui stipule : à titre expérimental, pendant deux ans, les gestionnaires de tous les restaurants collectifs scolaires, qu'ils soient publics ou privés, sont tenus de proposer au moins une fois par semaine un menu dit végétarien, c'est-à-dire composé de protéines végétales pouvant aussi comporter des légumineuses, des céréales, des œufs et/ou des produits laitiers. J'ai consulté le menu de la restauration collective scolaire et pour le mois de juillet, seuls 2 menus correspondent aux critères définis par la loi, où il est proposé une omelette dans les deux cas. Pour une alimentation saine et durable, nous demandons à ce que le principe d'un repas végétarien par semaine soit acté et mis en œuvre dès la prochaine rentrée. Faut-il rappeler ici les effets dévastateurs de la production de viande pour notre planète? La seule que nous ayons. Responsable pour près de 15 % des gaz à effet de serre, de 63 % de la déforestation en Amazonie, l'élevage est responsable en outre de la pollution des eaux souterraines et est très consommateur d'eau. Il est grand temps de réduire notre consommation de viande et cette éducation commence à l'école. La collectivité dispose du levier pour amorcer ce changement de mentalité et agir pour la protection de notre environnement. Nous vous demandons simplement de l'actionner. De plus, pour montrer votre engagement à réduire les emballages plastiques, comme annoncé dans votre proposition numéro 11, nous demandons que vous anticipiez l'interdiction prévue pour 2025 et supprimiez les barquettes plastiques servant à réchauffer les plats des enfants dès que possible. Je vous remercie.

<u>MME LEBRETON</u>: Je vais rebondir sur la fin de votre phrase, dès que c'est possible! Je peux vous assurer qu'on y travaille déjà, on est là pour 6 ans, on a beaucoup de travail, ça fait partie de nos priorités, avec d'autres collègues on y travaille. On avancera sur ce sujet, on l'a à cœur aussi pour qu'on aboutisse à ça.

Pour les repas sans viande, on en propose une fois par semaine. C'est vrai que là les menus dans le cadre du post-confinement étaient un peu compliqués ; on est aussi très vigilants à ça et les familles nous le demandent régulièrement, donc on fait attention. Vous avez pu peut-être voir de temps en temps une erreur mais c'est quelque chose sur lequel on est vigilants et on propose une fois par semaine un menu sans viande.

MME LUNDY: Madame la Maire, je vais réagir à votre préambule, et bien sûr nous nous réjouissons de cette annonce, de votre annonce concernant l'annulation de la hausse des tarifs de cantine. Comme vous le savez, c'est une mobilisation qu'ont portée la Gauche et les Ecologistes dans cette enceinte, en Conseil Municipal depuis maintenant des années, et nous nous réjouissons de voir que finalement c'est une demande qui a été entendue et comme quoi également quand on travaille main dans la main dans l'intérêt général pour faire en sorte de nous mobiliser sur les sujets du quotidien et des besoins concrets, nous pouvons aussi arriver à des positions importantes pour le quotidien des Beauvaisiens. Je terminerai simplement en rebondissant sur ce qu'a dit ma collègue Dominique CLINCKEMAILLIE, nous serons avec vous dans cette bataille sur l'annulation de la hausse des tarifs des cantines, je vous en donne notre parole, et nous serons également vigilants à faire en sorte que nous puissions améliorer la qualité des repas servis. C'est un sujet important que de développer le bio dans nos cantines, la part des produits locaux et de réduire au maximum les perturbateurs endocriniens également.

MME LE MAIRE: Merci Madame. On va passer au vote, non Monsieur DEBIL-CAUX?

M. DEBIL-CAUX: Juste pour compléter, ça fait partie d'une des actions du contrat de transition écologique que de remplacer les emballages par des contenants en verre par exemple. Ce que je voudrais dire aussi c'est que l'engagement de 50 % de produits locaux et de 50 % de produits bio est bien sûr maintenu avec les 50 % de baisse de la cantine, c'est un engagement qui est maintenu aussi. Donc c'est 50 % de baisse de la cantine, 50 % de produits locaux, 50 % de produits bio.

MME LE MAIRE: Oui, Madame CLINCKEMAILLIE.

MME CLINCKEMAILLIE: Monsieur DEBIL-CAUX, est-ce que vous pouvez préciser ce que vous voulez dire exactement par 50 % de produits bio, 50 % de produits locaux? Est-ce que ça veut dire 50 % de produits bio et les autres 50 % locaux? Parce qu'on pourrait comprendre ça, voyez-vous.

M. DEBIL-CAUX: C'est 50 % au terme du mandat, parce qu'on y travaille au fur et à mesure, on crée les filières, on crée les filières locales parce qu'on ne va pas faire venir du bio du Kenya, il n'y a aucun sens. Le but c'est vraiment d'avoir bio local, ça va ensemble si on peut; si ça ne va pas, on privilégie le local, on privilégie, on avance au maximum. Après, 50 % c'est un objectif. Si on arrive à faire plus, on le fait! C'est un objectif, on y va, on avance, on crée les filières, c'est dans notre contrat de transition écologique, on avance.

**MME LE MAIRE**: Merci. Monsieur MAGNIER a demandé la parole.

M. MAGNIER: Bonsoir Madame le Maire, je voudrais m'adresser à Monsieur DEBIL-CAUX. Vous parliez tout à l'heure du réchauffement, vous réfléchissez justement par rapport au contenant pour remplacer le plastique, est-ce que ce sont des contenants individuels que vous voulez réchauffer? Vous parlez du verre. Mais du verre pour un réchauffement individuel ou collectif? Parce que là je parle par rapport à la sécurité des enfants. Il y en a qui le savent, je suis responsable de restauration. Donc si vous réchauffez dans du verre, il risque d'y avoir un problème pour la sécurité des enfants quand ils vont toucher.

M. DEBIL-CAUX: Non, ce n'est pas du tout ça, je parle au sens large. Le réchauffage c'est dans des produits inox etc. Je ne vais pas rentrer dans des détails techniques, que d'ailleurs je ne connais pas. Mais le but c'est d'arrêter d'utiliser ces contenants et de partir sur des alternatives qui soient durables.

<u>MME LUNDY</u>: Je vous demande simplement une précision. Il s'agira de 50 % de produits bio ou locaux ou bio et locaux ?

<u>MME LE MAIRE</u>: Madame LUNDY, il s'agira de 50 % de produits bio et de 50 % de produits circuits courts! Maintenant, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

# Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - Reconduction du dispositif en 2020 et approbation du règlement

### Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la Ville de Beauvais a proposé au début de l'année 2015 la création de la Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC).

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2020, la BBIC s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs, il s'agit au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projet d'habitants s'attache à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adresse à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération. Il est à noter une modification apportée à l'article 8 concernant la composition du comité de sélection des projets qui prévoit la désignation d'un élu parmi les membres du conseil municipal.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 20 000 euros, inscrite au budget primitif 2020 ;
- d'approuver le règlement de la bourse ;
- de désigner un élu, parmi les membres du conseil municipal, invité à siéger au sein du comité de sélection pour avis sur les projets ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention de 10 000 euros auprès de l'État, et éventuellement de tout autre partenaire, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus. Madame Marianne SECK est désignée à l'unanimité afin de siéger au sein du comité de sélection pour avis sur les projets.

# 36 – COHESION SOCIALE - BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES - RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2020 ET APPROBATION DU REGLEMENT

<u>MME LE MAIRE</u>: Avant de donner la parole à Monsieur LAGHRARI pour présenter le dossier 36, je voudrais vous faire part de quelques précisions.

Cette Bourse aux Initiatives Citoyenne, au cours du précédent mandat, a tenu toutes ses promesses et je vais féliciter Mohrad LAGHRARI pour l'avoir menée à bien.

Nous avons eu 120 dossiers de 2015 à 2019, et c'est la raison pour laquelle nous reconduisons ce dispositif. L'étude des dossiers de la B.B.I.C. se fait dans le cadre d'une commission d'analyse et d'examen des dossiers composée d'élus de la majorité. Nous souhaitons pour ce mandant, dans un souci d'ouverture, proposer un poste à l'opposition. Le comité d'analyse sera donc composé de 4 membres dont un poste réservé à l'opposition. Je vous informe donc ce soir que j'ai reçu la candidature de Madame SECK. Pour la majorité municipale, nous proposerons Monsieur LAGHRARI, Madame KILINC et Monsieur BATHILY. Je donne la parole à Mohrad LAGHRARI.

M. LAGHRARI: Merci Madame le Maire. Alors, qu'est-ce que c'est que la Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes? C'est un dispositif qui a été mis en place en 2015 pour donner aux habitants les moyens de mener des actions de proximité et de se mobiliser dans la vie de leur quartier. L'ambition de ce dispositif est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels, entre autres. Cette bourse s'inscrit pleinement dans les orientations de la loi du 21 février 2014, de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine relative à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives locales. D'autres collectivités, d'autres structures publiques ou privées peuvent participer financièrement à cette bourse. Initialement la B.B.I.C. s'adressait aux associations ainsi qu'aux habitants. En 2018, lorsque la Région avait lancé le dispositif P.I.C., on avait stoppé les financements aux habitants. Mais comme le P.I.G. est en sommeil depuis bientôt 3 ans, parce que l'association qui porte le projet au niveau local n'a pas réussi à faire décoller le projet, on a décidé cette année de remettre au sein de la B.B.I.C. une possibilité de financement des projets des habitants. Donc l'enveloppe sera de 20 000 €. Je peux vous dire aussi que la bourse 2020 est dotée d'une enveloppe de 20 000 € mais surtout les financements, comment ils se passent? Un projet associatif peut prétendre à 800 €. Il peut aller jusqu'à 1 500 € sur la période de Noël parce qu'on sait que pendant les Féeries de Noël il y a besoin de beaucoup plus de financements. Et les projets d'habitants seront à hauteur de 500 €. Je peux vous donner quelques exemples pour que vous puissiez comprendre concrètement comment se traduit la B.B.I.C, c'est par exemple la coupe du monde inter-quartiers, c'est aussi les Féeries de Noël portées par l'association SOSIE Notre-Dame-du-Thil, c'est « De la terre à l'assiette » portée par Ricochets, ce sont les ciné-goûters de BENKADI, c'est un Noël dans mon quartier, c'est la musique solidaire, le théâtre, la B.B.I.C. en fait c'est tout. Il y en a pour tous les goûts et c'est vraiment une bourse qui est très réactive, qui répond à un besoin surtout pour les petites associations, pour les associations de bénévoles qui n'ont pas de salariés, qui n'ont pas la possibilité de répondre au contrat de ville et aux projets importants. Ça leur permet d'avoir des activités tout au long de l'année. Voilà ce que c'est que la B.B.I.C. La B.B.I.C. c'est génial en gros! Tout ça pour vous dire que c'est un projet qui me tient à cœur. On n'a pas attendu la demande de la proximité, la demande des initiatives citoyennes, c'est un projet qui date de 2015.

M. LAGHRARI (SUITE): On propose de l'ouvrir et j'aime l'expression de Madame SECK qui n'est pas l'opposition qui est la minorité, j'aime bien cette expression la majorité, la minorité. Donc une place à la minorité de pouvoir participer pleinement aux discussions, aux échanges dans le cadre de cette B.B.I.C. Voilà ce qui vous est proposé ce soir mes chers collègues.

<u>MME LUNDY</u>: Je voulais intervenir pour vous remercier pour ce geste d'ouverture et nous serons très heureux et honorés d'être représentés, dans un contexte constructif, toujours dans ce même esprit, par Marianne SECK. Merci.

MME SECK: Je vais quand même intervenir et vous redire ce que je vous ai dit pour ma candidature. Nous avons pris bonne note, lors de la commission générale du mercredi 24 juin, que vous aviez entendu notre proposition pour davantage de démocratie participative, et notre proposition de nous mettre au service de la collectivité en tant que force de propositions. Nous avions proposé une commission supplémentaire et transversale ville démocratique, qui associerait davantage les habitants à la vie de la collectivité, ainsi que la retransmission vidéo des Conseils Municipaux essentiels pour que les habitants, qui n'ont pas la possibilité de se rendre au Conseil Municipal, puissent le visionner en direct de chez eux ou en replay. Il est essentiel que les habitants puissent connaître en temps réel les décisions prises par le Conseil Municipal. Pour y répondre, nous avons bien entendu que vous proposiez de rouvrir la B.B.I.C. au collectif citoyen et également que vous proposiez un siège dans la commission B.B.I.C. à un conseiller municipal de la minorité, qui sera élu ce jour. J'ai répondu à cette main tendue en proposant ma candidature pour ce siège. Nous avons par ailleurs pris bonne note de votre proposition, Madame le Maire, de discuter de la retransmission vidéo en ligne des Conseils Municipaux lors des réunions de travail sur la refonte du règlement intérieur. Et nous vous renouvellerons notre attachement sur ce point par le biais du conseiller qui sera désigné à ce moment-là. Nous espérons que ce travail de co-construction entre majorité et minorité municipales pourra se poursuivre pendant ce mandat, afin que tous les Beauvaisiens se sentent représentés et entendus. Dans cette attente, je m'excuse je vais encore vous demander quelque chose, je souhaiterais formuler un vœu, car plusieurs citoyens nous demandent régulièrement quand ont lieu les Conseils Municipaux pour pouvoir venir y assister en présentiel et j'ai pu remarquer que sur le site internet on a la date mais il n'y a pas forcément l'heure ni le lieu. Est-ce qu'il serait possible d'améliorer la communication dans ce sens, pour que les citoyens, en attendant qui veulent se rendre en présentiel au Conseil Municipal, puissent savoir quand et où venir. Merci.

<u>MME LE MAIRE</u>: Deux choses Madame, d'abord bienvenue au sein du comité pour la Bourse aux Initiatives Citoyennes. Deuxièmement, vous m'avez interrogée sur la retransmission des Conseils Municipaux, mais pourquoi est-ce que Madame LUNDY ne nous a pas répondu sur les commissions pour réfléchir au règlement intérieur du Conseil Municipal? Dois-je en déduire que c'est la seule chose qui vous intéresse?

<u>MME LUNDY</u>: Eh bien Madame la Maire, pour la simple et bonne raison que nous avons un fonctionnement collectif, donc nous discutons collectivement à chaque fois de nos représentations et j'ai l'honneur de vous annoncer que Madame Dominique CLINCKEMAILLIE fera ce travail à merveille. Et je vous en remercie.

MME LE MAIRE: C'est une excellente nouvelle et nous allons pouvoir programmer dès le mois de septembre la première réunion de travail. Et puis vous m'avez posé une dernière question, sur les lieux et les heures, sur la communication. Je voudrais vous dire, sans vouloir faire de remarque désagréable, mais qu'on affiche un peu trop complet ce soir, que les conditions sanitaires ne sont pas tout à fait respectées puisqu'il y a beaucoup de monde. Néanmoins, dès que les conditions sanitaires seront propices, nous le ferons, comme d'habitude, comme on l'a fait pendant les 3 mandats. Là, c'est uniquement par respect pour la santé des uns et des autres. Je vous propose de voter en même temps la délibération et la composition du groupe, si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

## Commerce - Octroi d'une subvention - Association Beauvais Shopping

#### Madame Vanessa FOULON, Conseillère Municipale

L'association de commerçants Beauvais Shopping participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à sa vitalité économique et favorisant le lien social.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, du 7 août 2015, a souhaité laisser aux communes toute compétence pour le soutien aux associations contribuant à l'animation commerciale, par le versement de subventions.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permettra de mener à bien son programme d'animations.

Suite au bilan des animations fourni par l'association pour l'année 2019 et compte tenu de son programme pour 2020, il est proposé de maintenir cette contribution pour un montant maximum de 45 600 euros au budget de Beauvais Shopping.

Cependant, suite à l'épidémie de la COVID-19, des manifestations initialement prévues n'ont pas pu avoir lieu. Elles sont remplacées par de nouvelles animations ayant commencé depuis le début du mois de juin 2020 et seront mises en œuvre sur le deuxième semestre de l'année, dans le but de relancer l'attractivité et de soutenir les commerçants.

Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme d'animations, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

<u>Délibération n°2020-295</u> (rapport réf 2020-295)

Vie associative et patrimoine locatif - Modification par un avenant des modalités de versement du 2ème acompte -

#### Madame Hatice KILINC-SIGINIR, Maire Adjoint

La collectivité a conclu en 2017 des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui bénéficient de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 15 000 euros pour une durée de 4 ans.

Ces contrats d'objectifs et de moyens, qui arrivent à échéance en décembre 2020, définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribués au budget primitif.

Cependant, à l'article 5 « versement de la subvention annuelle » il est précisé que :

Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera chaque année comme suit :

- ✓ 40 % de la subvention attribuée dans le mois qui suit l'adoption du budget primitif,
- ✓ 40 % en juin après la remise des comptes certifiés du dernier exercice clos et du rapport d'activité de l'année n-1,
- ✓ Le solde en octobre.

Mais au vu de la situation sanitaire actuelle, certaines associations concernées n'ont pas été en mesure de fournir les pièces nécessaires au versement de leur acompte (comptes certifiés de l'année N-1) car les assemblées générales ne se sont pas tenues.

Afin de ne pas fragiliser financièrement ces associations, il est proposé de modifier, par un avenant, les modalités de versement du 2ème acompte sans contrainte comme suit :

Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera en 2020 comme suit :

- ✓ 40 % de la subvention attribuée dans le mois qui suit l'adoption du budget primitif,
- ✓ 40 % en juin
- ✓ Le solde en octobre après la remise des comptes certifiés du dernier exercice clos et du rapport d'activité de l'année n-1,

Les associations concernées sont les suivantes :

Accueil et Promotion Association Familiale Intercommunale de Beauvais - AFIB Le Foyer des Jeunes Travailleuses Voisinlieu Pour Tous SOSIE L'écume du jour Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire a signer les avenants ci-annexées.

Le crédit sera prélevé sur le chapitre budgétaire correspondant.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

## **Sport - Subventions sur projets - attribution**

# Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal.

- d'accorder les subventions sur projets suivantes :
  - FITNESS CLUB BEAUVAISIEN : 250 €, pour le projet d'une soirée zumba party birthday 10 ans, à destination des enfants de plus de 6 ans et des adultes, qui aura lieu à l'automne 2020 (80 participants attendus).
  - BEAUVAIS MOTO CLUB : 1 500 €, pour le projet d'Enduro du Beauvaisis, qui aura lieu le 6 septembre 2020 (250 participants attendus).
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet sur le budget 2020 ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 10 abstentions.

# Sport - Subventions de fonctionnement saison sportive 2020/2021 (ABE / ASBO / BBCO / BRC XV / HAND / VOLLEY)

# Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Au titre de la prochaine saison sportive 2020/2021, la ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions de fonctionnement de la part des associations à vocation sportive suivantes :

- Académie Beauvaisienne d'Escrime (A.B.E)
- Association Sportive Beauvais Oise (A.S.B.O)
- Beauvais Basket Club Oise (B.B.C.O)
- Beauvais XV Rugby Club (B.R.C)
- B.O.U.C Handball
- B.O.U.C Volley

Afin de respecter les textes législatifs et règlementaires qui encadrent les relations entre les clubs sportifs et les collectivités territoriales, il convient de contractualiser nos rapports avec ces clubs.

Il est donc proposé au conseil municipal, dans le cadre du déroulement de la saison sportive 2020-2021 :

- d'approuver les termes des conventions annexées à la présente ;
- d'attribuer à l'Académie Beauvaisienne d'Escrime une subvention de 50 000 euros au titre du fonctionnement pour la saison 2020-2021, versée selon le calendrier ci-après :
- Juillet 2020 : 16 000 euros / Janvier 2021 : 17 000 euros / Mars 2021 : 17 000 euros
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 16 000 euros sur le budget 2020 et 34 000 euros lors du vote du budget 2021 ;
- d'attribuer à l'Association Sportive Beauvais Oise une subvention de 150 000 euros au titre du fonctionnement pour la saison 2020-2021, versée selon le calendrier ci-après :
- Juillet 2020 : 50 000 euros / Janvier 2021 : 50 000 euros / Mars 2021 : 50 000 euros
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 50 000 euros sur le budget 2020 et 100 000 euros lors du vote du budget 2021 ;
- d'attribuer à l'A.S.B.O une subvention de 2 500 € par rencontre jouée avec public au stade P. Brisson par le FC Chambly Oise au cours de la saison 2020/2021, au titre du partenariat entre le FC Chambly Oise et les clubs utilisateurs du stade P. Brisson;

- d'attribuer au Beauvais Basket Club Oise une subvention de 30 000 euros au titre du fonctionnement pour la saison 2020-2021, versée selon le calendrier ci-après :
- Juillet 2020 : 10 000 euros / Janvier 2021 : 10 000 euros / Mars 2021 : 10 000 euros
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 10 000 euros sur le budget 2020 et 20 000 euros lors du vote du budget 2021 ;
- d'attribuer au Beauvais XV Rugby Club une subvention de 170 000 euros au titre du fonctionnement pour la saison 2020-2021, versée selon le calendrier ci-après :
- Juillet 2020 : 60 000 euros / Janvier 2021 : 55 000 euros / Mars 2021 : 55 000 euros
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 60 000 euros sur le budget 2020 et 110 000 euros lors du vote du budget 2021 ;
- d'attribuer au BRC une subvention de 2 500 € par rencontre jouée avec public au stade P. Brisson par le FC Chambly Oise au cours de la saison 2020/2021, au titre du partenariat entre le FC Chambly Oise et les clubs utilisateurs du stade P. Brisson;
- d'attribuer au B.O.U.C Handball une subvention de 80 000 euros au titre du fonctionnement pour la saison 2020-2021, versée selon le calendrier ci-après :
- Juillet 2020 : 30 000 euros / Janvier 2021 : 25 000 euros / Mars 2021 : 25 000 euros
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 30 000 euros sur le budget 2020 et 50 000 euros lors du vote du budget 2021 ;
- d'attribuer au B.O.U.C Volley une subvention de 130 000 euros au titre du fonctionnement pour la saison 2020-2021, verser selon le calendrier ci-après :
- Juillet 2020 : 45 000 euros / Janvier 2021 : 42 500 euros / Mars 2021 : 42 500 euros
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet et ce de la façon suivante : 45 000 euros sur le budget 2020 et 85 000 euros lors du vote du budget 2021 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport cidessus. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le versement des subventions aux clubs sportifs suivants : Académie Beauvaisienne d'Escrime, Association Sportive Beauvais Oise, Beauvais Basket Club Oise, Beauvais XV Rugby et B.O.U.C. Handball, à la majorité avec 8 abstentions et 2 voix contre au B.O.U.C. Volley.

# 40 - SPORT - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SAISON SPORTIVE 2020/2021 (A.B.E. / A.S.B.O. / B.B.C.O. / B.R.C. XV / HAND / VOLLEY)

MME DAGDAD: Merci de me donner la parole. Je vais siéger dans la commission sport car c'est une thématique qui tient à cœur aux Beauvaisiens et aux Beauvaisiennes, et c'est pour cette raison que j'ai étudié avec une grande attention tous les dossiers traitant de ce sujet. La présente délibération stabilise globalement les dotations aux grands clubs à l'exception du B.O.U.C. Handball. J'aimerais dans un premier temps connaître les raisons de cette baisse. D'autre part, j'aimerais parler d'un autre club beauvaisien qui n'est pas concerné par cette délibération, ça va être rapide, mais qui joue un rôle social important. Je veux parler du club des Arlequins qui initie au rugby des jeunes depuis de nombreuses années. Ce club s'adresse à un autre public que le B.R.C. car c'est un club qui est considéré comme un club loisirs, et a permis de pratiquer du sport santé, du sport bien-être à des enfants du quartier Saint-Jean, et d'ailleurs qui ont besoin de s'épanouir via une activité physique. Vous allez apprendre à découvrir ma manière d'agir, je suis plutôt du genre à être sur le terrain en allant à la rencontre des gens, Beauvaisiens et Beauvaisiennes, c'est mon but premier. J'ai commencé à travailler en tant que conseillère municipale en étant fidèle à mes principes, je suis allée à la rencontre des dirigeants du club des Arlequins durant le mois de juin car ils m'ont alertée sur leurs conditions d'exercice. J'ai effectivement constaté par photos, du fait de la pandémie, on ne pouvait pas accéder à leur infrastructure, qu'elle méritait d'être rénovée, elle date de plusieurs années et je crois que notre Ville peut assurer cet investissement au service de ce club qui ne démérite pas depuis toutes ces années. Je souhaitais donc vous alerter par rapport à ce que j'ai pu constater sur les photos et je sais que vous serez sensibles à la nécessité d'améliorer ces conditions pour les joueurs et pour le club. Dans ce cadre, je me tiens à votre disposition, Madame le Maire, ou à la disposition de votre adjoint aux sports Monsieur VIBERT, pour retourner sur place et travailler pour le bien-être des Arlequins. Et ils sont ravis de vous voir également tous les ans participer, que vous portez un intérêt à leur club.

<u>M. VIBERT</u>: Je suis ravi que vous portiez une vraie attention au sport beauvaisien et non seulement les clubs de haut niveau mais également les clubs, comme vous l'avez cité, de loisirs; et qu'on pourra dire qui rende accessible le sport au plus grand nombre et notamment dans les quartiers.

Concernant le B.O.U.C. Handball, le club de handball avait un équipe féminine en Nationale 2, aujourd'hui l'équipe est rétrogradée d'une division et va jouer en Nationale 3 qui en réalité est même une Régionale, et c'est pour cela que nous avons réduit la subvention, qui est en rapport à son niveau sportif, tout simplement. Il faut savoir qu'en 2015-2016, le club disposait déjà d'une subvention même encore inférieure par rapport à ce qu'on propose aujourd'hui, et pour des niveaux qui étaient identiques.

Concernant les Arlequins, comme ils ont dû vous le dire, je les rencontre chaque année à mon bureau, on fait un point ensemble. Avec Madame la Maire, on a l'habitude de se rendre sur place et de les rencontrer, c'est un club qu'on apprécie vraiment pour toutes les actions qu'il mène au sein du quartier Saint-Jean, et c'est vrai qu'on a mené des actions. Il y a 5 ans, on a mis l'électricité sur le stade qu'ils occupent, ce n'était pas rien. On a travaillé également sur les parkings, et ça ils vous l'ont peut-être dit. Mais c'est vrai qu'il y a encore un gros travail, on s'est engagé à le mener sur les vestiaires, vous l'avez constaté et nous aussi.

<u>MME LE MAIRE</u>: L'idéal serait de trouver un Algeco, donc il faut qu'on trouve un mécène.

MME MARAIS-BEUIL: Je vais vous demander un vote divisionnaire sur cette délibération, nous n'avons pas pu en discuter lors de la commission, donc je voudrais qu'on dissocie le B.O.U.C. Volley. Effectivement Monsieur VIBERT, le B.O.U.C. Volley, j'ai eu le président au téléphone hier, ne comprend pas, et je pense que comme dans le commerce des fois on confond chiffre d'affaire et bénéfice, je pense que vous avez confondu somme versée et subvention votée. Le B.O.U.C. Volley l'année dernière a eu une subvention de 160 000 € sur laquelle vous avez prélevé les 30 000 € qu'il restait de la dette, et donc vous vous êtes remboursés, vous n'avez versé que 130 000 €. Quand vous avez eu au mois de mai le président en visio, vous lui aviez bien confirmé que vous alliez geler la subvention mais cette subvention votée était de 160 000 €. Donc bien sûr le budget a été fait, vous ne lui avez même pas téléphoné, vous ne lui avez pas expliqué qu'il passerait à 130000 €. Donc nous voterons contre cette subvention volée mais j'aimerais savoir Monsieur VIBERT pourquoi vous n'octroyez pas, comme c'était prévu et comme vous lui avez promis, la subvention qui avait été votée l'année dernière, c'est-à-dire 160 000 €.

M. VIBERT: Madame MARAIS, en effet j'ai eu plusieurs fois au téléphone tous les clubs qu'on a cités aujourd'hui dans cette délibération, au mois de mars et au mois d'avril, pour les mettre au courant, et d'abord moi pour me tenir au courant de leur situation financière. Et ensuite, pour les alerter sur la crise Covid et la crise financière qui s'annonce à la fois sociale et financière pour notre collectivité. Et donc les alerter sur le maintien des sommes allouées. Alors j'ai bien dit un maintien, je n'ai pas forcément précisé si c'est la somme votée, donc le montant voté ou le montant exact transmis. Aujourd'hui le B.O.U.C. Volley est le club, mis à part le B.O.U.C. Handball, qui est le plus aidé par la Ville de Beauvais. Aujourd'hui, je vais vous donner des chiffres, le B.O.U.C. Volley touche 43 % de la Ville de Beauvais de son budget. Ce qui en fait le club le plus aidé en dehors du B.O.U.C. Handball qui en touche, on va prendre la saison passée parce que là on a vraiment les chiffres, 51 % pour la saison passée. Ce sont les deux clubs les plus aidés par la Ville de Beauvais. A titre de comparaison, je pourrais citer l'A.S.B.O. ou l'Académie Beauvaisienne d'Escrime ou le B.R.C., qui sont autour de 20 %. 20 % pour l'A.B.E., 18 % pour l'A.S.B.O., et 21 % pour le B.R.C. Donc je pense qu'il est mal venu de dire qu'on ne soutient pas à une hauteur correcte le B.O.U.C. Volley.

**MME MARAIS-BEUIL**: Acceptez-vous le vote divisionnaire, Madame le Maire?

**MME LE MAIRE** : Oui.

<u>M. ENJOLRAS</u>: Est-ce qu'il sera possible, dans le cadre de la politique qui vous tient à cœur de parité hommes-femmes, dans les obligations des clubs subventionnés par la Ville, de tendre vers une parité au niveau des comités de direction des clubs ? Je ne dis pas le faire tout de suite, leur laisser le temps, effectivement aussi de développer le sport féminin.

<u>M. VIBERT</u>: Oui Monsieur ENJOLRAS, d'ailleurs dans les projets d'investissement qu'on a à mener sur le mandat, on mettra comme priorité première les équipements sportifs qui sont dédiés aux femmes.

<u>MME LE MAIRE</u>: Pour faire simple, nous allons tout voter sauf le B.O.U.C. Volley. Est-ce qu'il y a des votes contre? Des abstentions? C'est adopté à l'unanimité. Pour le B.O.U.C. Volley, qui s'abstient? 8 abstentions. Qui vote contre? 2 voix. C'est adopté à la majorité.

## Sport - équipement sportif - Stade Pierre Brisson - tarification - approbation

### Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Le stade Pierre BRISSON est le lieu emblématique des grands rassemblements sportifs sur la ville de Beauvais depuis de nombreuses années, accueillant à la fois des rencontres de football, mais également de rugby.

Depuis la rénovation de sa pelouse en 2016, les demandes de réservations pour des matchs d'envergure nationale et internationale se sont multipliées.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a approuvé, par délibération du 20 juin 2019, un tarif unique de location de l'équipement à 15 000 € le match.

Néanmoins, les circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie du COVID-19, nous poussent à anticiper le risque d'avoir à l'avenir des matchs joués à huis clos (c'est-à dire sans public) imposés par les autorités ou les fédérations sportives nationales.

Par conséquent, il y a lieu de prévoir un deuxième tarif qui prenne à la fois en compte cette perte de recettes potentielles pour les clubs mais aussi le coût d'entretien de la pelouse hybride pour la ville de Beauvais gestionnaire de l'équipement. Ce point d'équilibre est aujourd'hui évalué à 10 000 € le match.

C'est la raison pour laquelle il est proposé la grille tarifaire suivante pour la mise à disposition du stade Pierre Brisson.

Configuration du match	Prix de la location du stade Pierre Brisson
Match avec public	15 000 € / match
Match sans public (huis clos)	10 000 € / match

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de location du stade Pierre Brisson ci-dessus.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# Délibération n°2020-330

(rapport réf 2020-330)

# Sport - Stade Brisson - Mise à disposition au FC Chambly Oise

### Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais a été sollicitée par la Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) « FC Chambly Oise » pour la mise à disposition du stade municipal Pierre BRISSON lors de la première partie de la Ligue 2 de l'édition 2020/2021, dans l'attente de la fin de la construction de son nouveau stade des Marais à Chambly.

Pour mémoire, à l'occasion de son accession en Ligue 2 lors de la précédente saison 2019/2020, le club de football du « FC Chambly Oise » avait pu jouer 11 matchs sur les 15 initialement prévus au stade Pierre Brisson de Beauvais avant l'arrêt brutal du Championnat en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

Ce club de football, qui a terminé dixième du championnat de France de Ligue 2 au terme de la saison 2019-2020, a obtenu son maintien au championnat professionnel de Ligue 2 mais ne dispose pas d'un stade homologué pour disputer des rencontres de ce niveau.

Compte-tenu du fait que le stade Pierre BRISSON est homologué pour recevoir des rencontres de Ligue 2, il est envisagé de conclure avec le « FC Chambly Oise » une convention de mise à disposition du stade pour la saison 2020-2021.

Ce projet présente de nombreux intérêts pour le territoire, tant du point de vue médiatique (retransmission de toutes les rencontres sur les principales chaines sportives) qu'économique (hôtellerie, restauration, commerces,...) ou sportif (engouement du public local pour les rencontres de football, partenariat FC Chambly Oise - clubs locaux,...).

Le stade Pierre BRISSON étant déjà mis à la disposition de deux clubs locaux, l'Association Sportive Beauvais Oise (ASBO) et le Beauvais Rugby Club (BRC XV), il a été proposé d'accueillir le club de Chambly pour l'organisation de ses rencontres « à domicile » en fonction du calendrier de la saison de Ligue 2 et jusqu'à la réception de son nouveau stade.

L'accord conclu entre la Ville de Beauvais et le Football Club de Chambly Oise s'appuie sur les trois principes suivants :

## 1/La gestion du calendrier du stade BRISSON

La concordance des calendriers de chacun de clubs utilisateurs (Ligue 2, National 2 de football, Fédérale 1 de rugby) devra être assurée par les organisateurs de compétitions, excluant ainsi les week-ends à trois rencontres au stade Pierre BRISSON.

En toute hypothèse, si les calendriers déterminés par les organisateurs de compétitions prévoyaient un week-end mentionnant trois rencontres au stade municipal Pierre BRISSON, les deux clubs locaux (ASBO et BRC XV) seraient considérés comme prioritaires entraînant par conséquent la nécessité pour le FCCO de trouver une solution d'accueil alternative pour l'organisation du match.

Ainsi, au titre de la mise à disposition du stade Pierre BRISSON, le FC Chambly s'acquittera auprès de la Ville de Beauvais d'une redevance d'occupation de 15 000 € par rencontre jouée avec public ou 10 000 € par rencontre jouée à huis clos.

## 2/La prise en charge des opérations spécifiques de préparation et d'entretien de la pelouse

Compte tenu des risques importants de détérioration portant sur la pelouse du stade BRISSON du fait de l'accueil d'une majorité de rencontres de Ligue 2, le FC Chambly s'est engagé à supporter directement ou *via* ses partenaires, les charges liées :

• Au renforcement de l'équipe technique du stade par une entreprise spécialisée (1 équivalent temps plein) pour la gestion de la pelouse à compter du mois d'octobre 2020 et jusqu'à la dernière rencontre jouée par le club au stade Brisson

# 3/La valeur ajoutée apportée par le FCCO aux clubs locaux

Au titre du partenariat souhaité par la Ville de Beauvais entre l'ensemble des clubs utilisateurs du stade BRISSON, le FCCO s'engage :

• À verser à la Ville de Beauvais une indemnité forfaitaire de 5 000 € par rencontre jouée avec public au stade municipal Pierre BRISSON, au bénéfice de chacun des clubs résidents du stade (2 500 € par rencontre avec public à destination de l'ASBO et du BRC XV),

# Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition du stade Pierre Brisson au profit du FC Chambly qui reprendra les éléments de la présente délibération, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 15 000 € par match joué avec public et 10 000 € par match joué à huis clos, ainsi que le versement d'une indemnité de 5 000 € destinée aux deux clubs locaux (ASBO et BRC) par match joué avec public ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à reverser à chacune des associations locales (ASBO et BRC) une subvention de 2 500 € par rencontre jouée avec public par le FC Chambly au stade BRISSON ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter et percevoir une subvention auprès de tous les partenaires mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

#### 42 - SPORT -STADE BRISSON - MISE A DISPOSITION AU F.C. CHAMBLY OISE

MME CLINCKEMAILLIE: Annexés à cette délibération, il y a deux rapports de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique; le premier date de 1998, le deuxième de 2008; cela fait donc 12 ans. Depuis, notre pays a notamment connu plusieurs vagues d'attentats. Le stade Pierre Brisson a vocation d'accueillir la saison prochaine davantage de public, étant donné la mise à disposition du stade au F.C. Chambly Oise, équipe de Ligue 2. Nous avons donc simplement cette question, une commission de sécurité incendie panique est-elle prévue prochainement, de manière à actualiser les dispositions auxquelles doivent se référer les organisateurs d'événements, comme indiqué dans la convention ?

M. VIBERT: En fait, on est dans la continuité, le F.C. Chambly Oise occupait déjà le stade cette année et on est très enclins justement à la sécurité, notamment la sécurité incendie, donc normalement il n'y a aucun souci à se faire à ce sujet-là. Le stade est aux normes et notamment en termes de sécurité incendie. On est très vigilant à ce sujet mais on est dans la continuité de la saison passée, le stade Brisson accueillait déjà le F.C. Chambly Oise avec les deux autres clubs de Beauvais.

<u>MME CLINCKEMAILLIE</u>: Merci. Ce sont juste les dates qui m'avaient un peu interpellée, la dernière datant de 2008, ça me semblait un peu lointain.

<u>MME LE MAIRE</u>: Merci. On passe au vote. Pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Convention relative à la campagne 2020 de stérilisation des chats errants

### Madame Patricia HIBERTY, Conseillère Municipale

Depuis 2019, la Ville de Beauvais s'est engagée dans la réalisation de campagne de stérilisation des chats errants.

En effet, la prolifération de ces animaux constitue un des maillons d'une chaîne écologique dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et endiguant les populations de rats, souris et autres nuisibles.

Cependant, la surpopulation féline peut entraîner des dégâts sur tout un écosystème et augmenter les risques sanitaires.

Cette campagne 2019 a été soutenue financièrement par la Fondation 30 millions d'amis qui incite les mairies à se préoccuper du sujet en participant au frais de stérilisation et d'identification.

Pour 2020, et en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, les campagnes ont été stoppées et la convention avec la Fondation n'a pu être renouvelée.

Cependant, afin de pouvoir intervenir au moins une fois avant la fin de l'année, le délégataire de la fourrière animale ainsi que l'association « Ecole du Chat de l'Oise » ont été sollicités pour la réalisation de cette campagne. La ville de Beauvais prendra directement en charge les frais des opérations de stérilisation et d'identification réalisées par les vétérinaires, dans la limite de 10.000 € dédiée à cet effet.

Cette estimation tient compte des contraintes temporelles des vétérinaires dont l'activité est impactée par la situation sanitaire actuelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget ville,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe et toute pièce afférente à ce dossier.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# 43 – CONVENTION RELATIVE A LA CAMPAGNE 2020 DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

<u>MME HIBERTY</u>: Madame le Maire, je voulais vous remercier, ainsi que la Ville de Beauvais, pour ce financement qui va permettre la prise en charge de la stérilisation de nos chats errants. Je remercie aussi la S.A.C.P.A. et l'Ecole de Chats, sans oublier les bénévoles qui se sont investis pleinement dans ces associations. Et je remercie aussi tout ceux qui sont alliés à la cause animale et un grand merci à nos animaux et un grand merci pour eux.

MME MARAIS-BEUIL: Vous pouvez nous faire un bilan de la campagne 2019?

<u>MME LE MAIRE</u>: On vous le transmettra par écrit, Madame BEUIL. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires? Des abstentions? La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°2020-325</u> (rapport réf 2020-325)

Culture - compagnie à vrai dire : convention pluriannuelle tripartite - Région/Département/Ville

# Madame Corinne FOURCIN, Maire Adjoint

Depuis 2012, la compagnie À vrai dire est en résidence d'implantation territoriale à Beauvais.

La compagnie développe son projet artistique autour de la création et de la sensibilisation aux écritures théâtrales contemporaines. En corrélation avec ses créations, elle met en œuvre sur le territoire des actions de proximité, d'accompagnement et de sensibilisation des publics en milieu hospitalier, carcéral, socio-éducatif, scolaire ou au sein de structures culturelles.

Son action s'étend à Beauvais, au Beauvaisis et plus largement, à l'échelle régionale voire nationale à travers des collaborations régulières avec un réseau de structures culturelles (le Théâtre du Beauvaisis, la Faïencerie de Creil, la Comédie de Picardie, la Manekine de Pont Saint-Maxence, la Maison de la culture de Nevers...)

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat développé avec la Région Hauts-de-France et le Conseil départemental de l'Oise ; il donne lieu à une convention d'une durée de 3 ans qu'il convient de renouveler.

La préparation par les services régionaux a conduit à une finalisation tardive du contrat nécessitant la prise en compte de l'année 2019 afin de maintenir le soutien régional. C'est pourquoi, la convention proposée porte sur la période 2019-2021.

Il est précisé qu'outre le soutien de la Région Hauts-de-France, du Conseil départemental de l'Oise et de la Ville de Beauvais, la compagnie bénéficie également du soutien de la DRAC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# 44 – CULTURE - COMPAGNIE A VRAI DIRE : CONVENTION PLURIANNUELLE TRIPARTITE - REGION/DEPARTEMENT/VILLE

MME MARAIS-BEUIL: J'ai interrogé la Région parce qu'effectivement, signer aujourd'hui, au mois de juillet 2020, une convention pluriannuelle tripartite qui remonte à 2019 m'a beaucoup interpellée. Et je vous avais demandé, Madame FOURCIN, si les finances de la Région étaient bien arrivées à l'association. Parce qu'en fait la Région me répond que le solde de la subvention d'un montant de 16 000 € a été versé pour 2020. Pouvez-vous me confirmer ce montant? Et non seulement ça mais ils me disent qu'ils ont signé une convention en 2019, donc je ne comprends plus cette délibération, ça ne va pas du tout ensemble.

<u>MME FOURCIN</u>: En ce qui nous concerne dans cette enceinte, on s'intéresse à la subvention qui est versée par la Ville de Beauvais, qui est de 5 000 €. La Région verse une subvention de 32 000 €, je suis incapable de vous dire si la compagnie a reçu les 32 000 € de la Région, à la limite ce n'est pas mon souci, c'est le souci de la compagnie. Ce qui m'intéresse ça sera de savoir si la Ville a bien versé la subvention de 5 000 € à l'association.

<u>MME LE MAIRE</u>: Madame BEUIL, vous siégez à la Région, c'est à vous de demander à la compagnie si elle a reçu les fonds.

<u>MME MARAIS-BEUIL</u>: Je pensais qu'une association vous donnait son dossier, donc le dossier 2019, vous avez étudié les finances.

MME FOURCIN: La compagnie a remis un dossier à l'appui de ce renouvellement de résidence, d'implantation, avec un budget sur les 3 ans, et la Ville de Beauvais s'est engagée à verser 5 000 € chaque année. Ce à quoi s'engage la Région, ce à quoi s'engage le Département, ça regarde chacune des collectivités.

<u>MME MARAIS-BEUIL</u>: Il me semble que chaque association, à l'appui d'une prochaine demande de subvention, donne aussi son bilan.

<u>MME FOURCIN</u>: Nous sommes dans le cadre d'une convention pluriannuelle, en l'occurrence 3 ans. Donc le bilan, on le dressera en 2021.

<u>MME LE MAIRE</u>: Maintenant on passe au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Délibération n° 2020-326* (rapport réf 2020-326)

Culture - adhésions aux associations "Hauts-de-France en Scène" et au réseau "Chainon"

#### Madame Corinne FOURCIN, Maire Adjoint

L'association **Hauts-de-France en Scène** émane du réseau **Chainon** / FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants). Elle est une des 8 antennes régionales de cette fédération de programmateurs. Animée par des professionnels en charge de projets artistiques et culturels, le réseau Chainon regroupe plus de 250 structures engagées dans l'accompagnement et la diffusion de la jeune création pluridisciplinaire (cirque, arts de la rue, musique, jeune public).

L'objectif du réseau est de favoriser la diffusion du spectacle vivant, repérer les nouveaux talents, mutualiser les moyens et les ressources. Les fédérations régionales jouent un rôle essentiel de développement, de coordination et de relais avec le réseau Chainon. Dans cette configuration, un des objectifs de l'association Hauts-de-France en Scène est d'aider à la circulation et au rayonnement des créations des compagnies des Hauts-de-France au plan régional et au sein du réseau.

L'adhésion à l'association Hauts-de-France en Scène permet en Région :

• de participer au repérage artistique des artistes du territoire • l'organisation de rencontres professionnelles • la mise en place, participation au Festival Région en Scène • la participation aux réunions d'échanges • la dynamisation d'un réseau régional pour une meilleure diffusion des arts vivants, et l'accompagnement des compagnies.

## L'adhésion au réseau Chainon permet :

• de découvrir une sélection artistique pluridisciplinaire issue d'un dispositif original de repérage par le regard croisé de plus de 230 programmateurs • de participer à la Tournée du Chainon et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles • de profiter des mutualisations sur les transports générés par les tournées entre adhérents • de profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique de spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la commune aux associations « Hauts-de-France en Scène » et au réseau « Chainon » ;
- de désigner le chargé de mission en charge du spectacle vivant, Olivier Delamarre, comme représentant de la commune.

Pour 2020, la cotisation s'élève à 300 € pour le réseau « Chainon » et à 100 € pour la Fédération « Hauts-de-France en Scène ».

La commission "Commission générale", réunie le 24 juin 2020, a émis un avis favorable avec 9 abstentions.

# DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 26 mai 2020.

- 1- <u>27 mai 2020</u>: Passation d'un contrat de service de paiement en ligne avec la Caisse d'Epargne afin d'assurer les inscriptions de l'édition 2020 des courses de la Transquar. La dépense annuelle relative à l'abonnement s'élève à 180 euros HT, les frais de mise en service de 150 € HT et les frais d'exploitation à hauteur de 0,13 € HT.
- 2- <u>28 mai 2020</u>: Passation d'un contrat avec l'association No Mad Production pour établir la production de l'édition 2021 du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 6 060,00 euros TTC.
- 3- <u>28 mai 2020</u>: Passation d'un contrat avec la société SYNAPSE ENTREPRISES, concernant la maintenance, l'assistance et l'hébergement du site associations.beauvais.fr. Les frais correspondants s'élèvent à 1 200 € HT.
- 4- <u>4 juin 2020</u>: Passation d'une convention avec le Théâtre de l'Orage pour la mise à disposition, à titre grâcieux, de l'auditorium Rostropovitch pour l'organisation d'ateliers théâtre le samedi 22 mai 2021.
- 5- <u>4 juin 2020</u>: Passation d'une convention avec la Licorne de Brume pour la mise à disposition, à titre grâcieux, de l'auditorium Rostropovitch pour l'organisation d'une création théâtrale les 7 et 8 septembre 2020.
- 6- <u>4 juin 2020</u>: Passation d'une convention avec le Théâtre de l'Orage pour la mise à disposition, à titre grâcieux, de l'auditorium Rostropovitch pour l'organisation d'un spectacle théâtral les 2 et 7 novembre 2020.
- 7- <u>4 juin 2020</u>: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, au profit de l'association Tennis Club de l'agglomération du Beauvaisis, des installations du complexe tennistique « Kennedy ».
- 8- <u>5 juin 2020</u>: Délégation du droit de préemption à l'OPAC de l'Oise sur le bien sis 20 rue du Pont Laverdure, cadastré section Q n°947 appartenant à la SCI Jean MIC, en vue de répondre à la reconstitution de l'offre en logements sociaux demandée dans le cadre du NPRU des quartiers Saint-Lucien et Argentine.
- 9- <u>5 juin 2020</u>: Indemnisation à hauteur de 738,00 euros par PNAS, assurance dommages aux biens, suite au sinistre survenu au Blog 46 le 20 décembre 2019.

- 10- <u>11 juin 2020</u>: Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local sis 1, rue des Alpes à Beauvais, à titre gratuit, au profit de l'association beauvaisienne d'aquariophilie, afin de lui permettre de réaliser ses missions.
- 11- <u>16 juin 2020</u> : Modification de l'accord-cadre concernant la fourniture d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels comme suit :
  - Lot n°1: fourniture d'ordinateurs: attributaire la société KONICA MINOLTA 80440 GLISY:
  - Lot n°2 : fourniture de périphériques et accessoires : attributaire la société STIM PLUS 92000 NANTERRE ;
  - Lot n°3 : fourniture de logiciels (licences, abonnements et services de maintenance-évolution) attributaire la société BECHTLE COMSOFT 75019 PARIS.

En effet la présente décision annule et remplace la décision  $n^{\circ}$  2020-188 suite à une erreur de date de signature.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

<u>MME LE MAIRE</u>: Mes chers collègues, c'est la fin du Conseil et je vous souhaite le meilleur été possible.

# LA SEANCE EST LEVEE A 23H05